



LA SOURCE

Bulletin de l'Association des familles Soucy inc.

Mai 2008

Volume VIII



PLAN DE LA VILLE DE QUÉBEC PAR JEAN-BAPTISTE FRANQUELIN - 1708

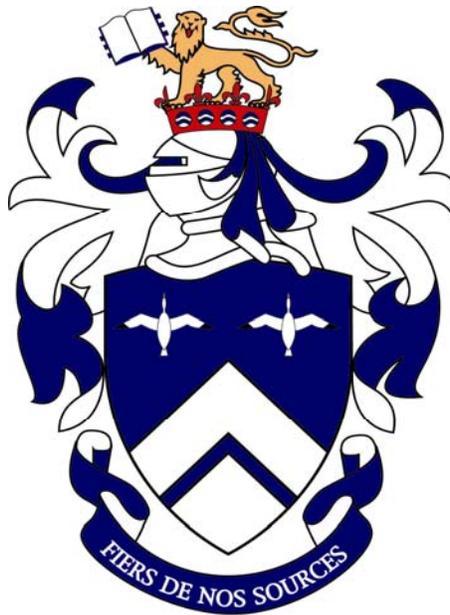
ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC.
C.P. 10090, SUCCURSALE SAINTE-FOY
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1V 4C6

INFORMATIONS GÉNÉRALES

TABLE DES MATIÈRES	PAGE
Informations générales	2
Mot du président Rapport du président, Assemblée annuelle, Brossard, le 26 janvier 2008	3-4
Histoire des Soucy en Nouvelle-France Biographie de l'ancêtre Marie Anne Soucy Deuxième partie (1716-1720)	5-24
Histoire des Soucy en Nouvelle-France Le fils de Marie Anne Soucy au Séminaire de Québec (1717-1723)	25-33
Histoire des Soucy en Nouvelle-France La maison La Norraye, résidence de Marie Anne Soucy dans la Basse-Ville de Québec	34-47
Histoire des Soucy en Nouvelle-France Jean Baptiste Soucy, le matelot malouin trou- vé noyé devant Québec. Une énigme résolue	48-52
Histoire des Soucy en Nouvelle- Angleterre - Version anglaise Adélar Soucy, Woonsocket, Rhodes Island	53-55
Généalogie des Soucy du Bas-Saint- Laurent. Fiche de famille des ancêtres François Soucy et Marie Claire Rousseau	56-59
Histoire des Soucy de Haute-Normandie Le suicide de Marie Madeleine Soucy, le 29 Fructidor, an douze de la République	60
Histoire des Soucy de Haute-Normandie Mouvements migratoires des Soucy du pays de Caux aux XVII ^e et XVIII ^e siècles	61-62
Généalogie des Soucy de Haute- Normandie. Descendance de François Soucy et Marie De Danne, ancêtres du pays de Caux	63-65
Rassemblement 2007 - Les Aulnaies Souvenirs d'un voyage au pays des ancêtres	66-73
Rencontre régionale - Lotbinière 2008 Souvenirs d'une rencontre à la cabane à sucre	74
Les Soucy dans les arts Hughes Soucy	75-76
Les Soucy dans l'actualité La fontaine de Tourmy	77-78
Autres temps...autres mœurs Le tablier de grand-mère	79
Dos - Pierre LeMoyne d'Iberville - 1927 Bronze, Elzéar Soucy	80

PAGE COUVERTURE

Plan de la ville de Québec dressé par Jean-Baptiste Franquelin en 1708, cent ans après sa fondation par Samuel de Champlain. Le plan montre le séminaire des missions étrangères de Paris établi dans la Haute-Ville (bâtiment à droite de l'image) où Marie Anne Soucy a investi toutes ses économies (4 000 Livres) afin de donner une instruction à son fils Joseph Pelletier qui y demeura pensionnaire de 1717 à 1723.



NOS ARMOIRIES

LES ARMES

D'argent, mantelé d'azur, chargé d'un filet du même posé en chevron; en chef, deux oies blanches migrantes, les ailes appointées de sable.

LE CIMIER

Un léopard d'or lampassé de gueules tenant de sa patte dextre un livre d'argent rehaussé d'azur issant d'une couronne fleurdelisée de gueules chargée de quatre sources d'azur et d'argent.

LA DEVISE

Fiers de nos sources

EMBLÈME FLORAL

Le souci

(*Calendula officinalis*)

EMBLÈME AVIAIRE

Grande Oie des neiges
(*Anser caerulescens atlanticus*)

SAINT PATRON

Jean-Baptiste Soucy,
Saint martyr de la révolution française
Béatifié le 1^{er} octobre 1995

POUR NOUS REJOINDRE

ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC
Case postale 10090, Succursale Sainte-Foy
Québec (Québec) G1V 4C6

COURRIEL

alain.soucy@videotron.ca

SITE WEB DE L'AFS

<http://www.genealogie.org/famille/Soucy>

GRUPE DE DISCUSSION DE L'AFS

<http://fr.groups.yahoo.com/group/soucy/>

SITE WEB DE LA F.F.S.Q.

<http://www.fffq.qc.ca>

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

DIRECTEURS

Président
Alain L. Soucy
984, Achille-Fortier
Boucherville (Québec)
J4B 8G7
Tél.: (450) 655-2717
alain.soucy@videotron.ca

Vice-Présidente
Monique Soucy-
Roberge
1155 avenue Turnbull,
Québec, (Québec)
G1R 5G3
Tél.: 418-522-3170
msroberge@globetrotter.net

Trésorier
Jules Soucy,
8245 boul. St-Laurent
1203. Brossard (Qc)
J4X 2A6
Tél.: (450) 923-8381
jules.soucy@sympatico.ca

Secrétaire d'assemblée
Achille Soucy
325, 1035 Belvédère
Québec, (Québec)
G1S 3G4
Tél.: (418) 683-6339
achille.soucy@sympatico.ca

REPRODUCTION

Toute reproduction des textes, des cartes, des plans, des photographies, des oeuvres artistiques, des schémas, des diagrammes ou de toute autre figure publiée dans le bulletin annuel La Source et dans toute autre publication spéciale ou périodique de l'Association des familles Soucy est interdite sans l'autorisation formelle et écrite de l'auteur. Toute demande en ce sens doit être adressée par écrit à l'éditeur.

Les textes publiés n'engagent que la responsabilité de l'auteur.

ADMINISTRATEURS

Bertrand Soucy
66, route 230 Ouest
St-Pascal, (Québec)
G0L 3Y0
Tél: (418) 492.2310
feuillagequebec@bellnet.ca

Ronald M. Bernard
P.O. Box 1288
Farmington (Connecticut)
CT06034
Tél : (860) 409-9255
ronbernard@aol.com

Francine Soucy
6071, Gounod
Lévis (Québec)
G6V 9T6
Tél : (418) 835-9878
francine.soucy@desjardins.com

Pierre Soucy
1060, Raymond-Casgrain
Apt 309
Québec (Québec)
G1S 2E3
Tél : (418) 686-4864
Soucy.Pierre@sympatico.ca

LA SOURCE

Comité de rédaction
Alain L. Soucy
Monique Soucy-Roberge

Édition & Infographie
Montages photographiques
Alain L. Soucy

Recherches généalogiques
Archives du Québec
Alain L. Soucy
Monique Soucy-Roberge
Marcel Vallée

Recherches généalogiques
Archives de Normandie
Pierre Canal
Géraldine Lefebvre
Pierre Ance

Collaboration spéciale
Achille Soucy
Ronald Bernard
Marcel Vallée

Photographie
Alain L. Soucy
Claude Soucy
Patrick Soucy
Pierre Roberge

Impression & expédition
La Fédération des familles
souches du Québec

MOT DU PRÉSIDENT

RAPPORT DU PRÉSIDENT

ASSEMBLÉE ANNUELLE BROSSARD, LE 26 JANVIER 2008

Quelle est notre situation à la fin de l'année 2007 au regard du nombre de membres qui assure la survie financière de notre association ? L'AFS étant une corporation légalement constituée sans but lucratif, elle n'a aucune intention de thésauriser sinon pour garantir les cotisations payées d'avance, ni même de finir l'année avec plus d'argent qu'il n'en faut pour assurer les besoins essentiels, tout au plus ce qu'il faut pour pouvoir payer l'imprimeur et les timbres poste qui assurent la matérialisation du bulletin et sa livraison dans les familles. Ainsi, la transmission des connaissances relatives à notre histoire familiale est assurée et l'essentiel de la Mission de l'AFS est remplie.

Vous savez tous que l'AFS tire l'essentiel de ses revenus de la cotisation annuelle de ses membres tant et si bien que l'état et l'évolution de nos effectifs demeurera toujours d'actualité et préoccupante pour tous les administrateurs qui ont à cœur la survie de notre association. La question est en effet préoccupante car force est de constater au fil des ans que le nombre de nouvelles inscriptions est en baisse et que le renouvellement des cotisations est difficile et lui aussi en baisse. Par le passé, les pertes enregistrées au chapitre du renouvellement d'anciens membres étaient compensées par l'arrivée de nouveaux membres tant et si bien que les effectifs demeureraient relativement stables à 87 ± 8 membres cotisants hormis les membres à vie au nombre de 19 qui ne cotisent plus.

À la fin de l'année 2007, le nombre de membres réguliers ayant renouvelé leur adhésion est passé de 68 qu'il était à la fin de 2006 à seulement 53, soit une perte de 15 membres représentant près du quart des effectifs cotisants enregistrés au 31 décembre 2006. Parallèlement, les nouvelles inscriptions sont passées de 26 en 2006 à seulement 13 en 2007, soit une diminution de 50% en un an. Au global, le nombre de membres cotisants, hormis les membres à vie, est passé de 94 à la fin de 2006, à seulement 66 à la fin de 2007, soit une diminution de 28 membres qui constitue une perte de 30% des effectifs en l'espace d'une année. Cette mauvaise performance survient l'année où nous avons pourtant enregistré le plus fort achalandage et soulevé le plus de satisfaction lors d'un rassemblement annuel. En fait, il y avait plus de participants dans les deux autobus nolisés pour la visite des terres de nos ancêtres que nous avions de membres cotisants inscrits dans nos registres !

Bien que les gens ne tarissent pas en remerciements et en éloges à l'égard de l'intérêt de nos rassemblements et de la qualité de notre bulletin, la baisse des effectifs n'en traduit pas moins une apparente indifférence des membres. Nous nous doutons bien qu'il n'en est rien et qu'on néglige le plus souvent de renouveler l'adhésion en raison du tracasserie du geste qui oblige de remplir un bref formulaire, de préparer un chèque, d'adresser une enveloppe et d'aller porter le tout à la poste. Conscients de cette tracasserie, nous vous rappelons que vous avez la possibilité de renouveler à rabais votre adhésion pour trois (3) ans au coût de 80,00\$ (au lieu de 90,00\$) ou pour



Alain L. Soucy, président de l'AFS

cinq (5) ans au coût de 125,00\$ (au lieu de 150,00\$). Près du tiers des membres réguliers (20) se prévaut déjà de cette option. Vous noterez que les coûts d'impression, de maintenance et d'expédition des avis de renouvellement facturés par le secrétariat de la Fédération des familles souches du Québec nous contraignent à limiter le nombre des envois postaux. Aussi, outre l'avis de renouvellement qui accompagne la livraison de l'édition annuelle du bulletin en mai, vous recevrez un seul autre avis en décembre avec l'envoi du journal de liaison de l'AFS. Cette nouvelle publication instaurée en 2007 a pour but d'informer les membres réguliers ainsi que les membres qui n'ont pas reconduit leur adhésion au fil des ans, des activités planifiées au printemps (cabane à sucre), à l'été (rassemblement annuel) et à l'hiver (assemblée annuelle) lors de l'année à venir. En outre, le journal présente un aperçu des articles de fond en préparation pour publication dans l'édition de mai de La Source. Un avis de renouvellement est aussi joint à chacun de ces envois postaux.

MOT DU PRÉSIDENT

Par ailleurs, les membres qui souhaitent reconduire leur adhésion pourront en tout temps obtenir le formulaire et les conditions d'inscription et de renouvellement en cliquant sur la barre de menu située en bas-de-page du site web de l'Association des familles Soucy. Cette barre de menu accompagne le visiteur sur chacune des pages consultées sur le site web. On y trouvera également un formulaire de commande de nos bulletins historiques des éditions antérieures qui pourraient manquer à votre collection. Rappelons que le nombre de bulletins à imprimer est décidé à la fin d'avril sur la base du nombre d'inscriptions reçues d'où l'importance de cotiser tôt en début d'année. Le bulletin imprimé en quantité limitée est réservé aux membres en règle et les quelques copies supplémentaires resteront disponibles jusqu'à épuisement des stocks.

En terminant, nous sollicitons le concours de tous nos membres afin qu'ils fassent connaître l'Association des familles Soucy dans leur famille élargie. Accordez-vous le plaisir d'échanger avec vos proches sur l'histoire de vos ancêtres et sur les origines de notre famille que nous ne tarirons pas de vous faire découvrir dans *La Source*. Ce bulletin dédié à l'histoire et à la généalogie de nos ancêtres Soucy est une publication de qualité professionnelle qui n'a pas d'équivalent dans aucune autre association de familles au Québec. Vous ne pourrez pas mieux seconder le travail de nos bénévoles et assurer la pérennité de votre association qu'en vous donnant la mission de recruter de nouveaux membres parmi vos proches parents.

Alain L. Soucy, Président

UN BILAN ENCOURAGEANT AU PREMIER TRIMESTRE 2008

Si l'année 2007 en avait laissé plus d'un perplexe sur l'intérêt de nos membres à l'égard de leur association, force est de réaliser que la réponse des membres est encourageante en 2008. Contre toute attente, les demandes de renouvellement d'adhésion ont atteint un record en janvier avec 40 renouvellements, soit le double de la meilleure performance enregistrée pour un mois de janvier. Cet élan s'est poursuivi durant les mois de février et mars 2008 alors que nous avons enregistré 17 renouvellement additionnels, trois fois plus qu'à pareille période l'année dernière. Au global, compte tenu des cotisations payées d'avance, nous enregistrons 68 renouvellements à la fin du premier trimestre de notre année financière, soit le même nombre que nous avons comptabilisé à la fin de notre meilleure année (2006).

Le nombre de nouveaux membres tend cependant à diminuer au fil des ans, seulement 4 au premier trimestre 2008, donnant la fausse impression que nous avons fait le plein de Soucy dans nos familles. Il n'en est rien bien entendu et pour changer cette situation, nous n'avons pas meilleurs ambassadeurs que les membres eux-mêmes. Qui, mieux que les membres déjà initiés à l'histoire passionnante de nos ancêtres, peut convaincre un membre de sa famille à adhérer à notre association ! Nos membres les plus fidèles ont à cœur de soutenir notre association et d'assurer ainsi la pérennité de sa mission. La publication de notre histoire familiale et le partage du sentiment d'appartenance à une même grande famille respectueuse de la mémoire de ses ancêtres vaut bien quelques efforts de persuasion parmi vos proches.

Alain L. Soucy, Président

NOS MEMBRES NOUS ÉCRIVENT

«Encore une fois, je dois résister à lire que quelques pages du bulletin La Source seulement par jour pour allonger le plus longtemps possible le plaisir de lire vos précieux textes concernant l'histoire des Soucy»

Marcel Vallée, membre N° 48
L'Île Perrot (Québec)



«J'ai lu avec beaucoup d'attention et d'intérêt le VIIe volume de La Source. Que de recherches vous avez dû faire pour en arriver à un tel succès ! Je m'interroge si une autre association de familles produit un livre avec autant de recherches et de précision...»

Gisèle Soucy Ouellet, membre N° 64
Saint-Alexandre (Québec)



«Sincères félicitations à l'équipe pour la réunion des familles Soucy. Sentiments d'émerveillement et d'heureuses découvertes. La lecture de La Source, mai 2007, je dirais un coffret de recherches et du savoir»

Monique Soucy, membre N° 205
Ottawa (Ontario)



«Quelques mots d'appréciation au lendemain du rassemblement des familles Soucy. Merci pour cette rencontre agréable et bellement réussie, pour le choix de la Seigneurie des Aulnais si accueillante et riche d'histoire sans oublier les visites accompagnées de guides intéressants, généreux et passionnés de leur coin de pays. Merci surtout au comité organisateur qui travaille inlassablement, dans l'ombre, pour la survie de notre association vouée à la recherche de nos origines nous permettant ainsi de conserver vivante la mémoire de nos ancêtres»

Marie-Paule Soucy-Dion, membre N°67
Sainte-Foy (Québec)

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

BIOGRAPHIE DE L'ANCÊTRE MARIE ANNE SOUCY PREMIÈRE PARTIE (1675-1716)

(PAR Alain L. SOUCY)

APERÇU DU DERNIER BULLETIN

Dans la dernière édition de La Source, nous vous avons raconté la première tranche de la vie de Marie Anne Soucy depuis sa naissance le 15 février 1675 jusqu'au 4 avril 1716 alors que fut dressé l'inventaire après décès de son premier mari, Charles Pelletier. Marie Anne avait perdu son mari le 7 octobre 1713 et, à l'automne de 1714, son maître, le sieur Pierre de Niort de la Minottière, perdait la vie dans le naufrage du navire qui le ramenait en France.

En ces années de deuil, Marie Anne habite dans la Basse-Ville de Québec. Par la grâce des exécuteurs de la succession de Pierre de Niort, Marie Anne continuera d'habiter la maison La Norraye pour un temps encore. Pour tout dire, les exécuteurs testamentaires permettront à Marie Anne et à son fils Joseph de demeurer dans la maison de la rue Notre-Dame jusqu'au jour où on aura trouvé un digne protecteur pour la veuve et l'orphelin. Marie Anne loge dans la grande pièce du rez-de-chaussée de la maison La Norraye où elle a installé son lit ainsi que celui de son fils. Elle espère un bon mari et le règlement de sa condition de « donnée » auprès de la succession de Pierre de Niort.

Passent les mois, arrive le printemps de 1716 et avec lui les promesses d'un mariage prochain. Le dimanche, 5 avril 1716, au lendemain du règlement de la succession, une semaine avant Pâques, Marie Anne va se fiancer et s'engager dans une nouvelle vie.

BIOGRAPHIE DE L'ANCÊTRE MARIE ANNE SOUCY DEUXIÈME PARTIE (1716-1720)

(PAR Alain L. SOUCY)

LA FIN D'UN VEUVAGE

Au terme d'un veuvage qui aura duré 2 ans et demi, Marie Anne Soucy convole en secondes noces avec Robert Gaulin, un charpentier de l'Isle d'Orléans. Le prétendant est veuf depuis le 19 octobre 1715. Nécessité oblige, l'homme a un bébé sur les bras, son veuvage sera de courte durée, moins de 6 mois.

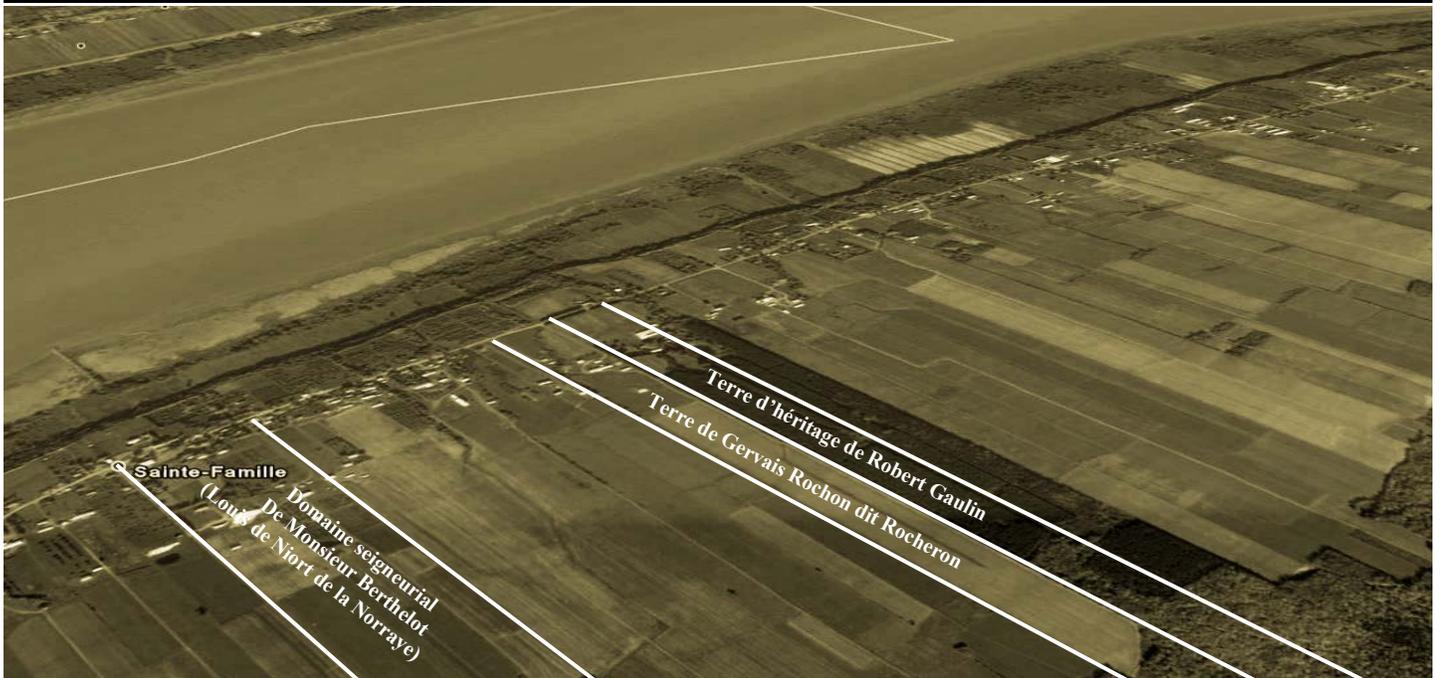
Robert Gaulin était le fils de François et de Marie Rochon, aussi dite Rocheron, ses père et mère originaires de St-Martin du Vieux-Bellême, arrondissement de Mortagne au Perche (Orne). Il était donc d'origine Normande. Le père avait obtenu un titre de concession de Charles de Lauzon-Charny à Sainte-Famille, Isle d'Orléans, le 23 mars 1665. C'est là qu'est né Robert Gaulin, le 26 septembre 1668, le septième d'une famille qui comptera onze enfants. Son père meurt sept ans plus tard, le 8 décembre 1675, et la terre est alors divisée à part égale entre la veuve Gaulin et son oncle Gervais Rochon aussi dit Rocheron. En 1709, la carte de Catalogne attribue la terre de la veuve Gaulin à son fils Robert. Cette terre est comprise entre celle de son oncle et la terre du curé François Lamy de la Sainte-Famille. De plus, Robert possède une terre de 5 arpents de front à St-François sur laquelle il y avait 50 arpents de terre labourable d'après l'aveu et dénombrement du 11 juin 1714 (Chambalon). L'homme est assurément vaillant et entreprenant et de grande confiance comme nous le verrons à travers les charges importantes qui lui seront confiées.



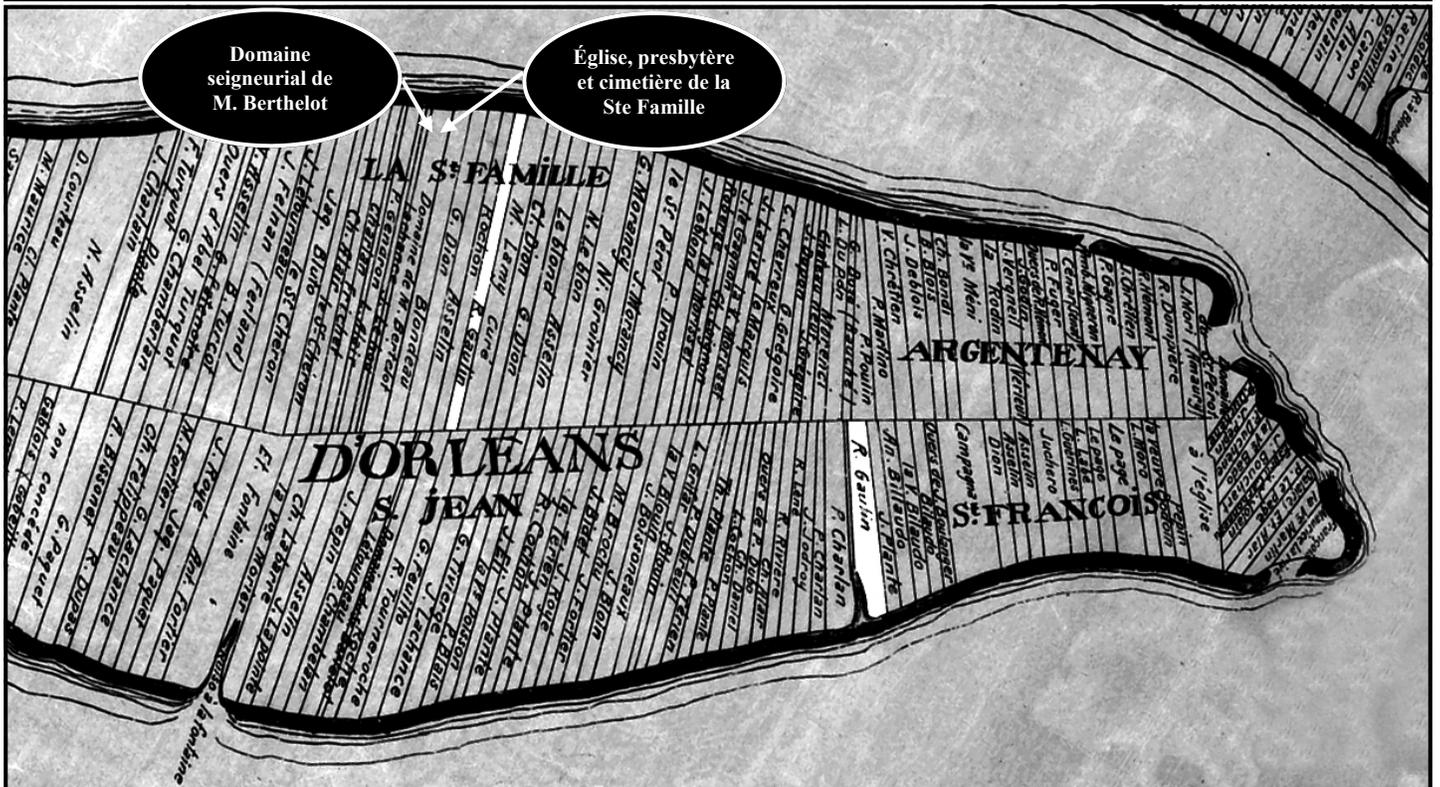
STE-FAMILLE DE L'ÎLE D'ORLÉANS

Mais tentons tout d'abord de savoir par quelles circonstances notre ancêtre citadine Marie Anne Soucy aurait pu rencontrer ce propriétaire terrien de la paroisse de la Sainte-famille de l'Isle d'Orléans. Sur ce point, il semble que la famille de Niort soit le maillon rassembleur. Il faut savoir que le sieur Louis de Niort de La Norraye (1639-1708) dont Monique Soucy-Roberge retrace l'histoire en pages 44 à 47 de ce bulletin, était le commis de Monsieur Berthelot, le seigneur de l'Isle et Comté de Saint-Laurent. Le Domaine de Monsieur Berthelot se trouvait justement dans cette ancienne paroisse de la Sainte-famille. Cette paroisse recèle d'ailleurs le plus ancien manuscrit qui concerne l'histoire de notre famille en Nouvelle-France, soit l'acte de baptême de Anne Soucy du 15 septembre 1671. C'est sur ce même Domaine du comte de Saint-Laurent que furent construits l'église, le deuxième presbytère, le couvent des RR. SS. de la Congrégation de Notre-Dame et le cimetière de la Sainte-Famille montrés sur la photo ci-dessus. Or, la famille Gaulin habitait tout près de là, la terre de François Gaulin, qui comprenait à l'origine la terre acquise par Gervais Rocheron après le décès de son beau-frère, se trouvait à seulement 9 arpents à l'Est du cimetière. En 1709, la terre des Gaulin était séparée du Domaine par la terre de Michel Asselin (2½ arpents), celle de Claude Guyon (2½ arpents) et celles de Simon et Antoine Bilodeau qui faisaient ensemble 4 arpents. Les Gaulin et les de Niort étaient donc proches voisins.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



PLAN SATELLITE DE LA PAROISSE DE LA SAINTE-FAMILLE, ÎSLE D'ORLÉANS
 MONTRANT LA TERRE D'HÉRITAGE DE ROBERT GAULIN ET DE SON ONCLE GERVAIS ROCHON AUSSI DIT ROCHERON
 MARIE ANNE SOUCY VÉCUE EN CE LIEU D'AVRIL 1716 JUSQU'AUX ENVIRONS DE JUILLET 1718



TERRES DE ROBERT GAULIN À STE-FAMILLE ET À ST-FRANÇOIS DE L'ISLE D'ORLÉANS
 D'APRÈS UNE CARTE DE 1709 LEVÉE PAR LE SIEUR CATALOGNE, LIEUTENANT DES TROUPES,
 PAR LES ORDRES DE MONSIEUR LE COMTE DE PONCHARTRAIN

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Nous savons que Robert Gaulin avait une créance envers Louis de Niort de la Norraye, créance qui passa dans les mains de Pierre de Niort de la Minottière après le décès de son père survenu à la paroisse de la Sainte-Famille (I.O.), le 4 décembre 1708. Dans le greffe de Louis Chambalon, on découvre en effet que Robert Gaulin payait une rente annuelle de 33 livres, 6 sols et 8 deniers à Louis de Niort de La Norraye et à Marie Madeleine Sevestre sa femme pour pareille somme due

par Gaulin à la dite Sevestre. Cette rente avait été constituée le 24 mai 1704. Les créanciers sont nuls autres que les père et mère de Pierre de Niort de la Minottière, le maître bourgeois de Marie Anne Soucy auprès duquel elle s'était engagée à vie par contrat passé devant Florent de Lacetière le 11 mars 1712. Or, c'est Pierre de Niort qui, le 25 janvier 1709, donnera quittance à Robert Gaulin au nom de feu son père. Ce document nous apprend par ailleurs que Robert Gaulin

s'était occupé de Louis de Niort, alors qu'il était sur son lit de mort, en lui prodiguant «*fourniture et pensions*» pendant que son fils Pierre de Niort se trouvait dans sa maison de l'Isle Verte à l'hiver 1708. De toute évidence, Robert Gaulin entretenait de bons rapports avec Louis et Pierre de Niort.

LA FAMILLE DE ROBERT GAULIN

Robert avait contracté un premier mariage le 5 juillet 1688 à Sainte-Famille alors qu'il n'avait pas encore 20 ans. Sa jeune épouse, Élisabeth Létourneau, fille de David et de Françoise Chapelain, venait tout juste d'avoir 17 ans. Le couple avait multiplié les enfants au rythme d'un enfant à tous les deux ans, en tout quatorze enfants vivants, tous nés à Sainte-Famille entre 1689 et 1715. Le dernier né aura été fatal à la mère qui décéda le surlendemain, selon toute vraisemblance, des suites de l'accouchement.

Lorsque Marie Anne fait ménage avec le veuf Gaulin, elle acquiert en apparence une famille toute faite avec dix (10) enfants autour de la table dont l'âge, au jour de son mariage, varie d'à peine 6 mois (5 mois et 29 jours) à presque 22 ans (21 ans, 10 mois, 30 jours). Mais Marie Anne ne va pas s'encombrer longtemps d'une telle marmaille. Elle rêve déjà comme son père de découvrir d'autres horizons. Si Marie Anne avait quitté Rivière-Ouelle au lendemain de son premier mariage pour aller s'établir dans la Basse-Ville de Québec, elle ne tarderait pas à partir plus loin, vers Montréal, au lendemain de son deuxième mariage. Marie Anne Soucy a l'âme voyageuse et les difficultés qu'elle a à marcher ne l'empêcheront pas de traverser la colonie.

ROBERT GAULIN POSSÈDE UNE AUTRE TERRE
À SAINT-FRANÇOIS (I.O.) (CI-CONTRE)
(VOIR CARTE EN PAGE PRÉCÉDENTE)

*Suivent les noms des tenanciers
qui sont a present établis sur lesd. fiefs et seigneuries
la quantité de terres qu'ils possèdent, celle qui est
presentement desfrichée tant en terre labourable que
prairies, les cens et rentes que chacun d'eux paye
par chacun an, et les tenans et aboutissans de
leurs Concessions. Sçavoir*

*Robert Gaulin possède
cinq arpens de terre de front du costé
du sud du fleuve de St. Laurent sur toute
la profondeur qui se trouve depuis le
bord du fleuve jusqu'au milieu de la d.
Isle sur laquelle il y a environ cinqu.
arpens de terre labourable, joignant
d'un côté tirant au sud Ouest a la ligne
qui separe la seigneurie dud. Comté,
d'avec celle dud. lieu d'Argenteuay, Il
paye par chacun an tant pour led.
cinq arpens de front que pour les trois
arpens de front qui en ont été detachés
et qui sont possédés presentement par
Jacques Plante, comme il est dit
cy dessous, la somme de seize livres
huit sols et deux Chapous... 8. 8. 2.*

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

CONTRAT DE MARIAGE ENTRE MARIE ANNE SOUCY ET ROBERT GAULIN DU 5 AVRIL 1716

Dans l'après-midi du 5 avril 1716, Robert Gaulin et Marie Anne Soucy se rendent dans l'étude du notaire Barbel à Québec pour y passer un contrat de mariage selon la Coutume de Paris. Ce code de loi prévoit la stricte communauté des biens entre les conjoints sauf pour les biens immeubles acquis avant le mariage ou ceux hérités de la famille. Pour témoigner de leurs accords, les futurs époux sont accompagnés de Pierre Haimard marchand de Québec, de Jean Maillou architecte demeurant aussi à Québec ainsi que des sieurs Pierre Normandin et Gabriel Roger aussi marchands à Québec lesquels amis desdits futurs époux, avec Robert Gaulin et le notaire Barbel ont tous signé les accords et conventions de mariage à l'exception de la veuve Pelletier qui a déclaré ne savoir ni écrire ni signer. Notre Marie Anne ne sait ni écrire ni signer, mais elle sait compter...

Ce contrat de mariage atteste que Robert Gaulin demeurait en l'Isle et Comté de Saint-Laurent (Île d'Orléans), paroisse de la Sainte Famille, alors que Marie Anne Soucy demeurait toujours dans la ville de Québec.

LE RÉGIME MATRIMONIAL ET LES APPORTS DE CHACUN

Après les promesses mutuelles de mariage et l'annonce de la célébration religieuse du mariage, les futurs époux en viennent à la déclaration du type de régime matrimonial, la communauté qui les liera après leurs épousailles exclusion faite des dettes contractées par l'un et l'autre avant le mariage. Ces accords sont rédigés comme suit: les futurs époux seront



**EXTRAIT DU CONTRAT DE MARIAGE
ENTRE MARIE ANNE SOUCY ET ROBERT GAULIN**
Montrant les signatures de Robert Gaulin futur mari,
Jacques Barbel notaire, Jean Maillou architecte de Québec,
et des sieurs Pierre Normandin, Pierre Haimard et Gabriel Roger,
tous marchands de Québec.
Quant à Marie Anne Soucy, elle déclare ne savoir ni écrire ni signer
Alain L. Soucy

« du jour de leurs epousailles uns et communs En tous biens meubles et conquets Immeubles quils auront et feront pendant et constant leur dit futur mariage suivant la coutume de paris sous laquelle Leurs commu^{te} (communauté) sera régis et gouvernés... ». Dès lors, comme il a été convenu et stipulé par le notaire Barbel « ne seront lesd. (lesdits) futurs epoux tenus des dettes Lun de Lautre sy aucunes y a seront paye et acquitte par celluy ou celles don elles procederont et sur ces (ses) biens sans que ceux de Lautre en soient tenus ... »

Les futurs époux apportent chacun dans la communauté les biens qu'ils possèdent eu égard au règlement des successions de la communauté qui existait de part et d'autre du fait de leur précédent mariage. C'est ainsi que Robert Gaulin déclare pouvoir apporter dans la communauté «...la moitié de les biens d'Entre led. Futur Epoux et lad. (laditte) deff.^{te} Letourneau... ». Étant donné que la moitié de ses biens meubles et immeubles devait être partagée avec les enfants vivants issus de son premier mariage, Robert Gaulin s'engage à faire dresser

un inventaire comme il est stipulé: « Led. (ledit) futur Epoux promet et soblige par lesd. (lesdittes) presentes de faire faire incessamment Linventaire des biens de lad. Comm.^{te} Iceluy faire En justice et ce dans quinzaine affin de faire dissoudre Lad. Comm.^{te} ... ». De la valeur totale des biens de la communauté qui reviendra à Robert Gaulin après le partage de l'hoirie, « Led futur Epoux en amène et met en lad future communauté La somme de mil Livres et le surplus Quy tiendra et sortira nature de propre a luy et aux siens d'estoc costé et ligne ». Robert Gaulin fixe donc à 1 000 Livres son apport personnel dans la communauté le surplus lui restant en propre et aux siens dans sa lignée avant le mariage. Voilà qui constitue néanmoins une somme importante pour l'époque dont Marie Anne pourra jouir en propre après le décès de son mari entendu qu'il ne lui donnera pas d'enfant en partage.

D'autre part, Marie Anne Soucy apporte dans son trousseau de mariage la somme de cinq cents (500) Livres qu'elle prendra sur la moitié qui lui reviendra de la valeur de l'inventaire

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

des biens de la communauté qui existait entre elle et feu Charles Pelletier. Marie Anne avait déjà pris soin de faire dresser cet inventaire par le notaire Barbel. Cet inventaire fut dressé «*le jourdier quatre du present mois* », c'est-à-dire le 4 avril 1716. De part et d'autre, les apports dans la communauté sont désignés en numéraire sans mention d'aucun bien mobilier.

LE DOUAIRE

Le douaire est destiné à l'épouse pour «*la récompenser de ses soins et de ses peines*» si bien qu'en cas de décès de Robert Gaulin, Marie Anne sera en droit de prélever son douaire sur la part des héritiers (les enfants ou les parents selon le cas). Dans le cas présent, «*led. Futur Epoux a doüe (doué) et doüe Lad. Future Epouse du douaire coutumier ou de la somme de mil Livres de douaire prefix au choix et option de lad. Future et des siens a prandre sytost que douaire aura lieu sans Etre teneue de la demander En justice...*». En vertu du contrat de mariage, Robert Gaulin offre à sa future épouse le choix du douaire coutumier c'est-à-dire de l'usufruit de la moitié des héritages du mari ou bien le choix d'un douaire prefix qui est un montant précis, ici de la valeur de 1 000 Livres stipulée au contrat.

LE PRÉCIPUT

Le préciput est un autre avantage accordé par le contrat de mariage attribuable à l'un ou l'autre des conjoints survivants. Il s'agit d'un montant spécifié dans le contrat souvent de la valeur de la moitié du douaire mais dans ce cas-ci il sera inférieur à 500 Livres. Le préciput comprend généralement divers biens mobiliers tels lits, meubles, bijoux, vêtements... Or, en vertu du contrat de mariage, «*le préciput sera Egal et Reciproque de la Somme de trois cent Livres a prendre par le*

survivant En deniers comptant ou En meubles selon la prisée de l'inventaire...» En outre, advenant le décès de l'un des époux, le survivant jouissait du privilège de prélever «*Les habits hardes et linges a lusage dud. Survivant et un bon lit garny au choix et option dud. Survivant...*» et ce, avant tout partage des biens entre lui et les héritiers du défunt.

LE DROIT DE RENONCIATION

Le contrat de mariage possède une clause qui permet à Marie Anne de se prémunir en cas de mauvaise administration des biens par son époux. Elle pourra en effet renoncer à la communauté si celle-ci s'avèrerait déficitaire. Cette clause se lit comme suit: «*arrivant la dissolution de lad. Future communauté et en cas de renonciation prendre et emporter tout ce quelle aura aporté en ycelle et tout ce jusqu'à lors luy sera advenu et echue par successions donations ou autrement avec ses douaire et preciput tels que dessus sans être obligée à aucune dettes de lad. Communauté...*»

DONATION ENTRE VIFS

Les clauses du contrat de mariage témoignent que Robert Gaulin avait beaucoup d'estime pour sa future épouse. Le douaire, le préciput et le traitement réservé à son fils Joseph sont tous favorables à Marie Anne. Qui plus est, Robert Gaulin ajoute une clause de donation entre vifs à sa future épouse. La clause de donation se lit comme suit: «*Et pour la bonne amitié que led. Futur epoux a pour lad. Future epouse Il luy a fait par ces présentes donation pure et simple et Irrévocable entrevifs en la meilleure forme et manière que donation peut valloir et avoir lieu sans espérance de la pouvoir ny vouloir Révoquer ce acceptant lad, future Epouse D'une part denfant des Biens appartenant*

aud. Futur Epoux et de ceux qui se trouveront au jour de son décès et comme lemoins prenant venant a la succession suivant Li^{re} (inventaire) des secondes nosces de laquelle part led. Futur Epoux sest demi et devetu et desaisy des apresent pour et au proffit de lad. Future Epouse et des siens pour par elle en jouir faire et disposer systost que lad. Donation aura lieu Entoute proprieté à perpetuitté.»

LE SORT DE JOSEPH PELTIER

Le contrat de mariage stipule que leurs enfants «*seront élevés, nourris et Entretenus aux depens de lad. Future comm^é Jusqu'à l'âge de (bis) dix huit ans pour le revenu de leurs Biens sans pouvoir par eux prétendre aucuns gages ny sallaires se chargeant lesd. futurs Epoux par ces présentes de la tutelle de Joseph Pelletier fils mineur de lad future Epouse pour conjointement avec elle gérer gouverner et administrer sa personne et Biens et lenvoyer aux ecolle*». Le sort du jeune Joseph Pelletier fut donc décidé devant le notaire Jacques Barbel, dix (10) jours avant le mariage.

MARIAGE DE MARIE ANNE SOUCY ET DE ROBERT GAULIN LE 15 AVRIL 1716

Le mariage de Marie Anne Soucy et de Robert Gaulin fut célébré à Ste-Famille de l'Île-d'Orléans le 15 avril 1716. Le mariage fut béni par Pierre Girard de Vorlay qui avait succédé au curé Lamy l'année précédente. Les témoins au mariage sont Claude Guyon (1629-1694), Michel Asselin (1677-1743) et Pierre Gendron (1670-1747), tous proches voisins de Robert Gaulin dans la paroisse de la Sainte-famille. Sur la carte de Catalogne, la terre de Claude Guyon est identifiée à G. Dion (sic) voisin de la terre de Asselin (Michel) attenante à la terre de Gervais Rochon (Rocheron).

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

ROBERT GAULIN
EXPERT EN MOULINS

Le Registre N° 20 des arrêts, jugements et délibérations du Conseil supérieur de la Nouvelle-France pour la période comprise entre le 5 août 1709 et le 13 avril 1711 recèle une ordonnance qui atteste de l'expertise technique du charpentier Robert Gaulin en matière de construction et de réparation de moulins à farine. Le document classé sous la cote TP1, S28,P8912 témoigne de la confiance manifeste des habitants de la paroisse Saint-Pierre de l'Isle et Comté de St-Laurent à l'endroit du sieur Gaulin.

L'histoire débute le 7 octobre 1710 alors que les habitants de la paroisse Saint-Pierre de l'Île d'Orléans déposent une requête devant le Conseil supérieur de la Nouvelle-France. Les habitants allèguent que Philippe Noël qui a charge du moulin banal de Saint-Pierre par un arrêt du Conseil supérieur qui le lui a adjugé le 18 octobre 1706, «n'apporte pas les soins nécessaires pour conserver led moulin en bon Estat, au Contraire semble vouloir le détruire en n'y faisant pas faire aucune des reparations quil est obligé dy et en outre ne Veulant pas fournir un Chemin bon et Vallable ausd' habitants pour aller aud moulin...»

De toute évidence, les habitants de Saint-Pierre sont mécontents du laisser-aller de Philippe Noël qu'ils accusent de négligence, non seulement à l'égard de l'entretien du moulin, mais également à l'égard du chemin permettant de s'y rendre pour aller y faire moudre le grain. Le mécontentement est tel que les habitants vont demander au Conseil supérieur d'adjuger le moulin à Jean Côté «attendu les offres qu'il fait de faire toutes les reparations nécessaires aud moulin, et de fournir et Entretien Un Chemin bon et Valable et fort commode, ce qui est



CARTE DU SIEUR DE CATALOGNE DE 1709
MONTRANT LA VILLE DE QUÉBEC ET LA POINTE DE L'ÎLE D'ORLÉANS



MOULIN À VENT DU RÉGIME FRANÇAIS
FIEF DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC
ÎLE AUX COUDRES

avantageux pour la Conservation dud moulin et Commodité desd^s habitants...». La famille Côté est bien établie dans la paroisse et son capitaine de milice se nomme justement Jean Côté. Mais l'homme est âgé, 72 ans, et il est plus probable que ce soit son neveu Jean Côté, aussi de Saint-Pierre, qui soit ici préféré par les habitants. «Le Conseil avant faire droit sur lad Requête a ordonné et ordonne que Visite Sera faite du moulin en question par Pierre Gendron et **Robert Gaulin** que le Conseil a commis a cet Effet en presence du sieur Lamy Curé de la Paroisse de la Ste-Famille que le Conseil a aussy commis pour leur faire prester serment, Lesquels

dresseront proces Verbal De l'Estat dud Moulin et donneront leur avis sur les reparations a faire a iceluy, en faisant difference des grossier et mineur reparations a y faire, et ce aux despens de qui Il appartiendra. Ordonne aussy led Conseil que lesd Gendron et Gaulin en presence dud Sieur Lamy Visiteront les deux Chemins qui ont esté pratiqués pour aller aud moulin et Donneront leur Avis par le mesme proces Verbal sur celuy qui est le plus Commode aux habitans qui y portent leurs grains a moudre...». Cette ordonnance de l'Intendant Raudot porte la date du 24 novembre 1710.

On peut penser que le moulin se trouvait à la pointe de l'île d'Orléans dans l'arrière-fief Beaulieu qui appartenait au sieur Jacques Gourdeau dit Beaulieu dont le domaine est montré sur la carte de Catalogne de 1709. Cette carte est d'époque par rapport aux événements ici rapportés. Le nom de Philippe Noël figure par ailleurs à la pointe de l'île aujourd'hui partie de la paroisse de Ste-Pétronille. Ce mandat d'expertise exprime la confiance de l'intendant Raudot à l'endroit de Robert Gaulin en matière de moulins. On comprend dès lors que Robert Gaulin ait pu attirer l'attention des Directeurs du Séminaire des Missions Étrangères en matière de moulins.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

DES PERSONNAGES CONNUS

La requête déposée au Conseil supérieur de la Nouvelle-France par les habitants de la paroisse Saint-Pierre de l'Île d'Orléans en faveur de Jean Côté, s'adresse non seulement à Philippe Noël, le fermier du moulin, mais il s'adresse aussi à Dame Françoise Charlotte Juchereau de Saint-Denis, la propriétaire du moulin, et au sieur François Berthelot, Comte de Saint-Laurent, le propriétaire de l'Île et Comté de Saint-Laurent. En France, ce comte était le conseiller du Roi, son secrétaire, et le commissaire général de l'artillerie de France. Face à la requête des habitants de Saint-Pierre, les nobles jettent leurs procureurs dans la défense de leurs droits.

Il importe, croyons-nous, que nous débordions un peu de l'histoire de notre famille à l'occasion pour aborder celles de personnages, fussent-ils seigneurs, curés, procureurs, notaires, marchands ou simples habitants. Car, si certains ont seulement gravité dans l'entourage de nos ancêtres, certains auront marqué leur vie. Nous sommes ici en pays de connaissance car la Dame propriétaire du moulin est la fille de Nicolas Juchereau de Saint-Denis, le seigneur de Saint-Roch des Aulnaies. Elle est par conséquent la sœur

de Marie Anne Juchereau qui avait épousé en premières noces François Pollet, sieur de la Combe et de La Pocatière (*Réf: La Source 2007, page 36*). En fait, la Dame propriétaire du moulin est nulle autre que la sœur de la seigneuresse de La Pocatière dont le mari avait octroyé une concession à Pierre Soucy, le frère de Marie Anne.

Françoise Charlotte Juchereau de Saint-Denis agit ici en son nom car, même si elle est mariée, elle déclare être une «*femme séparée quant aux biens d'avec françois de la forest, escuyer et Capitaine d'une Compagnie des troupes de la marine en ce pays...*». Elle est accompagnée de Florent de LaCetière, notaire de la Prévôté de Québec, qui agit au nom et comme procureur de Philippe Noël, le fermier de son moulin. Par ailleurs, le Comte de Saint-Laurent est ici représenté par Guillaume Gaillard, son conseiller et procureur. Le Comte va lui vendre l'Île d'Orléans, le 20 mars 1712. Il convient de rappeler que le notaire Florent de La Cetière et le procureur Guillaume Gaillard avaient maison dans la Basse-Ville de Québec. Ces bourgeois de Québec étaient alors les proches voisins de Marie Anne Soucy sur la rue Notre-Dame. Le plan que Monique Soucy-Roberge

présente à la page 36 de ce bulletin montre bien la proximité du domicile du notaire, du procureur et de Marie Anne Soucy qui habitait alors la maison La Norraye. La colonie est grande mais l'univers des hommes est encore petit à cette époque. Toutefois, **en généalogie, il y a une dimension qui importe encore plus que l'espace, c'est le temps qui sépare encore plus les hommes que les distances.** Dans le cas qui nous occupe, les événements auraient pu avoir des conséquences sur la famille Soucy dans le Bas-du-Fleuve. Cependant, à l'époque où se déroulent les événements, soit entre le moment du dépôt de la requête le 7 octobre 1710, la nomination de Robert Gaulin comme expert-conseils le 24 novembre 1710 et le dépôt de son procès-verbal d'expertise le 4 mars 1711, Marie Anne Soucy est alors l'épouse de Charles Pelletier et elle ne soupçonne pas encore l'avenir que lui réserve son destin avec Robert Gaulin. Robert Gaulin n'est donc pas en conflit d'intérêt à cette époque et il a toute la latitude voulue pour faire les constats de dégradation du moulin et des chemins et d'énoncer les recommandations qu'il jugera nécessaires pour assurer la pérennité du moulin de Saint-Pierre. Toutefois, on comprend peut-être mieux la raison pour laquelle le couple Soucy-Gaulin choisira le

EXTRAIT DU REGISTRE N° 20 DES ARRÊTS, JUGEMENTS ET DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE (COTE TP1,S28,P8945)

«Entre Jean Costé habitant demeurant en l'Isle et Comté de S^t Laurent paroisse de S^t Pierre faisant tant pour luy que pour les autres habitants de lad. Paroisse et de celle de la S^{te} famille, Demandons en requeste par luy ...»

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

notaire Barbel de Québec plutôt que le notaire de La Cetièrre lorsque viendra le moment de rédiger les conventions de leur mariage le 5 avril 1716.

Pour sa part, Jean Côté, habitant de Saint-Pierre, se fait représenter par le notaire Jacques Barbel de la prévôté de Québec. Il poursuit tant en son nom qu'au nom des habitants de la paroisse de Saint-Pierre et des habitants de la paroisse voisine de la Sainte Famille. On le voit, la question de de l'entretien du moulin et des chemins menant au moulin intéresse beaucoup de monde et c'est presque la moitié des habitants de l'Île d'Orléans qui sont derrière Jean Côté dans cette affaire. Or, si la requête est déposée au Conseil supérieur, c'est Pierre Gendron et Robert Gaulin qui auront à juger de l'état du moulin et des chemins ainsi que des réparations majeures et mineures qui devront y être effectuées. En somme, la cour supérieure de la Nouvelle-France s'en remet entièrement au jugement des experts. C'est le procès-verbal que Gendron et Gaulin produiront sous serment donné devant le curé Lamy de la paroisse de la Sainte-famille qui permettra au conseil supérieur de juger du bien-fondé de la requête adressée par Jean Côté et les habitants de Saint-Pierre et de la Sainte-Famille. C'est dire toute

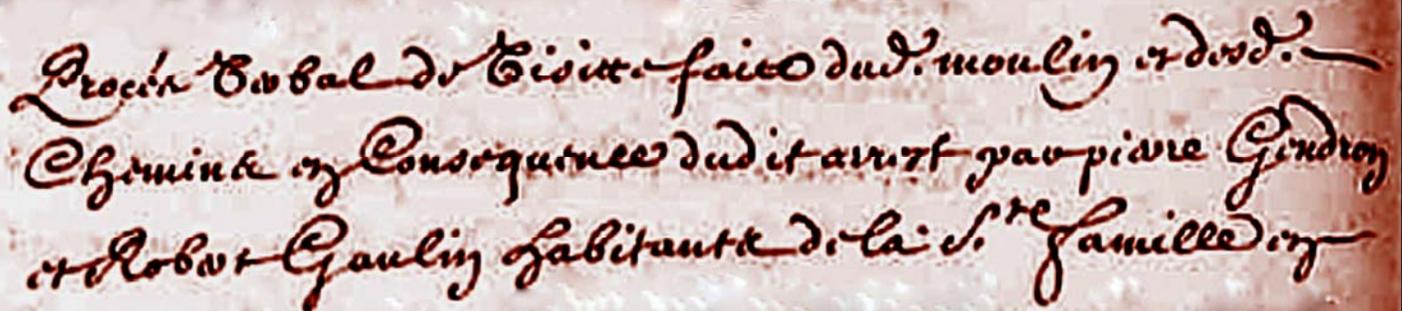
la crédibilité que l'intendant et le conseil supérieur de la Nouvelle-France accordaient aux mandataires et notamment à Robert Gaulin. La portée du procès-verbal est ainsi formulée par Raudot:

«*Veû (e.g. Vu) le proces Verbal de Visitte dudit moulin et des chemins en datte du quatre^e de ce mois (e.g. du 4 mars 1711) Il soit ordonné que ledit Procès Verbal de Visitte dudit Moulin Sera executté Selon Sa forme et teneur, et Suivant Iceluy que les réparations necessaires a faire audit moulin Et Chemins y seront faits, et que les demandes contenues en la requeste Sur laquelle est Intervenû arrest le Vingt quatre^e novembre dernier (e.g. le 24 novembre 1710) luy Seront accordées ausd. Noms (e.g.: au nom des habitants de Saint-Pierre et de Sainte-Famille ici représentés par Jean Côté)*»

Cette requête adressée au Conseil supérieur de la Nouvelle-France n'est pas banale en soit si on considère qu'elle apporte un éclairage sur la personne de Robert Gaulin. Il nous renseigne non seulement sur le domaine d'expertise de Robert Gaulin en matière de moulins mais il suggère également que ses occupations devaient l'amener à travailler loin de chez lui comme il est fait mention dans le passage suivant:

«*Le Conseil avant faire droit, a ordonné et ordonne qu'il Sera fait apres la fonte des Neiges nouvelle Visitte par lesd. Pierre Gendron et Robert Gaulin ou autre lequel en cas d'absence dud Gaulin Sera nommé par ledit Sieur L'Amy que le Conseil a Commis et Commet a cet effect et ausy pour faire garantir Serment ausd. arbitres Et pour estre present a la Visitte qui Sera faite tant dudit moulin que des Chemins pour y aller*» .

On comprend que si la visite d'inspection a eu lieu le 4 mars, c'est-à-dire durant l'hiver de 1711, il n'aura pas permis aux inspecteurs de tout voir et notamment de l'état des fondations du moulin et de la condition des chemins le tout devant être enneigé. C'est pourquoi, le conseil demande une seconde visite qui devra être effectuée au printemps 1711 après la fonte des neiges. Mais il semble bien que le contremaître Robert Gaulin n'attendra pas la fonte des neiges pour prendre le large car, comme nous le verrons, Robert Gaulin était aussi capitaine de navire. Son départ semble imminent car les intentions de Robert sont déjà connues du conseil le 16 mars 1711. C'est à cette date que d'ores et déjà, sur la base du premier procès-verbal, le conseil supérieur a déjà «*donné deffaut contre la dame de la forest*» qui n'a pas daigné se présenter à la cour non plus que d'y dépêcher son procureur.



Procès Verbal de Visite faite dud. moulin et desd.
Chemins en Consequence dudit arrest par pierre Gendron
et Robert Gaulin habitants de la S.^{te} famille en...

EXTRAIT DU REGISTRE N° 20 DES ARRÊTS, JUGEMENTS ET DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA NOUVELLE-FRANCE (COTE TP1,S28,P8945)

«Procès Verbal de Visitte faite dud. moulin et desd. Chemins en Consequence dudit arrest
par pierre Gendron et Robert Gaulin habitants de la S.^{te} famille en....»

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

UNE VIE NOUVELLE À L'ISLE JÉSUS

On ne sait trop si la table était devenue trop petite pour toute la maison-née ou si la belle-mère lui était antipathique, ou bien si le mariage fut planifié de longue date ou précipité, quoi qu'il en soit, l'une des filles de Robert Gaulin, Marie Marthe, va se marier à Ste-Famille le 26 avril 1716, moins de deux semaines après le mariage de son père. Elle n'avait pas encore 16 ans. On ne sait trop non plus si la chose relève d'une décision concertée du couple ou du verdict de la nature, mais le couple Gaulin-Soucy n'ajoutera aucune nouvelle bouche autour de la table. Il faut dire que Marie Anne Soucy vient d'avoir 42 ans et qu'elle a eu un seul enfant durant les 11 ans et 10 mois qu'aura duré son premier mariage. Quant à Robert Gaulin, il a 47 ans et demi et neuf enfants à charge après le départ de Marie Marthe.

JOSEPH PELLETIER, PENSIONNAIRE
AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

Peu de temps après leur mariage, Robert Gaulin et Marie Anne Soucy planifient de quitter l'Isle d'Orléans qu'on appelait alors «*L'Isle et Comté de Saint-Laurent*» dans le gouvernement de Québec pour aller vivre à l'Isle Jésus dans le gouvernement de Montréal. Que faire des enfants ? Si Robert Gaulin pouvait compter sur plusieurs parents pour s'occuper de ses propres enfants, qu'advient-il du fils mineur de Marie Anne Soucy ? Entendu que Robert Gaulin, en vertu de son contrat de mariage, s'était engagé à subvenir aux besoins de l'enfant mineur de Marie Anne et à «*l'envoyer aux écoles*», Joseph sera mis en pension au Séminaire de Québec. Sans doute voulu-t-on en faire un prêtre suivant les vœux exprimés par Pierre de Niort de la Minottière. Il est



Carte des Isles de Montréal

D'après les relevés effectués en 1731 sous le Régime Français

Cette carte montre l'Isle Jésus alors propriété du Séminaire des Missions Étrangères de Québec entre la rivière des Prairies au sud et la rivière St-Jean aussi nommée rivière Jésus (Mille-Isles)

aussi possible que l'instruction de l'enfant fut un avantage consenti par les Supérieur et Directeurs du Séminaire des Missions Étrangères de Paris établis à Québec en considération des services que Robert Gaulin rendra aux Ecclésiastiques du Séminaire dans leur fief de l'Isle Jésus. On peut aussi penser que la belle-famille incita Joseph à suivre l'illustre exemple d'Antoine Gaulin, le frère cadet de Robert. Antoine Gaulin était entré au Petit Séminaire de Québec en 1688 et au Grand Séminaire en 1694. Il fut ordonné prêtre le 21 décembre 1697 et il devint rapidement l'un des plus valeureux missionnaires du Séminaire en Acadie. Il avait été nommé grand-vicaire de l'Évêque de Québec pour l'Acadie, fonction qu'il occupera de 1698 à 1724, pouvoirs qui furent entre-temps étendus à Terre-Neuve en 1704. C'est Louis Lepage de Saint-Claire, dont nous reparlerons plus loin, qui succédera à Antoine Gaulin dans cette haute charge ecclésiastique.

Force est de constater que Marie Anne Soucy et Robert Gaulin avaient des relations dans la haute fonction épiscopale de la colonie. Les grands-vicaires sont aussi appelés les vicaires généraux de l'Évêque. La commission de grand-vicaire doit être signée par l'Évêque et par deux témoins et insinuée au greffe des insinuations ecclésiastiques du diocèse à peine de nullité des actes que ferait le grand vicaire. Car le grand vicaire assiste l'Évêque dans ses fonctions épiscopales et le représente en Nouvelle-France. Cette fonction ne peut être assumée que par un prêtre gradué. Chose sûre, Antoine Gaulin et Louis Lepage représentaient d'éminents modèles à suivre dans la famille. On comprend alors que Marie Anne et Robert aient voulu faire instruire Joseph car, pouvaient-ils espérer, Joseph succédera à Louis Lepage ou à tout le moins, il pourra obtenir une fonction respectable dans la hiérarchie de l'Église canadienne.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

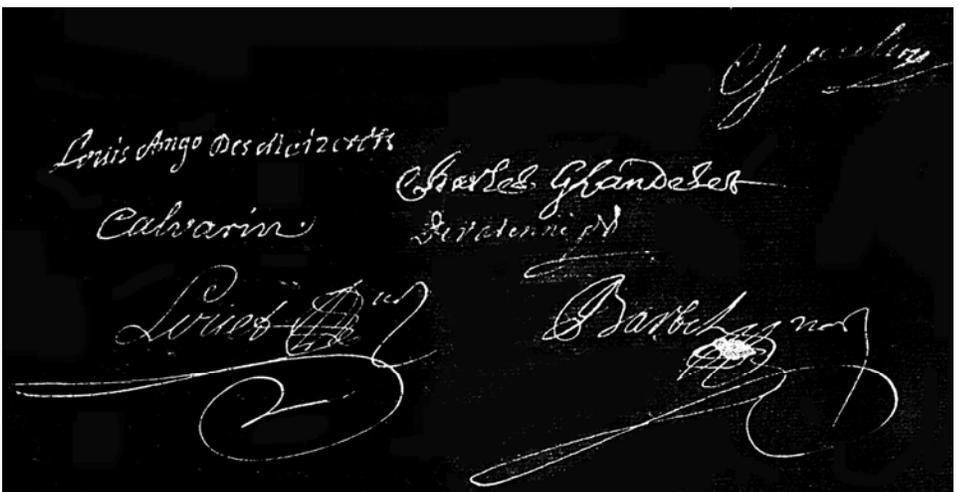
Mais quels qu'aient été les incitatifs de Marie Anne pour envoyer son fils au Séminaire, son départ imminent pour l'Isle Jésus l'obligea certainement à opter pour le pensionnat. Qui plus est, il n'eut sans doute pas été acceptable que Joseph soit logé avec ses parents à la maison seigneuriale et presbytérale de l'Isle Jésus. Enfin ! La candidature de Joseph Pelletier fut acceptée, avec ou sans l'intercession de l'oncle Antoine, tant et si bien que l'enfant pu entrer au Séminaire le 29 octobre 1717, c'était un vendredi.

Au printemps suivant, les parents sont convoqués au Séminaire pour régler les questions financières car n'entraînant pas qui voulait dans la vénérable institution et le prix à payer obligeait les parents à délier leurs bourses. Le rendez-vous a lieu un samedi, le 2 avril 1718, durant l'après-midi. La rencontre est, on ne peut plus formelle, alors que sont réunis le supérieur et des directeurs de l'institution accompagnés de leur procureur et assistants. Le notaire royal Jacques Barbel, depuis peu (10.03.1716) devenu propriétaire de l'arrière-fief d'Argentenay à l'Isle d'Orléans, a été appelé à rédiger le procès-verbal de la convention. Il est accompagné par Jean-Claude Loüet aussi notaire royal. On imagine Robert et Marie Anne dans leurs petits souliers alors qu'ils faisaient face à Louis Ango des Maizerets, le supérieur des Ecclésiastiques du Séminaire. Charles Glandelet, un des prêtres les plus éminents du séminaire, autrefois du diocèse de Paris, professeur de la Morale au Grand Séminaire et chargée d'administration des affaires du Séminaire était aussi de la rencontre. Est aussi présent Goulvin Calvarin, l'un des directeurs du Séminaire sur le point de partir en mission au Mississipi (1718) où il trouvera la mort l'année suivante. Par ailleurs, les Ecclésiastiques étaient accompagnés de leur

CONVENTIONS ENTRE LES ECCLÉSIASTIQUES DU SÉMINAIRE ET LE SIEUR GAULIN QUÉBEC, LE 2 AVRIL 1718

Pardevant Les nottaires Royaux En la prevoste de quebek soussigne y residants furent presents Messires Louis ango des maizerets charles glandelet et Goulvin calvarin prestres Superieur et Directeur et assistant du Seminaire des missions etrangeres etablis en cette ville de quebek m(re) Jean baptiste Gautier de varenne prestre procureur dud Seminaire dune part Le Sieur Robert gaulin habitant dem' en lisle et Comté S' Laurant par^e de la Sainte famille et marie Soucy sa femme auparavant veuve de charles Peltier lad Soucy tutrice de Joseph peltier son fils mineur et dud deffunt peltier, quil autorize a leffet des presentes lesquelles parties onts f^e et arresté les conventions qui suivent Scavoir que mesd Sieurs du Seminaire ont reçu pour pensionnaire aud Seminaire Led Joseph de le nourir et entretenir comme les auPeltier mineur de douze ans et acet effet Soblige tres pensionnaires Le faire Instruire et envoyer aux ecolle et ce autant de temps que led Joseph Peltier demeurera aud Seminaire au moyen de quoy Lesd Sieur gaulin et Soucy Sa femme (ont - mot entaché) presente-

ment remis a mond Sieur de varenne La somme de quatre Mille Livres En monnois de cartes Sur Le prix et cours quelle est apresent Laquelle somme mond Sieur de varenne a pris et receüe Dont quittance & aux conditions que les Interests quarroit pu produire Lad somme de quatre mille Livres demeureront compense pour les pensions dud Joseph Peltier et au cas que led peltier voulast sortir dud Seminaire ou vinst a deceder mesd Sieur du Seminaire ne seront tenus que de Rendre Lad Somme de quatre mille Livres (en valeur) monnois de cartes pour le prix du cours quelles ont de present & comme Lad monnois de cartes doit estre (ecarte) et suprimée lautomme prochain et laquelle na cours dans Le commerce que pour La moitié de Sa valeur mesd Sieurs du Seminaire ne seront (tenus) que de rendre la somme de quinze cent Livres monnois de france qui font de ce pays celle de deux mille Livres Car ainsy & promettant chacun en droit foy & obligeance & fait et passé aud Seminaire apres midy le deux^e jour Davril gby^c dix huit et avec conseil tenue du seminaire led Sieur gaulin et nt (re) Signe Lad Soucy ayant declaré ne scavoir ecrire ny signer de ce Interpellé Suivant Lord^e trois mots Raturés nuls



CONVENTIONS ENTRE LES ECCLÉSIASTIQUES DU SÉMINAIRE ET LE SIEUR ROBERT GAULIN

Les signataires de la convention sont: Louis Ango des Maizerets, Supérieur du Séminaire, Charles Glandelet et Goulvin Calvarin, Directeurs du Séminaire chargé d'administration, Jean-Baptiste Gauthier de Varennes, procureur du Séminaire, Jacques Barbel et Jean-Claude Loüet, notaires royaux de la ville de Québec et le sieur Robert Gaulin. Marie Anne Soucy a déclaré ne savoir ni écrire ni signer.

procureur, Jean-Baptiste Gauthier de Varennes. Ce prêtre ordonné en 1700, devenu chanoine en 1702, puis archidiaque, pénitencier et grand vicaire fut aussi conseiller au Conseil Supérieur de la Nouvelle-France et membre du Conseil du Séminaire. On le disait tenace dans ses opinions en ce qui concerne l'administration des affaires du Séminaire. Il allait s'occuper du dossier de Marie Anne et du petit Joseph. Notre Marie Anne devait se sentir bien petite devant ces éminents savants, tous Supérieur et Directeurs du Séminaire des missions étrangères, alors qu'elle fut bien obligée de déclarer qu'elle ne savait ni écrire ni signer. Heureusement que son mari était là. Robert Gaulin maîtrisait bien l'écriture et il savait signer avec élégance.

LE PRIX À PAYER

Marie Anne désirait à tout prix faire instruire son fils unique et pour cela elle disposait, sur sa fortune personnelle, d'une somme de 5 000 Livres provenant de la quittance obtenue le 3 avril 1716 dans le règlement de la succession de Pierre de Niort de la Minottière. On se souviendra que Marie Anne avait obtenue la somme de 3 500 Livres en guise de remboursement des biens meubles et immeubles qu'elle et son premier mari, Charles Pelletier, avaient emportés dans la maison de Pierre de Niort. Cette somme incluait également la rémunération des services rendus par Marie Anne et Charles alors que le couple s'était engagé à vie à servir leur nouveau maître. De plus, dans le règlement de leur condition de «donnés», Marie Anne avait obtenu une somme supplémentaire de 1 500 Livres pour subvenir aux besoins spécifiques de son fils Joseph. Nous vous référons à ce sujet à la «*Biographie de l'ancêtre Marie Anne Soucy - Première partie*», La Source - édition 2007.

Les Ecclésiastiques du Séminaire réclamaient 4 000 Livres pour la pension et l'instruction de Joseph. Mais voilà que des 5 000 Livres reçues par Marie Anne, plus de la moitié avait été versée en monnaie de cartes, soit 205 cartes totalisant la somme de 3 076 Livres et 10 Sols. Or, en 1717, à la suite d'une forte poussée inflationniste, les autorités coloniales décidèrent de racheter les cartes à la moitié de leur valeur nominale et de les retirer de la circulation de façon permanente. Ce n'est pas d'hier que les petites gens se font rouler sur le numéraire. Ainsi, sitôt acquise l'année précédente, la fortune de Marie Anne venait de fondre de moitié comme neige au soleil.

Le procureur du Séminaire voulu, bien sûr, se garantir contre la dépréciation des 4 000 Livres que Marie Anne venait de lui remettre en guise d'avance sur le paiement des frais réclamés par le Séminaire. Étant donné que la monnaie de cartes n'avait plus cours dans le commerce, Marie Anne fut tenue de compenser les intérêts qu'une telle somme aurait normalement rapporté en revenus au Séminaire. De plus, advenant que Joseph quitte le Séminaire ou qu'il décède au pensionnat, il fut entendu que Marie Anne ne serait compensée que pour la moitié de la valeur de la monnaie de cartes.

L'APPEL POUR L'ISLE JÉSUS

À cette époque, il y avait un appel dans la région de Québec pour aller s'établir à l'Isle Jésus. Cette seigneurie avait été concédée à François de Laval et au Séminaire de Québec le 23 octobre 1699. Par donation universelle de tous ses biens, le Séminaire de Québec avait hérité de la seigneurie de l'Isle Jésus après le décès de Mgr de Laval le 6 mai 1708. Les Ecclésiastiques des Missions Étrangères avaient bon œil et bon flair.

Les Ecclésiastiques du Séminaire nommèrent Louis Lepage de Sainte-Claire leur procureur pour l'Isle Jésus. Ordonné prêtre le 6 avril 1715, il est aussitôt nommé curé de la paroisse Saint-François de l'Isle Jésus où il demeurera jusqu'en 1724. Le nouveau procureur de l'Isle Jésus est le fils de René Lepage et de Marguerite Gagnon de la paroisse Saint-François de l'Isle et Comté de Saint-Laurent. Louis Lepage (1690-1762) est né à l'Isle d'Orléans tout comme d'ailleurs Robert Gaulin (1668-1723). La carte de l'Isle d'Orléans en page 6 montre la proximité des terres de René Lepage et de Robert Gaulin. Dans un monde aussi petit que la Nouvelle-France du XVIIIe siècle, le petit neveu de Marie Anne Soucy (Jean Germain Soucy) épousera plus tard la nièce de Louis Lepage, la dénommée Marie Louise de Sainte Claire. (La Source, édition 2006, page 40).

Tout porte à croire que Louis Lepage aura fait du recrutement à l'Isle d'Orléans pour développer la seigneurie de l'Isle Jésus dont il avait maintenant la charge. D'ailleurs, le curé Lepage de Saint-François-de-Sales-de-l'Île-Jésus va signer plusieurs mariages de jeunes gens originaires de la ville de Québec mais aussi de la paroisse de la Sainte-Famille de «*L'Isle Saint-Laurent*», et de l'Ange-Gardien dans la seigneurie de Beaupré qui appartenait aussi au Séminaire de Québec. Parmi eux, François Rocheron de Ste-Famille en l'Île Saint-Laurent, fils de Gervais Rocheron et de Marie Madeleine Guyon dite Dion. Était-ce le besoin d'acquérir de nouvelles concessions pour loger tous les fils d'une famille nombreuse ou le potentiel grandissant des seigneuries dans la région de Montréal au lendemain de la grande paix de 1701, quoi qu'il en soit, Robert et Marie Anne se laisseront séduire par l'aventure à l'Isle Jésus.

LE PARCOURS DE MARIE ANNE ET DE ROBERT GAULIN

Nous nous sommes interrogés à savoir en quelle année le couple avait quitté l'Isle d'Orléans pour l'Isle Jésus ? La question intrigue car nous n'avons pas un document de preuve en main tel un contrat d'engagement du couple auprès des Ecclésiastiques du séminaire des missions étrangères. Néanmoins, il existe des documents de preuves circonstanciées qui permettent de trouver une piste de solution.

Au départ, nous savons que Marie Anne était à Québec le **4 avril 1716** pour accompagner le notaire Jacques Barbel qui avait été chargé de dresser l'inventaire des biens de la communauté qui avait existé entre elle et son défunt mari Charles Pelletier. On la retrouve ensuite dans la paroisse de la Ste-Famille de l'Isle d'Orléans alors qu'elle épouse Robert Gaulin, le **15 avril 1716**. Jusque là, tout va bien, mais que se passe-t-il ensuite ?

Le **13 mars 1718**, Robert et Marie Anne font appel au Lieutenant particulier civil et criminel au siège de la Prévosté et Amirauté de Québec afin de convoquer une assemblée constituée des parents et amis de Joseph Pelletier afin de les autoriser à placer l'orphelin en pension au séminaire de Québec. Dès lors, on peut percevoir dans cette décision d'obtenir l'assentiment de la famille élargie pour confier l'enfant mineur à un pensionnat, une intention des parents de partir au loin. L'assemblée de famille se tiendra le lendemain, **14 mars 1718**, à huit heures du matin à la chambre des audiences de Québec.

Le **2 avril 1718**, le dessein se précise alors que Robert Gaulin et Marie Anne Soucy ont rendez-vous avec la haute direction du séminaire de Québec

pour établir les conditions pour la mise au pensionnat et l'instruction de Joseph Pelletier. Cet acte scellé par les notaires royaux indique que Robert et Marie Anne sont toujours à l'Isle d'Orléans au début du printemps 1718 comme en fait foi ce passage :

«...Le Sieur Robert gaulin habitant dem^t (demeurant) en lisle et Comté S^t Laurant par^e (paroisse) de la Sainte famille et marie Soucy sa femme auparavant veuve de charles Peltier lad Soucy tutrice de Joseph peltier son fils mineur et dud deffunt peltier...».

Cet acte nous apprend par ailleurs que Joseph avait été accepté au Séminaire, qu'il avait alors douze ans et que notwithstanding sa condition relativement modeste, il sera traité avec les mêmes égards que les autres enfants issus des familles bourgeoises de Québec :

«...mesd Sieurs du Seminaire ont reçu pour pensionnaire aud Seminaire Led Joseph Peltier mineur de douze ans et acet effet Soblige de le nourir et entretenir comme les autres pensionnaires Le faire Instruire et envoyer aux ecole et ce autant de temps que led Joseph Peltier demeurera aud Seminaire...». Le garçon semble laisser à penser qu'il n'y restera pas longtemps.

Le **19 avril 1718**, une sentence arbitrale rendue par les sieurs Perthuis et Guillemain est mise à néant dans la cause de Florent de La Cetièrre contre Robert Gaulin qu'on dit alors *«habitant de l'île et comté de Saint-Laurent»*. Ce document apporte d'une autre source, celle-là d'ordre judiciaire, l'indication que Robert Gaulin était encore à l'Isle d'Orléans au printemps 1718. C'est dire que depuis son mariage le 15 avril 1716, jusqu'au 19 avril 1718, nous sommes pratiquement assurés que Marie Anne vécut dans la maison de Robert Gaulin située dans la paroisse de la Ste-Famille à l'Isle d'Orléans.

C'est à l'été 1718, semble-t-il, que le projet d'aller servir les Ecclésiastiques du Séminaire à l'Isle Jésus va se concrétiser. À preuve, les règlements généraux, mais plus particulièrement les *«règlements particuliers pour le Sieur Gaulin»*, élaborés par Louis Ango des Maizerest, supérieur du Séminaire, le **22 juillet 1718**. Nous faisons ample présentation des règlements en page suivante tant ils apportent un éclairage sur les mœurs de cette époque et sur les tâches auxquelles Robert Gaulin et Marie Anne Soucy furent obligés auprès du curé de l'Isle Jésus.

Ce sont par ailleurs deux actes de catholicité; un acte de mariage et un acte de baptême, tous deux retrouvés, contre toute attente, dans les registres de la paroisse St-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies sur la rive nord de l'Isle de Montréal, qui vont attester hors de tout doute que Robert Gaulin était à l'Isle Jésus au printemps 1719.

Le premier concerne le mariage d'André Chabot (23 ans) et de Catherine Boulard (18 ans), le **11 mars 1719**. Le marié était le fils de Michel Chabot et d'Angélique Plante, ses père et mère de la paroisse de Saint-Pierre de l'Isle d'Orléans, sans doute une connaissance de Robert. La grand-mère paternelle du marié, Marie Mésangé, était aussi originaire de l'arrondissement de Mortagne au Perche.

Le second concerne le baptême de Joseph Vandandaigue, le **22 juin 1719**, fils de Claude Vandandaigue dit Gadbois et de Marie Brideau, une famille de Beauport, à l'origine de Bruxelles, installée depuis peu (1715) à l'Isle Jésus. On le voit, en peu de temps, Robert Gaulin tisse des liens avec d'autres gens qui, comme lui, sont venus des environs de Québec. Claude Vandandaigue restera lié à Marie Anne après le décès de Robert Gaulin.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

RÈGLEMENTS DES ECCLÉSIASTIQUES
À L'ENDROIT DE ROBERT GAULIN
ET DE MARIE ANNE SOUCY
EN DATE DU 22 JUILLET 1718

C'est sous la direction de Louis Ango de Maizerets, alors Supérieur des Ecclésiastiques du Séminaire des Missions étrangères, que Robert Gaulin et Marie Anne Soucy furent engagés pour servir au Domaine seigneurial de l'Isle Jésus. C'est à Louis Ango, un prêtre Français originaire de Rouen en Haute-Normandie, que nous devons les règles établies pour la conduite des fermes appartenant au séminaire de Québec. C'est ainsi que le **22 juillet 1718**, il rédigea des règlements généraux destinés aux contremaîtres des fermes pour assurer la conservation et l'augmentation des biens temporels de leurs seigneuries, mais aussi pour assurer une cohabitation harmonieuse et respectueuse entre le temporel et le spirituel, entre les engagés et le desservant. Ce même jour, Louis Ango rédigea en outre des règlements particuliers à l'intention de Robert Gaulin lui dictant des charges supplémentaires normalement dévolues au seigneur. Voyons ce qu'il en est:

«Les biens du Séminaire doivent être considérés Comme des biens ecclésiastiques et qui par conséquent appartiennent à N.S. (notre seigneur) pour être employés selon l'intention des fondateurs au Soutien du Séminaire et cest en Cette vüe que chaquin doit travailler ales Épargner Conserver et augmenter Sans sen rien appropries ny en disposer que Selon La volonté de Dieu reconnue par les Supérieurs qui en tiennent la place.

*Dans toutes les fermes il y aura un **Contre Maistre chargé de la conduite de tout le Temporel** qui Sera autant quil est possible un nommé de la Maison. Il y aura de plus une **Menagere qui sera chargé de tout cequi regarde le ménage...**».*

Voilà donc à quels titres Robert et Marie Anne furent engagés à servir au Domaine de l'Isle Jésus, **Robert en sa qualité de contremaître et Marie Anne comme ménagère du seigneur-curé**. Cette grande maison où le procureur règle les affaires temporelles de la seigneurie et où demeure le curé de la paroisse de Saint-François de Sales est à la fois le manoir seigneurial et la maison presbytérale de Louis Lepage de Sainte-Claire. Ainsi, depuis Saint-François-de-Sales de l'Isle d'Orléans, les deux hommes se retrouvent dans la même maison, dans la même paroisse du même nom, mais à l'Isle Jésus.

«Le prestre qui Sera dans les fermes fera aussy tout Son rapport au Séminaire et aura soin de toute la conduite spirituelle de la Maison. Comme Il y a grande connexion entre le temporel et l'Esprit Ils conserveront une grande diligence les uns avec les autres et leur premier Soins sera de ne pas souffrir le péché dans la Maison mais d'avoir un grand Soins que Dieu ysois Servi étant apuré; que cela attirera La bénédiction Sur le temporel fondé sur la parolle de J.C. qui nous a dit Preché en premier lieu le Royaume de Dieu et tout le reste Nous sera Donne Cest pour cela que quoyque le Contre maistre doive engager Luy Seul Les engagés des travailleurs Néanmoins afin de ne point recevoir de vitieux Il Les mandera avec celui qui est en charge de la Conduite Spirituelle en ce qui regarde Les marins et ne garderont pas qui soient capables de Corrompre les autres par leurs mauvais exemples Jurement et méchante parolles...»

«..Le Contre maistre rendra tous les ans Ses comptes au Supérieur du Séminaire ou à celui qui Sera deporté par luy a cet effet. Il sera chargé généralement des travaux réparations et généralement de tout ce qui regarde le Temporel Sans néanmoins pouvoir entreprendre de Nouveaux bastiment ny dépenses extraordinaire a moins que den avoir Consul-

té et eu la permission des Supérieurs.»
«Comme le Contremaitre choisira luy meme Ses engagés aussy cest Sa femme qui Sera Sur le Ménage qui choisira Elle mesme Les personnes qui luy conviendront pour ledit ménage cequelle fera toujours de Concert avec le Contre maître en Consultant le Prestre Sur les moeurs des dites personnes...». Ainsi, notre Marie Anne fut la gouvernante de la maison seigneuriale et presbytérale de l'Isle Jésus.

Règlements particuliers pour le Sieur Gaulin

«... Outre Le Reglement général et Commun a toutes les fermes du Séminaire Il sera chargé outre la Conduite de la ferme de Lisle Jésus de la Conduite du Moulin et des affaires dela Seigneurie pour et recevoir les rentes et Les lots et Ventes donner des (commisssions) et généralement de toutes les affaires qui peuvent survenir en toute la Seigneurie Donnant avis au Supérieur du Séminaire des choses extraordinaires qui demandraient Conseil. Ce Sera aussy luy qui contrat et payera les travailleurs engagés et Domestiques...»

«...Quoyquil sois seul charge de tout le Temporel Néanmoins pour bien réussir en Sa Conduite Il doit prendre Conseil dans les Choses quil demande du Prestre qui (a) la Conduite du Spirituelle ou des autres personnes diligentes. Selon cette maxime La ou il y a plusieurs conseils la est la Sagesse et Cette austre parolle ne faicte rien Sans Conseil et vous ne vous en repentirés jamais. Il aura aussy un grand respect pour le Prestre qui est le ministre du Seigneur et aura Soins de luy donner tous Ses besoins et cest Le moyen de sattiser aussy Son affection et de Conserver entre eux une pearfaicte Chante qui attirera la Bénédiction de Dieu Sur la Maison le de.... tion du peuple et pour eux un grand prix et paix intérieure fait a quebec le 22 juillet 1728»

Louis Ango Des Maizerets Supérieur

ROBERT GAULIN
CHARPENTIER ET CONTREMAÎTRE

Que savons-nous des raisons qui ont motivé Robert Gaulin et Marie Anne Soucy à se transporter à l'Île Jésus ? À l'aube de la cinquantaine, Robert Gaulin n'allait sûrement pas à l'île Jésus pour y défricher une nouvelle terre. En effet, c'est en sa qualité de contremaître que les services de Robert Gaulin ont été requis à l'Isle Jésus. La fonction de Robert Gaulin est d'abord attestée dans les registres de l'Église, dans deux actes de catholicité; un acte de mariage et un acte de baptême, tous deux retrouvés dans les registres de la paroisse St-Joseph-de-la-Rivière-des-Prairies sur la rive nord de l'Île de Montréal, le premier en date du 11 mars 1719 et le second en date du 22 juin 1719. Dans les deux cas, les actes font mention que **Robert Gaulin est contremaître et qu'il demeure à l'Isle Jésus**. Fait étonnant, le curé du lieu, François Jullien, prêtre du séminaire de Saint-Sulpice (nous sommes dans la seigneurie de Montréal qui appartient aux Sulpiciens), fait plus d'une fois mention du métier exercé par Robert Gaulin alors qu'il ignore généralement ce détail dans les actes qu'il inscrit aux registres. On peut voir dans cette mention inhabituelle du curé de Rivière-des-Prairies, située en face du Domaine des Rapides et du moulin du Crochet, une reconnaissance de la fonction exercée par Robert Gaulin.

Les règlements particuliers adressés à Robert Gaulin indiquent que ce dernier était à la solde des Ecclésiastiques du Séminaire pour voir à la conduite de la ferme, du moulin et des affaires générales de la seigneurie de l'Isle Jésus. On y requérait les talents d'un meneur d'hommes qui sera chargé de l'embauche et de la rémunération des engagés et des domestiques comme aussi de la perception des rentes et des lots auprès des censitaires.

Les projets ne manquaient pas à l'Isle Jésus alors que la seigneurie avait connu un étalement démographique de part et d'autre de l'île. À preuve, le 3 mars 1722, le conseil d'état composé du gouverneur de Vaudreuil, de Mgr de Saint-Vallier et de l'intendant Michel Bégon, avait décidé qu'il fallait doter la seigneurie de deux nouvelles paroisses. Robert et Marie Anne habitaient alors dans la seule paroisse qui existait à cette époque, c'est-à-dire la paroisse Saint-François-de-Sales dont le cœur se trouvait à la pointe orientale de l'Isle Jésus où se trouvait le Domaine seigneurial. La seigneurie s'étendait depuis la pointe de l'île jusqu'à une lieue en remontant la rivière des Prairies du côté Sud, et en remontant d'autre part la rivière Saint-Jean, devenue la rivière des Mille-Iles, du côté Nord. Dans la seigneurie de l'Isle Jésus, il y avait donc les concessions du côté Sud et les concessions du côté Nord.

À cette époque, le **Domaine de la Pointe** comprenait la Grande Ferme du Séminaire avec ses bâtiments imposants, l'église de Saint-François-de-Sales ainsi que le manoir seigneurial qui servait également de maison presbytérale. En outre, la seigneurie possédait une Petite Ferme sur le **Domaine des Rapides** qui se trouvait à une lieue et demie plus haut que la Grande Ferme, vers le milieu de l'île, du côté de la rivière des Prairies, à la hauteur de l'actuel Parc de la berge du Vieux Moulin. Le Séminaire y fit bâtir un moulin banal près de l'actuelle montée du Moulin de Saint-François. C'est là qu'on avait bâti le «*moulin Saint-Amour*» ainsi appelé parce qu'il était situé près de la concession de Philippe Saint-Amour. C'était un moulin à farine. L'église qui avait été construite en 1706 était située près du moulin banal, près de l'endroit où se trouvent actuellement le boulevard Lévesque et la montée du Moulin.

Sur la Petite Ferme, le séminaire possédait deux terrains pour s'approvisionner en bois. À côté desdits terrains, se trouvait une petite île, «*presque touchante*» à la seigneurie, où l'on avait aussi bâti le moulin du Crochet. C'est à cet endroit, au-dessus du rapide entre l'Isle Jésus et l'îlot, que le Séminaire avait érigé deux moulins à farine. D'après l'aveu et dénombrement du 1er juin 1732 que Mgr de Saint-Vallier, Supérieur du Séminaire de Québec, avait adressé en France au comte de Maurepas, secrétaire d'État au Conseil de la Marine et des Colonies, le bâtiment construit au-dessus des rapides abritait deux moulins. Robert Gaulin, qui était un expert en moulins, avait non seulement la charge de l'opération et de l'entretien des moulins mais aussi de tous les bâtiments de ferme de la seigneurie.

Il étonnera toujours que Robert soit parti sans ses enfants. Si Robert avait transporté sa famille à l'Isle Jésus, nul doute que le plus grand nombre de ses enfants aurait fait souche dans la région de Montréal. Or, tous ses garçons et toutes ses filles se sont établis dans la région de Québec, non seulement à l'Isle d'Orléans, mais aussi sur la côte de Beaupré et sur la côte du Sud. Toutefois, force est de constater une exception; Augustin Gaulin épousera Marie Geneviève Hogue à Rivière-des-Prairies le 6 juin 1735 avant de s'établir à l'Isle Jésus. Voilà donc l'exception qui confirme la règle. Il semble donc que Robert ait laissé ses enfants à l'Isle d'Orléans. Jean-Baptiste, l'aîné de la famille, avait eu 18 ans le mois suivant le remariage de son père. Mais la parenté ne manquait pas à l'Isle d'Orléans tant du côté des Gaulin que des Létourneau pour s'occuper des enfants de Robert, le temps qu'il fallait sans doute pour réaliser un contrat de services fort bien rémunéré à l'Isle Jésus.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

ROBERT GAULIN, TÉMOIN
AU PROCÈS TRUDEL CONTRE ROUSSIN
MONTRÉAL, LE 15 JUIN 1720

C'est dans le fonds d'archives de la juridiction royale de Montréal, aux Archives Nationales du Québec à Montréal, sous la cote TL4,S1,D2488, que nous avons trouvé la confirmation de la fonction très particulière occupée par Robert Gaulin et du lieu de résidence tout aussi particulier du couple. Une chance assurément, car le document de preuve ne concerne pas nos personnages, mais de parfaits étrangers à la famille. En fait, il s'agit d'un dossier de matière civile contenant une requête de Catherine Trudel, la demanderesse, visant à obtenir la séparation de corps et de biens, et le versement d'une pension alimentaire par Louis Roussin, son mari, habitant de Lachenaie, pour sa conduite violente envers elle et son enfant. L'inconduite de Roussin a donné lieu à un procès dans la juridiction de Montréal qui a débuté le 13 juin 1720 et qui s'est terminé le 13 janvier 1721. Ce procès comporte le procès-verbal d'une enquête judiciaire sans lequel nous n'aurions pas trouvé les informations recherchées.

Dans le cadre de l'enquête judiciaire, Robert Gaulin fut assigné avec d'autres témoins. Les témoins assignés sont: Pierre Lalongé, laboureur agricole, 23 ans, **Robert Gaulin, contre-maître du domaine de l'Île Jésus**, 52 ans, Pierre Beauchamps de l'Île Jésus, 43 ans, Jean Rochon de Lachenaie, 40 ans, Charles Mathieu de Lachenaie, 40 ans, Joseph Labelle de l'Île Jésus, 35 ans, Jean Allard, journalier, 26 ans et Louis Lepage, curé de Lachenaie et de l'Île Jésus, 29 ans. Il y a donc parmi ces témoins des personnes proches de Robert Gaulin dont ce dénommé Jean Rochon ou Rocheron qui était son cousin germain du côté maternel.



CARTE DU CONFLUENT DE LA RIVIÈRE DES MILLE-ÎLES
ET DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES AVEC LE FLEUVE SAINT-LAURENT
D'après les relevés effectués en 1731 sous le Régime Français
L'auteur de cette carte a confondu les prêtres des Missions Étrangères de Paris et les prêtres de la Cie de St-Sulpice

Jean Rocheron était le fils de Gervais Rocheron et de Marie Madeleine Guyon de Sainte-Famille (I.O.). Gervais était le frère de Marie Rocheron qui était l'épouse de François Gaulin et la mère de Robert Gaulin. Voilà donc un autre Rocheron qui s'était transporté au Nord de Montréal. À l'examen de la carte ci-dessus, on sera à même de réaliser qu'en s'établissant à Lachenaie, Jean Rocheron demeurerait à proximité du Domaine la Pointe de l'île Jésus où habitait Robert Gaulin son cousin germain. On aura aussi remarqué que le curé Louis Lepage, qui assumait la cure de Saint-François-de-Sales de l'île Jésus desservait aussi la population de Lachenaie qui n'aura pas son église avant 1730.

ASSIGNATION À COMPARAÎTRE
ADRESSÉE À ROBERT GAULIN
DU 14 JUIN 1720

Le dossier judiciaire comporte le procès-verbal de l'assignation à comparaître des témoins portant la date du **14 juin 1720** et la signature d'un dénommé Perrin. Il s'agit d'Antoine Perrin, soldat et huissier royal dans la juridiction de Montréal. Perrin avait

23 ans en 1720. Il alla lui-même, depuis Montréal, la veille même des audiences, porter les assignations à tous les témoins cités qui demeuraient à l'Île Jésus et à Lachenaie. Le jeune huissier réussit à joindre tous les témoins à leur domicile et il les transporta sur-le-champ à Ville-Marie au lieu dit La Montagne, afin qu'ils soient tous présents lors des audiences qui avaient été ordonnées pour se tenir le lendemain matin, **15 juin 1720**, à 07h. En ce temps là, Pierre Raimbault était le Conseiller du Roy et son procureur au siège de la juridiction royale de Montréal. L'assignation des témoins a été rédigée comme suit:

«Lan mil Sept cent Vingt Le quatorzieme jour de Juin avant midy en vertu de Lordonnance de monsieur pierre Raimbault conseiller du Roy et son procureur au Siege de la juridiction Royale de montreal tenant a present le dit Siege en datte du treize dudit mois et a la requeste de philippe trudelle, et de Catherine trudelle sa fille, femme de Louis Roussin qui ont Elus leur domicile à Villemarie en la maison du Sieur des pointes Seize (sise)

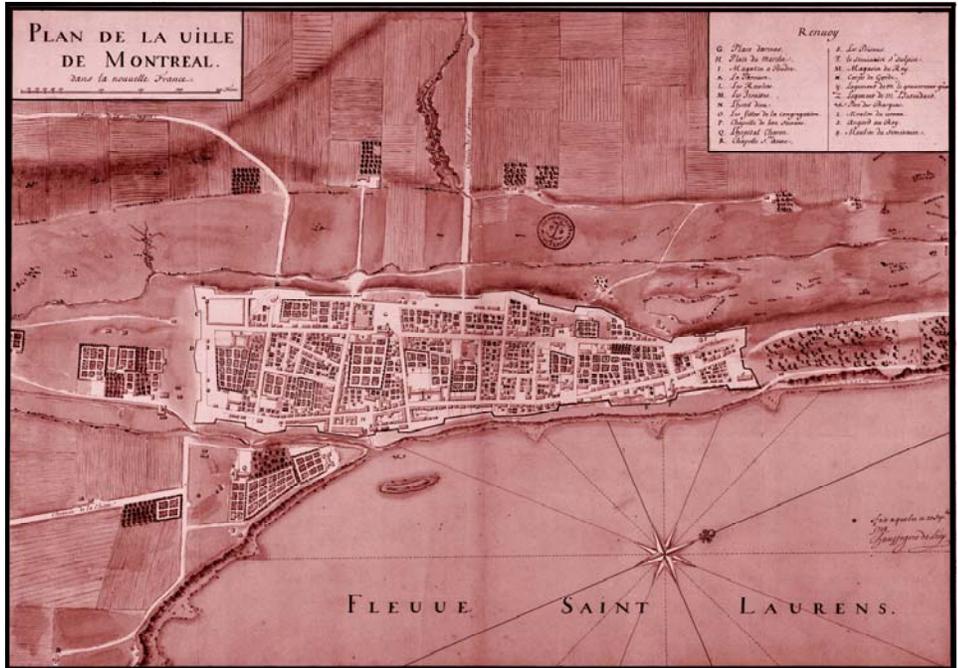
HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

ruë Capitale, j'ay Anthoine Perin huissier Royal De la Ditte Juridiction y demeurant ruë St francois Soussi-gne...ay Donné assignation a **Robert Gaulin contremaitre du Domaine de Lisle Jesus** en parlant a sa personne en son Domicile...a comparoir (comparaître) Samedi prochain Sept heures Du matin en la chambre D'audiances, ce pardevant monsieur le Lieutenant general de la juridiction Royale de Montreal pour Deposer en lenqueste judisicaire que ledit Trudelle, et sa fille entendent être faite a l'execution de lapointement rendue en led Siege, et leurs ay déclaré qu'ils seront payés de leurs salaires aquoy....aux depends je leurs ay bail-lé (e.g.: livré) à chacuncoppie Du present ce jour et an que dessus...»

ASSERMENTATION DE ROBERT GAULIN
AUX AUDIENCES DU 15 JUN 1720

«Lan Mil sept Cent Vingt Et Le Quinzieme Jour Du mois de Juin Sept heures du matin», Robert Gaulin se présente devant le sieur Pierre Raimbault, Conseiller du Roy, et son procureur au siège de la juridiction royale de Montréal, pour y être assermenté. Les audiences débutent à bonne heure et pour témoigner en sa personne, Robert Gaulin aura dû passer la nuit à Montréal «à la montagne en cette Isle» comme il est rapporté.

C'est sur ordre des huissiers Perrin et De LaFosse que Robert Gaulin, mais aussi toutes les autres personnes assignées à témoin, furent amenées à passer la nuit à la montagne et à y élire domicile le temps des audiences. Nous avons pu identifier ce second huissier, le sieur de LaFosse, en la personne d'Antoine Puypérou, qui était huissier royal à Montréal depuis 1717. Il fallu deux huissiers pour rassembler et transporter à Montréal en un jour tous les témoins comme il est



PLAN DE MONTRÉAL DATÉ DU 20 SEPTEMBRE 1728
DRESSÉ PAR CHAUSSEGROS DE LÉRY
D'après les relevés effectués en 1731 sous le Régime Français

dit «...par Exploits de perrin et de lafosse huissier du jour d'hier pour Deposé en Lenqueste dont il Sagit...». Le mot «exploit» appartient ici au monde juridique et signifie «Acte judiciaire signifié par huissier». Robert Gaulin n'était donc pas seul à la salle d'audiences au matin du 15 juin 1720. Étaient présents à 7 heures du matin: «Louis Lepage de St Claire prestre et Curé de l'Isle Jésus et Lachenaye, Robert gaulin, pierre Beauchamps, Joseph label, habitans de LIsle Jésus (ces 4 derniers mots raturés), Jean Rochon, Jean Halard, charles mathieu habitans de Lachenaye (ces 3 derniers mots raturés), Et pierre Lalongée dit gascon Demeurant à la montagne en cette Isle». Ces mots raturés à l'endroit des témoins demeurant hors de Montréal laissent à penser que tous les témoins avaient été logés au lieu dit «la montagne», c'est-à-dire chez ledit Lalongé car ce dernier demeurait depuis peu à Montréal.

Ce même jour et heure «Est Comparue Catherine Trudelle, femme de Louis Roussin, Et Catherine par justice assistée de philippe Trudelle Son pere...». C'est d'ailleurs Catherine et son père Philippe Trudel qui ont fait assigner les témoins déjà cités en vertu d'une ordonnance en date du 13 juin 1720. Les huissiers ont aussi assigné «Ce même jour Et heure Louis Roussin (bis), pour voir produire Et jurer Led Temoins Le tout par Exploits des huissiers perrin Et de lafosse...».

Dès lors que la partie demanderesse et la partie défenderesse étaient toutes deux présentes au siège de la juridiction royale de Montréal, et «Comme Lesd Temoins Sont Comparus, Ils Requierent quil nous plaise Recevoir Leur Serment En presence dud Rous-sin Et Ensuite proceder a lEnqueste, Surquoy Nous procureur du Roy leur avons donné acte de leurs Comparu-tions Et Requisitions...»

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Le dit Roussin ayant «Dit Connoitre Tous Les Susnommés, Et N'avoir aucun Reproche a faire Contre Eux...», le procureur Raimbault a «pris et Recue Le Serment desd (des dits) gaulin Beauchamps, Label, rochon, alard, mathieu, et la longée En La Maniere accoutumée, Scavoir Led **Robert gaulin, âgé de Cinquante deux ans, contremaitre de L'Isle Jesus, Led pierre Beauchamps age de quarante trois ans habitant de L'Isle Jesus, Led Jean Rochon âgé de quarante ans habitant de la chenaye et Joseph Label âgé de trente cinq ans habitant de L'Isle Jesus Jean alard age de Vingt Six ans demeurant a la Chenaye, led charles mathieu âgé de quarante ans habitant de la Chenaye, Et Led pierre La longée âgé de Vingt Trois ans demeurant a present à la Montagne, et Leds parties Setant Retirées avons procede a laudition desd Temoins Separement Sur Les faits mentionnes...»**

DÉPOSITION DE ROBERT GAULIN
AUX AUDIENCES DU 15 JUIN 1720

«Est Comparu **Robert gaulin âgé de Cinquante deux ans, Contremaitre Du Domaine de L'Isle Jesus y demeurant** Lequel apres Serment par Luy fait et Dire Veritté et qu'il nous a Dit n'Estre parent allié serviteur ni Domestique des parties et Nous a Représenté L'Exploit Dassignand (e.g.: acte d'assignation signifié par huissier) a Luy Donné par L'Huissier per-

rin Du Jour Dhier, pour Deposer. Depose Sur Les faits () Desd Demandedeur, et laquelle Nous Luy avons fait faire lecture quil N'a autre Connoissance Des faits sinon que Lors que Lad^e Trudelle avoit fuy chez Ses oncles Il y a quelques jours Il Se Trouva Dans L'Estuaire qui est () avec Led Roussin avant qu'ils Vinssent En Cette ville pour S'accordés Et (soutenir) led Roussin avoué quil avoit Tort, et que Son plus grand Tort Estoit D'avoir Maltraitté Son Enfant, a quoy Il ajouta que Sad femme avoit aussi Tord, que l'on ne Seruoit par Tout en Leurs affaires, Et quil y avoit Quelque Chose que L'on Ne pouvoit Connoitre mais que Cela Etoit fait quil vouloit changé, qu'auparavant cela lad femme de Roussin avoit Ete chez luy qui Depose, et que Sa femme (il est ici question de Marie Anne Soucy) Luy Dit Ensuite qu'elle avoit Veu Les meurtissures des Coups que Lad femme de Roussin luy avoit dit avoir Receu De Son mary, qui est Tout ce quil a dit Scavoir, Les () a loy faite et Sa Deposition a Dit Icelle Contenir Veritte Il a persiste et a Signé avec Nous Et Notre greffier, et apres avoir Requis (-) Luy avont Taxé, quatre Livres deix Sols de (France). La déposition porte trois signatures; celle du procureur Pierre Raimbault, celle du témoin Robert Gaulin et celle de Jacques David, greffier de la prévôté de Montréal. On imagine la scène.

PORTÉE ET CONTENU DU DOSSIER RELATIF AU PROCÈS ENTRE CATHERINE TRUDEL ET LOUIS ROUSSIN

Ce dossier de matière civile contient une requête de la demanderesse pour obtenir la séparation de corps et de biens et le versement d'une pension alimentaire de son mari, habitant de Lachenaie, pour sa conduite violente envers elle et son enfant. Elle déclare s'être enfuie chez son oncle Alexis Gariépy. On retrouve également la permission de faire assigner le défendeur et l'ordre d'assigner les témoins qui sont Pierre Lalongé, laboureur agricole, 23 ans, Robert Gaulin, contremaitre du domaine Île Jésus, 52 ans, Pierre Beauchamps de l'Île Jésus, 43 ans, Jean Rochon de Lachenaie, 40 ans, Charles Mathieu aussi de Lachenaie, 40 ans, Joseph Labelle de l'Île Jésus, 35 ans, Jean Allard, journalier, 26 ans et Louis Lepage, curé de Lachenaie et de Saint-François-de-Sales de l'Île Jésus.

Le dossier comporte aussi un procès-verbal d'enquête judiciaire qui inclut entre autre un jugement qui ordonne à la plaignante de prouver les faits et les mauvais traitements, un jugement en séparation de corps et d'habitation avec permission à Philippe Trudel, le père de Catherine, de retirer sa fille ainsi qu'un jugement de partage des biens entre les époux avec versement d'une pension alimentaire.

Source documentaire: Bibliothèque et Archives nationales du Québec.
Cote TL4,S1,D2488



SIGNATAIRES DE LA DÉPOSITION FAITE PAR ROBERT GAULIN LE 15 JUIN 1720
LORS DES AUDIENCES TENUES AU SIÈGE DE LA JURIDICTION ROYALE DE MONTRÉAL
POUR LE PROCÈS ENTRE CATHERINE TRUDEL, DEMANDERESSE, ET LOUIS ROUSSIN, DÉFENDEUR,
POUR SÉPARATION DE CORPS ET DE BIENS (13 JUIN 1720 AU 13 JANVIER 1721)

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

ROBERT GAULIN
ÉCONOME DE L'ISLE JÉSUS

Un contrat de vente d'une terre appartenant à Pierre Séguin daté du 23 mars 1720, sur lequel nous reviendrons, nous apprend que Robert Gaulin était l'Économe du Domaine de l'Isle Jésus, c'est-à-dire la personne chargée de la gestion des affaires matérielles et financières du Domaine seigneurial. Nous savions déjà par l'assignation à comparaître du 14 juin 1720 que Robert Gaulin était le Contremaître du Domaine de l'Isle Jésus. Mais le contrat du 23 mars 1720 nous montre un personnage de plus haute stature encore, non seulement responsable de la maîtrise d'œuvre des travaux de construction et d'entretien sur le Domaine, mais également de la gestion pleine et entière du Domaine seigneurial. En somme, Robert Gaulin nous apparaît comme le haut responsable du Domaine qui ne pouvait détenir ces hautes fonctions que des Messieurs les Ecclésiastiques du Séminaire des Missions étrangères. Les ecclésiastiques du Séminaire étaient les Seigneurs de l'Isle Jésus, de l'Isle aux Vaches et des autres îles adjacentes à l'Isle Jésus. Ils s'étaient vus réaffirmer ces terres par le Roi à titre de fief et seigneurie avec haute, moyenne et basse justice et avec tous les droits de chasse et de pêche «*tant auedans qu'au devant de lad^e isle Jésus, isles et islots adjacents, et autres droits seigneuriaux généralement quelconques suivant la coutume, à la charge seulement de la foy et hommage envers Sa Ma^{te} (e.g.: majesté)*».

Dans l'Aveu et dénombrement que les Ecclésiastiques ont rendus de leur fief le 1er juin 1732, on prends conscience de l'importance du Domaine seigneurial de l'Isle Jésus placé sous la responsabilité de Robert Gaulin dont nos livres d'histoire n'ont pas même pas retenu le nom.



PLAN SATELLITE DE LA POINTE NORD-EST DE L'ISLE JÉSUS
AU CONFLUENT DE LA RIVIÈRE DES PRAIRIES ET DES MILLE-ÎLES

LA SEIGNEURIE DE L'ISLE JÉSUS

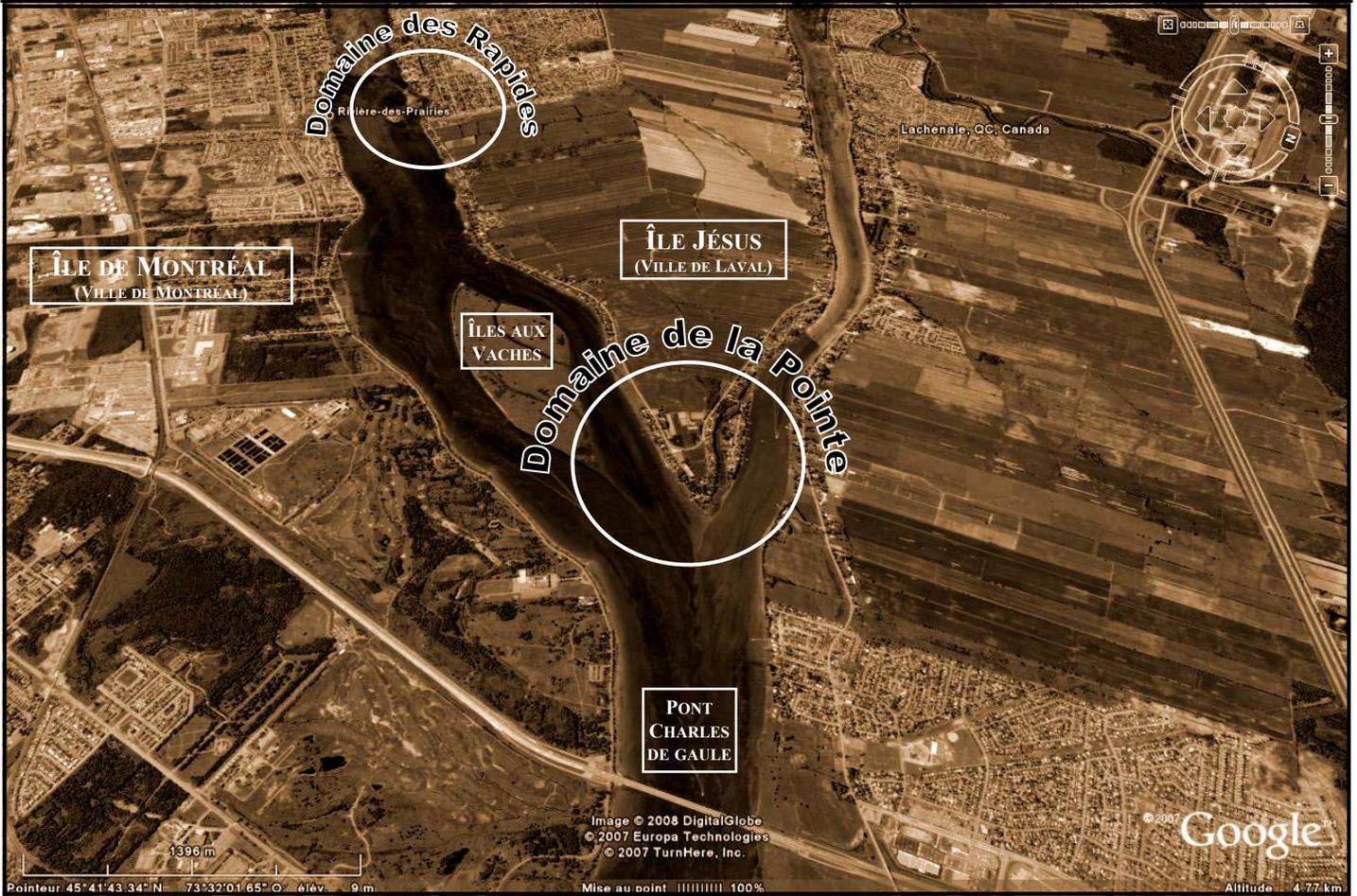
En fait, la seigneurie de l'Isle Jésus comprenait deux grandes fermes, la première située à la pointe Nord-Est de l'Isle Jésus au confluent de la rivière des Prairies et de la rivière des Mille-Îles alors que la seconde avait front sur la rivière des Prairies à la hauteur de l'île du Moulin de Saint-François où se trouvait des rapides capables de faire tourner un important moulin.

LE DOMAINE DE LA POINTE

Voici le premier Domaine à charge de **Robert Gaulin**: «*Le premier qui consiste en quatre cent soixante onze arpens ou environ de terre en superficie sur lequel il y a une maison construite en pierre de soixante sept pieds de front, sur vingt quatre pieds de profondeur, couverte en bardeau, deux granges de charpente closes en planches de cinquante pieds chacune sur trente pieds de large une étable de*

soixante pieds de long aussy de charpente close de madriers et de trente pieds de large, lesquels trois d^{es} (e.g.: derniers) Batimens étaient de plus grande étendue, et ont incendié le printemps d^r et se rétablissent actuellement en la manière cy dessus expliquée et seront couverts en paille en attendant, et sur lequel domaine il y a deux (cent) soixante arpens de terre labourable; sur lequel domaine est aussy construite en pierre l'Eglise de lad^e seigneurie, érigée sous le nom de St François de Salle qui est de quatre vingt pieds de long sur quarente de large. Lequel domaine fait la pointe du Nord est de lade isle Jésus et duquel depend les isles et islots y adjacents cy devant nommées les isles aux Vaches, lesquelles au nombre de trois sont nommées par les habitants indistinctement l'une isle du moulin, l'autre l'isle de bois debout et ladi^e l'isle Mignerou, peuvent contenir ensemble environ cent arpens en superficie, et sont scituées au Nord de lade isle jé-

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



IMAGES SATELLITES DU SITE DE LA GRANDE FERME AU DOMAINE SEIGNEURIAL DE L'ISLE JÉSUS

En passant sur le pont Charles De Gaule, vous pourrez apercevoir à l'Ouest la pointe de l'Isle Jésus où se trouvait le Domaine seigneurial des Ecclésiastiques du Séminaire des Missions étrangères de Paris établis à Québec. Au service des Seigneurs, Robert Gaulin et Marie Anne Soucy, sa femme, habitaient dans la grande maison seigneuriale et presbytérale construite en pierre et faisant soixante sept pieds de front sur vingt quatre pieds de profondeur située à la pointe orientale de l'Isle Jésus au confluent de la rivière des Prairies et des Mille-Iles .

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

sus, à environ six arpens de distance d'icelle ; et du costé du Sud de lade isle est un islot d'environ quinze arpens en superficie ; lesquelles isles et islots servent aud. domaine.»

La grande ferme de la pointe avait une étendue de 471 arpents en ajoutant les 100 arpents des îles aux Vaches. C'est là que se trouve la maison seigneuriale, l'église paroissiale et d'imposants bâtiments de ferme. Les fondations de cette première église qui subsistent encore sont de nos jours submergées au large de la Pointe de l'île.

«La terre y produit 110 minots de blé à l'arpent, pesant 60 livres et 60 minots d'avoine. Le blé rend 10 pour un, l'avoine 20 pour un. Il y a cent bêtes, et il y a du foin pour en nourrir davantage, avec une dizaine de chevaux. Vis-à-vis la ferme se trouvent quatre petites îles qui rapportent beaucoup de foin. Au-dessus de la ferme, à une demi-lieue (au Domaine des rapides), est le moulin de l'île, situé sur la rivière. Il a deux moulanges»

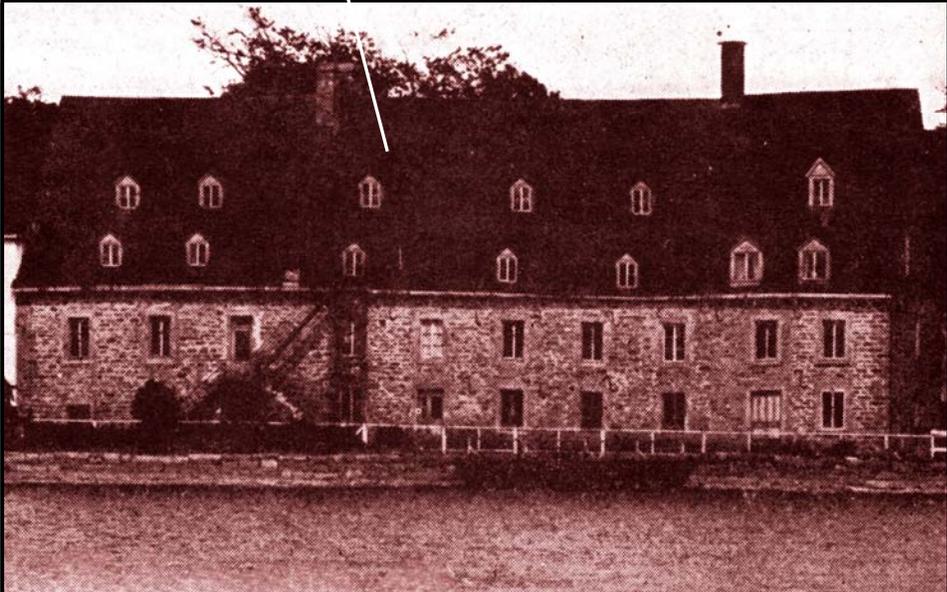
LE DOMAINE DES RAPIDES

«L'autre domaine d'environ trois arpens de front jusqu'au milieu de lad' isle pour profondeur, sur lequel est construit en pierre un bâtiment de soixante pieds de long sur trente de large, couvert en bardeau, dans lequel il y a deux moulins à eau faisant farine, audevant duquel domaine est un islot et bature de la concistance scavoir l'islot d'environ dix à douze arpens en superficie lors des basses eaux, cependant boisé et lequel couvre dans les grosses eaux et lad' courant lors des basses eaux environ dix arpens de long, ce qui forme en partie le rapide de la Rivière des prairies, led. islot n'étant séparé de la terre ferme que par la Chute de l'eau venant au d. moulin.»

✎ À SUIVRE ✎

IMAGE SATELLITE DU SITE DU DOMAINE DES RAPIDES DANS LA SEIGNEURIE DE L'ISLE JÉSUS

À cet endroit, au-dessus du rapide de la rivière des Prairies, entre l'Isle Jésus et l'île du Moulin de Saint-François, les Seigneurs de l'Isle Jésus avaient érigé le moulin du Crochet. À titre de Contremaître général et d'économiste du Domaine de l'Isle Jésus, Robert Gaulin, époux de Marie Anne Soucy, assurait la gestion matérielle et financière de la seigneurie.



LE MOULIN DU CROCHET AU DOMAINE DES RAPIDES

Sans doute nommé en raison de la forme de l'îlot auquel il était rattaché, cet imposant moulin à farine fut construit sous le Régime Français par le Séminaire de Québec. Les censitaires avaient obligation d'y faire moudre leurs grains. Il fut démoli vers 1930.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LE FILS DE MARIE ANNE SOUCY AU SÉMINAIRE DE QUÉBEC 1717 À 1723

Il m'arrive parfois, lors de ma période de méditation quotidienne, de réfléchir sur les raisons qui m'ont amené, moi, Joseph Pelletier, fils de Charles Pelletier et de Marie Anne Soucy, à entrer au Séminaire de Québec, le 29 octobre 1717, pour faire des études de prêtrise.

Lorsque mon père décède le 7 octobre 1713, je n'ai que sept ans et, comme je suis enfant unique, ma mère, Marie Anne Soucy, m'amène partout avec elle.

C'est vrai que j'ai vécu mon enfance dans un milieu où le clergé occupait et occupe toujours une place prépondérante dans notre société. J'avoue que j'aimais bien accompagner maman, qui s'était enrôlée dans la confrérie de Ste-Anne, le 25 août 1712¹, lorsqu'elle assistait à différents offices consacrés à cette sainte. J'en étais même arrivé à considérer les prêtres de la Basilique-Cathédrale Notre-Dame de Québec et de l'église Notre-Dame-des-Victoires comme de «grands frères savants». *«Et, moi aussi, un jour, je pourrai célébrer la messe, confesser, donner le sacrement des malades, bénir des mariages»*, que je me disais.

Ma dernière année passée à Ste-Famille de l'île d'Orléans, chez mon beau-père, m'avait fait réaliser à quel point j'avais été privilégié non seulement de pouvoir vivre à Place Royale, à proximité de deux écoles, d'une église et de la Basilique, mais, étant enfant unique, de sentir que toute la tendresse de ma mère était dirigée vers moi...ce qui n'était plus le cas depuis son remariage avec Robert Gaulin puisqu'il y avait toute une ribambelle d'enfants à prendre soin.



Est-ce que mon beau-père exerça une influence quelconque sur ma mère lorsque vint de temps de prendre cette décision? Peut-être bien que oui...Il y avait l'exemple de l'illustre Antoine Gaulin, frère cadet de Robert, prêtre depuis 1697. Il y eut aussi Simon, fils de Simon, et neveu de mon beau-père, qui entra comme écolier au Séminaire mais qui décéda en 1705.

J'avais terminé mes études primaires, et l'idée de devenir prêtre devenait de plus en plus évidente. C'est pourquoi, à l'âge de onze ans, j'entrais, comme étudiant séminariste, dans ce lieu qui m'avait toujours fasciné.

Je me rappelle de mon départ de la maison. J'avais revêtu l'uniforme obligatoire des jeunes séminaristes. J'étais surexcité et tellement fier de me pavaner avec ce costume devant ma mère. Je me rappelle aussi de mon arrivée au Séminaire avec tout un trousseau ; ma couchette, ma paillasse (un sac bourré de paille), mon oreiller, des draps, des couvertures, mes ustensiles de table (gobelets, couteaux, fourchettes, cuil-

lers), des brosses, du « noir » pour les souliers, des peignes, y compris le peigne fin...sans oublier le pot de chambre. Laissons Joseph à sa méditation et voyons comment ont évolué les espaces «Séminaire de Québec et Collège des Jésuites».

LES PREMIÈRES ÉCOLES

LE COURS PRIMAIRE

Dès 1635, les Jésuites ouvrent une école primaire pour les jeunes garçons à la Haute-Ville. Déjà à la fin du siècle, des besoins se font sentir pour une deuxième école, notamment à la Basse-Ville où les parents recourent à des maîtres ambulants pour instruire leurs enfants. Vers 1691, Monseigneur de Laval fait emménager à l'église Notre-Dame-des-Victoires une « maison d'accommodement », relevant du curé de Québec, pour l'instruction des jeunes garçons de la Basse-Ville. Une troisième école pour garçons, relevant du Séminaire de Québec, ouvre ses portes en 1700 dans un local attenant à la sacristie de la cathédrale en Haute-Ville.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LES ÉTUDES SECONDAIRES

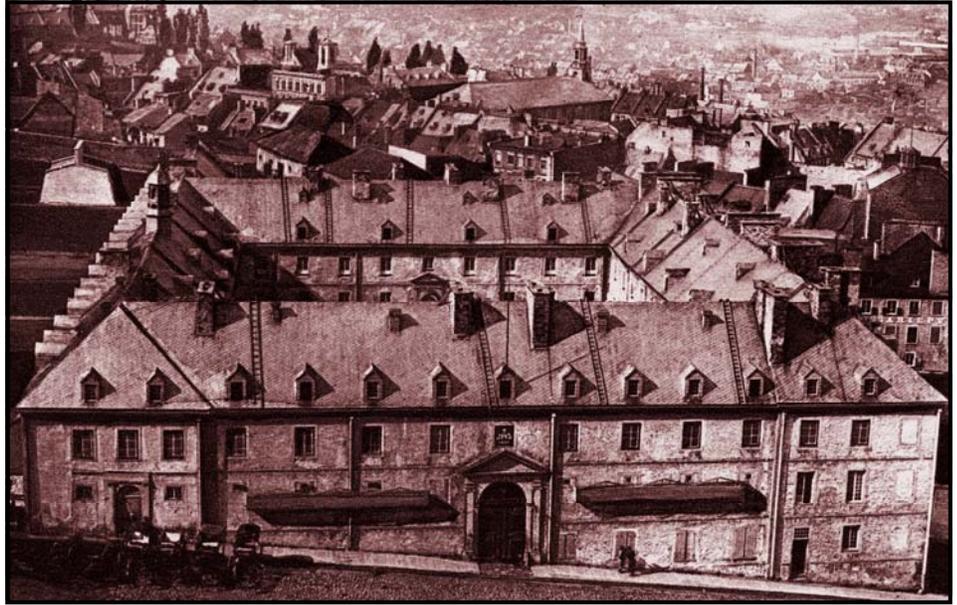
Le Petit Séminaire de Québec, destiné à l'éducation des garçons que l'on croit appelés à une vocation religieuse, offre surtout une formation morale et religieuse; il a recours aux Jésuites pour les études secondaires.⁴

C'est sur l'emplacement actuel de l'Hôtel de ville de Québec, qu'on établissait le premier collège classique des Jésuites, fondé par René de Rohant, Marquis de Gamache. Ce terrain leur fut donné par la Compagnie des Cents Associés aux missionnaires.

La première mention de sa construction apparaît dans le Journal des Jésuites, parmi les entrées d'avril 1648, qui sont de la main du supérieur de l'époque, le P. Jérôme Lalemant. « Sur la fin d'avril, on commença à creuser les fondements de notre maison ou bâtiment. »

LE COURS CLASSIQUE

Les Jésuites, maîtres pédagogues reconnus sous l'Ancien Régime, sont fiers de leur collège qu'ils prétendent être l'égal de leurs écoles européennes. On y enseigne le cours classique complet de cinq ans selon les méthodes et les pratiques en usage dans les collèges des Jésuites en France. De trois à six professeurs s'occupent de l'enseignement de la grammaire (latine, française et grecque), des humanités, de la rhétorique et de la philosophie ou science (logique, métaphysique, physique et mathématique). Au terme de leurs études, les élèves soutiennent publiquement leurs thèses de philosophie.



ANCIEN COLLÈGE DES JÉSUITES

Réf : Ville de Québec

Auteur : Livernois

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Québec offre aussi une ébauche d'études supérieures. Le Grand Séminaire s'occupe de la formation des jeunes clercs. La nécessité de former des pilotes dans la colonie donne lieu, en 1671, à l'inauguration d'une classe régulière d'hydrographie au collège des Jésuites. Entre 1686 et 1706, ces cours relèvent du « maître d'hydrographie pour le roi à Québec » et les classes se font dans une maison à la Basse-Ville. À partir de 1708, le cours d'hydrographie et la tâche de formation des pilotes et des arpenteurs sont de nouveau confiés aux Jésuites, qui touchent les émoluments arrachés à la charge. Le programme comporte l'enseignement des mathématiques, de l'astronomie, de la navigation, de la cartographie et l'usage des instruments scientifiques.

Par ailleurs, à partir de 1734, les Québécois peuvent profiter des cours de droit donnés par le procureur général Verrier. Dès 1739, le procureur donne

deux leçons par semaine à des jeunes qui cherchent à acquérir une formation judiciaire ou à des membres du Conseil supérieur voulant perfectionner leur connaissance de la loi.

Incendié en 1640, rebâti en 1647, il fut considérablement agrandi par les troupes et l'administration anglaise en 1759.

Après la Conquête, les Jésuites quittent le pays, l'armée britannique s'installe dans le collège et l'on parle alors de la « caserne des Jésuites ». Mais bientôt, au début des années 1870, voilà que les troupes quittent les lieux. On pense alors à démolir l'établissement pour y installer l'hôtel du Parlement ou encore le nouveau Palais de Justice. Le précieux terrain mérite un édifice plus prestigieux, dit-on, que ce vieux collège. On fait donc sauter le bâtiment au moyen d'explosifs en 1878. L'église attenante qui s'étendait vers la rue Sainte-Anne fut construite en 1661 et démolie en 1807.⁵

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

HISTORIQUE DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

L'ACHAT DU TERRAIN

La construction du Séminaire à compter de 1663 est le chantier le plus important mené à Québec par une communauté religieuse avant l'an 1700. Mgr François de Laval, premier évêque de Québec, veut y former des prêtres pour évangéliser et administrer les paroisses. Monseigneur de Laval prit la décision «dachepter Lamplacement de Madame couillard» parce qu'il y voyait l'avantage d'être à proximité et de l'église paroissiale et de l'unique maison d'enseignement pour garçons, le collège des Jésuites. Madame Couillard tenait cette propriété de son père, Louis Hébert. Sa belle-fille, Guillemette Hébert, en étant devenue propriétaire, signa le contrat devant le notaire Becquet le 10 avril 1666. La venderesse déclara quitter et délaisser un fief noble situé à la haute ville de Québec et borné d'un côté par la censive Notre-Dame, de l'autre, par le fleuve Saint-Laurent et la rivière St-Charles, d'un bout par l'emplacement du sieur d'Auteuil et, à l'autre extrémité, par le "clos des R.M. hospitalières et terres «appartenant a lad. Dame Couillard²

Le prix convenu est de huit mille livres. Afin de donner à Mgr. De Laval toutes les facilités de paiement, Madame Couillard exigea mille livres comptant, et trois mille livres au mois de septembre de la même année. Cette somme lui fut payée en 1671. La balance des quatre mille livres fut remise aux héritiers en 1688. Dix ans plus tard, la vieille maison Couillard fut démolie et on commença la construction d'un édifice plus spacieux.

LES PREMIERS BÂTIMENTS

Derrière la barrière d'entrée en fer forgé, dans son crépi immaculé, le Vieux-Séminaire, fondé à l'aube de la colonie, est toujours là. Les trois ailes qui composent ce bâtiment constituent l'un des plus vieux ensembles architecturaux d'Amérique du Nord.

Avec son petit clocher, **l'aile de la Procure** est l'aînée. Érigée de 1678 à 1681, elle fut alors reconnue comme «le plus beau et le plus grand logis du pays». Sous les bureaux du procureur qui administrait les bâtiments, on découvre les caves voûtées qui ont protégé les réfugiés de la ville en 1759, lors de la guerre de la conquête. Ces caves sont les robustes soubassements du premier Grand Séminaire, où logeaient et étudiaient les futurs prêtres.

L'aile des Parloirs (1675) appelée alors Petit Séminaire de l'Enfant-Jésus fut reconstruite après les incen-

dies de 1701 et de 1705. Cette maison des petits séminaristes tient son nom des salles où les pensionnaires recevaient leurs parents.³ En 1694, on joint les deux bâtiments par une chapelle construite grâce à un don de 8,000 livres de Monseigneur de Laval au Séminaire. On l'appelle la 1^{ère} chapelle « extérieure », parce que la porte de sortie donne sur l'extérieur. D'années en années, de nouvelles chapelles « intérieures » viendront s'ajouter dans l'aile de la Congrégation, dans l'aile des Parloirs. dans l'aile des Prêtres. Chaque étage possède sa chapelle. On érigea ainsi plusieurs petites chapelles indépendantes.

L'aile de la Congrégation, 1822, percée d'une porte cochère, a permis l'extension du Petit Séminaire qui, après la Conquête, devient un collège classique. Les élèves sont bientôt admis, qu'ils se destinent ou non à la prêtrise.³



Aile de la procure du Séminaire de Québec

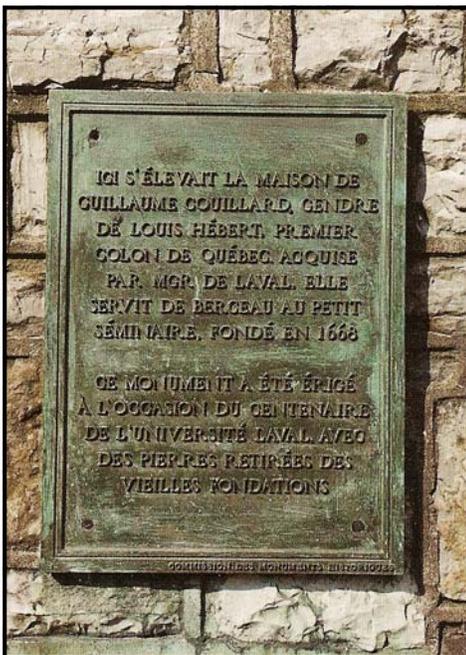
Sur la façade, un cadran solaire et un proverbe en latin rappelant que "les jours fuient comme l'ombre" pendant que la cloche sonnait l'heure de la prière, du travail ou de la détente³

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



GALERIE DE L'AILE DE LA PROCURE

La galerie intègre les lettres SME du Séminaire des Missions Étrangères



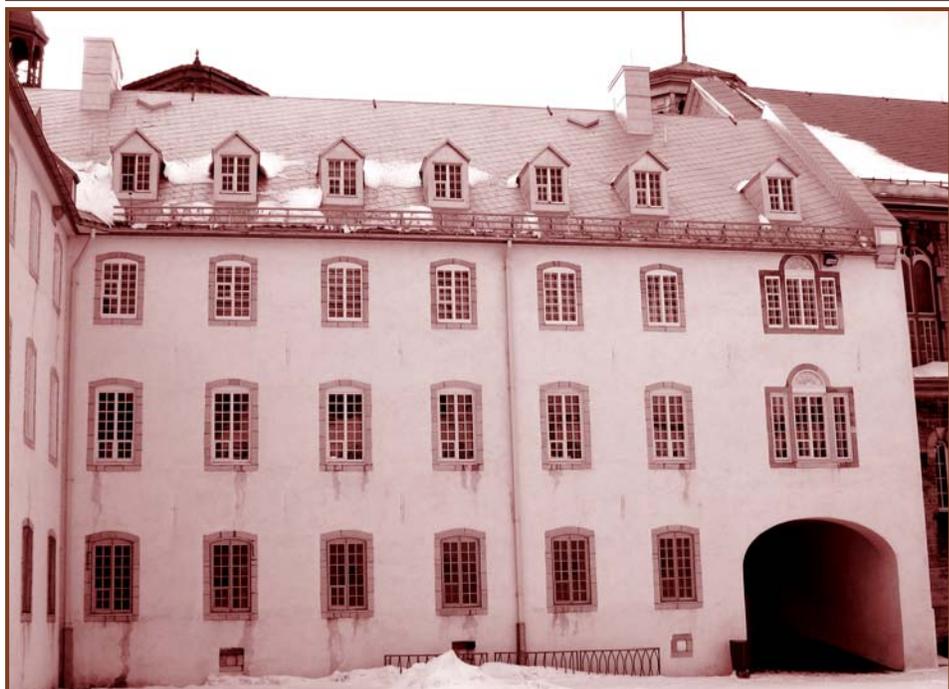
MONUMENT ÉRIGÉ À L'OCCASION DU CENTENAIRE DE L'UNIVERSITÉ LAVAL AVEC DES PIERRES RETIRÉES DES VIEILLES FONDATIONS ET SUR LEQUEL ON PEUT LIRE:

Ici s'élevait la maison de Guillaume Couillard, gendre de Louis Hébert, premier colon de Québec. Acquisée par Mgr de Laval elle servit de berceau au petit séminaire, fondé en 1668.



AILE DES PARLOIRS DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

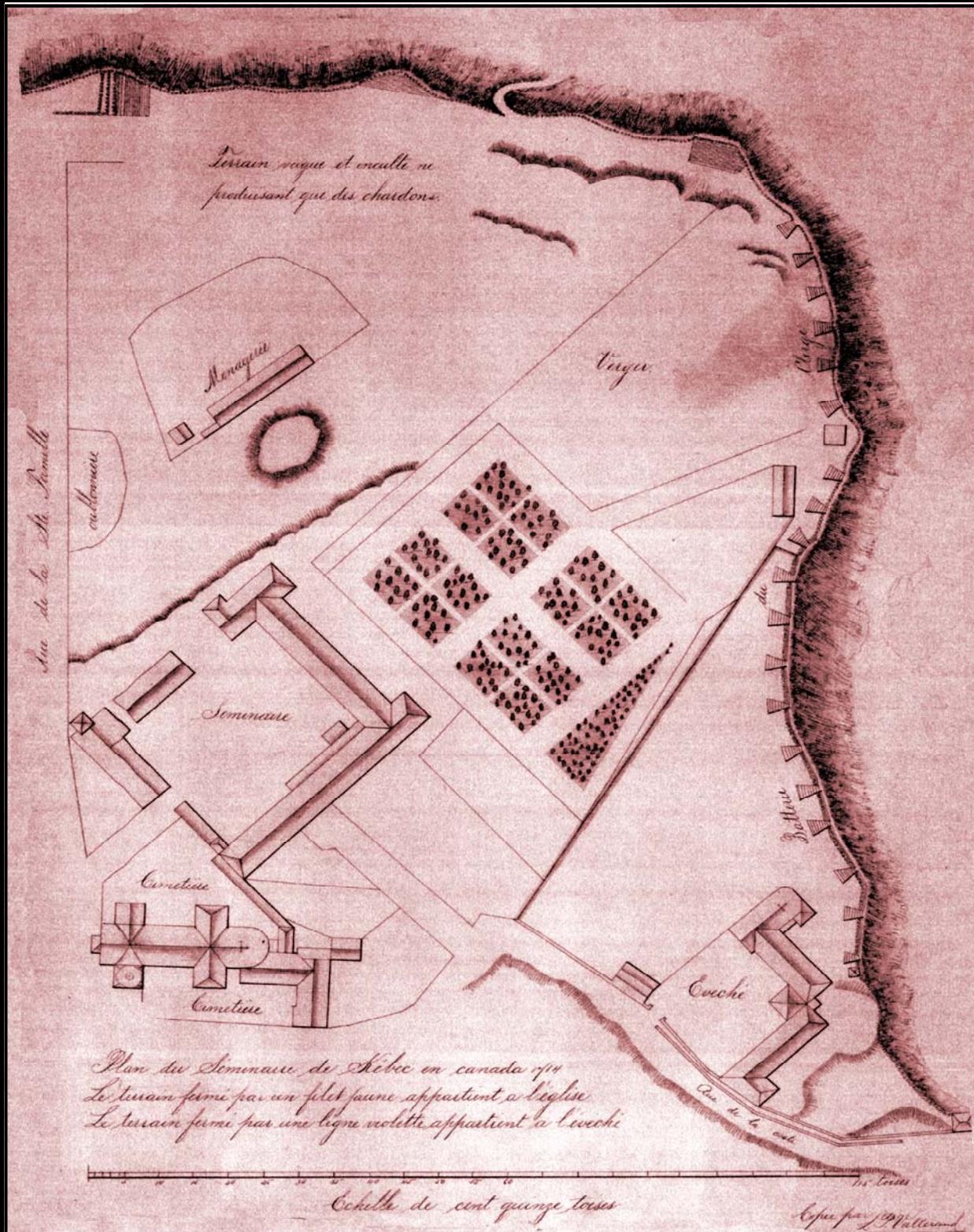
L'aile des Parloirs (1675) appelée alors Petit Séminaire de l'Enfant-Jésus fut reconstruite après les incendies de 1701 et de 1705. Cette maison des petits séminaristes tient son nom des salles où les pensionnaires recevaient leurs parents.³



AILE DE LA CONGRÉGATION DU SÉMINAIRE DE QUÉBEC

L'aile de la Congrégation, 1822, percée d'une porte cochère, a permis l'extension du Petit Séminaire qui, après la Conquête, devient un collège classique. Les élèves sont bientôt admis, qu'ils se destinent ou non à la prêtrise.³

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



PLAN DU SÉMINAIRE DE KÉBEC EN CANADA EN 1714
Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec.
Auteur : Copié par L.P.Vallerand

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LA VIE DE JOSEPH AU PETIT SÉMINAIRE DE L'ENFANT-JÉSUS

L'ADMISSION AU PETIT SÉMINAIRE

Les conditions d'admission pour tous sont d'être âgés d'au moins dix ans, «si ce n'est que l'esprit supplée à l'âge», et d'avoir «un bon naturel susceptible de dévotion». De ceux dont on espère faire des prêtres, on exige un esprit docile, capable de réussir aux études et, à défaut d'une inclination bien marquée, au moins aucune opposition à la vie ecclésiastique. Il faut encore que les candidats n'aient aucune «De corps qui puissent donner de l'horreur»⁶.

LES RÈGLEMENTS DU PETIT SÉMINAIRE DE L'ENFANT JÉSUS

Les règlements du Petit Séminaire, comme tous les autres règlements de cette époque, semblent avoir été définitivement mis au point vers 1683. Ils comprennent les règles communes, les règles particulières des offices, le journalier, le coutumier et l'ordre des prières.

L'ensemble constitue un volume de deux cent pages. En tête du recueil se trouvent un Avertissement et une Préface. Ces deux textes, adressés «Aux Enfants du Séminaire De L'enfant Jesus», leur recommandent avec insistance la soumission, à l'exemple de leur divin patron «qui a été obéissant jusqu'à la mort»⁷.

LES RÈGLES COMMUNES

Le premier règlement, ou «Règles communes du Séminaire de l'Enfant Jésus», contient trente-quatre articles, afin d'honorer «les trente-quatre années que Jesus a vescu sur la terre»⁽⁶⁾. Les trois premiers indiquent les fins

du Petit Séminaire et les conditions requises pour y être admis. Ainsi, dit l'article premier, Ce Séminaire a été institué pour honorer l'enfance de Jésus, retirer les enfans de la corruption du siècle, les conserver dans L'innocence, et les disposer à l'état ecclésiastique, ou à servir dans le Séminaire»⁸

Les exercices de piété sont les premières obligations qu'il importe de communiquer à des petits séminaristes.

C'est ce dont se chargent les huit articles suivants. Le jour de la rentrée, tout le monde doit faire une confession générale: par la suite, on se confesse ordinairement tous les samedis soirs et la veille des jours de communion. Tous assistent à la messe chaque jour, mais ne communient que deux fois par mois ainsi qu'à toutes les grandes fêtes de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et des apôtres. Les dimanches et fêtes, toute la communauté est présente aux offices publics de la cathédrale. On y sert à tour de rôle et, à cette fin, il y a exercice des cérémonies une fois par semaine et une leçon de plain-chant tous les jours.

Les articles douze à vingt et un traitent de la vie quotidienne au Petit Séminaire et de la conduite que chacun doit y tenir.

Les sorties en ville doivent être réduites à la plus stricte nécessité. Lorsqu'ils se rendent en classe (au collèges des Jésuites) ou en reviennent, les élèves utilisent la porte qui donne sur la côte de la Montagne, et doivent éviter de passer par l'église. Ils vont et viennent directement sans s'arrêter en chemin. Toute familiarité avec leurs condisciples externes du collège est interdite. Le réclusion qui leur est imposée sera d'autant moins pénible que

les écoliers auront «une très grande horreur de L'esprit du monde auquel Jesus a donné sa malediction». Aussi tâcheront-ils «de ne se conformer à ce siècle corrompu dans leurs habits, ameublement et manière d'agir». C'est pourquoi, et aussi pour entretenir l'esprit d'union, ils seront tous habillés d'une mesme façon (...) et ne porteront que des Capots et Bonnets, et en Esté des Bas et Calçons de toile, et en hyver d'étoffe». Les auteurs du règlement n'ont pas cru nécessaire de décrire davantage l'uniforme des écoliers mais l'on sait qu'il consistait principalement en un long «capot bleu à la canadienne, sur lequel il y a un passe poil blanc d'étoffe»⁹. Ce capot était retenu à la taille par une ceinture de laine, blanche au début puis «chamarrée à la façon des sauvages»¹⁰.

Le large bonnet de toile ou d'étoffe, appelé «tapador», et des «souliers français», des galoches ou des «souliers sauvages», selon les circonstances, complétaient la tenue vestimentaire.

LES RÈGLEMENTS JOURNALIERS

Le Séminaire de l'Enfant Jésus possède, pour régler l'emploi du temps, son Journalier et son Coutumier.

Le réveil a lieu à cinq heures et, un quart d'heure plus tard, on doit descendre à l'oratoire pour la prière du matin qui dure un quart d'heure ; après quoi, on étudie jusqu'au déjeuner. Le menu est frugal et uniforme pour tous : de l'eau et un morceau de pain. Encore le règlement a-t-il soin d'avertir de ne point prendre plus de pain que nécessaire et de remettre les restes dans le panier. À neuf heures, les élèves sortent de classe pour assister à la messe à la cathédrale. Ils récitent l'office de l'Immaculée Conception avant de revenir au Séminaire. Le

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

dîner, précédé de l'angélus et du bénédicité, est à midi. Chacun se place où il veut, met un bout de sa serviette sur la table et l'autre sur soi, et attend le signal de commencer à manger. Les activités de l'après-midi comprennent d'abord, immédiatement après la récréation, la leçon de plain-chant de une heure à une heure et demie, puis la classe qui se termine à quatre heures et, toujours au collège, un salut ou le chapelet. On revient ensuite à la maison où chacun est libre jusqu'à l'Étude de cinq heures et quart à six heures et demie. La demi-heure suivante est consacrée aux offices. Le souper n'a lieu qu'à sept heures. La récréation se poursuit jusqu'à huit heures et demie. Tout le monde se rend alors à la chapelle pour l'examen de conscience et la prière du soir, puis chacun «se retire en sa chambre, se deshabilite et se couche promptement et modestement, avec son Calcon de toile, en sorte que tous soient couchés à neuf heures»¹¹.

LE COUTUMIER DU SÉMINAIRE DE L'ENFANT JESUS

Des exercices particuliers et des prières spéciales sont prévues en l'honneur de l'un ou l'autre des patrons de la maison et pour implorer leur protection. Les grandes fêtes patronales, comme celles de l'Immaculée Conception et de la sainte Famille, sont toujours célébrées avec éclat. Le jeûne est même conseillé à qui le peut faire sans incommodité, la veille de certaines solennités ; mais personne n'est exempté de l'abstinence les veilles «de la Nativité, Présentation, Visitation, Purification de la Sainte Vierge et de la Feste de l'ange gardien». Enfin, chaque année, «dans le temps qu'on juge le plus commode», les écoliers se rendent en pèlerinage à la mission huronne de Notre-Dame-de-Lorette, sanctuaire alors très fréquenté.¹²

LES VACANCES

Les vacances commencent ordinairement le 15 août pour se terminer le 1er octobre. On les prend obligatoirement en commun dans les deux établissements que possède le Séminaire à Saint-Joachim. Aussitôt les classes terminées, les préparatifs ont lieu pour le départ. Le trajet se fait en barque par le chenal nord du fleuve entre les rives verdoyantes de l'île d'Orléans et de la côte de Beaupré. Au bout de quelques heures, si le vent d'ouest est favorable, et peu après avoir salué d'un cantique l'humble sanctuaire de la Bonne Sainte Anne, les voyageurs débarquent dans le voisinage de «la ferme d'en haut». C'est là, à la Grande Ferme où logent déjà l'école des arts et métiers, que théologiens et philosophes s'en vont demeurer. Les autres écoliers, à pied ou en charrettes, continuent jusqu'à «la ferme d'en bas» ou Petite Ferme.¹³

Les grandes vacances ne sont que la continuation de la vie de communauté collégiale. Les étudiants partent sagement pour la maison de campagne où ils suivront un règlement tout aussi précis qu'auparavant. Toutefois, sur semaine, on se lève très tard, à 6h30, mais plus tôt le dimanche.

La journée consiste à travailler à la ferme, à jouer un peu, à faire de promenades en groupe et à étudier. Chaque jour, sauf les dimanches, mardis et jeudis, deux heures sont réservées à l'étude et à la rédaction de travaux.

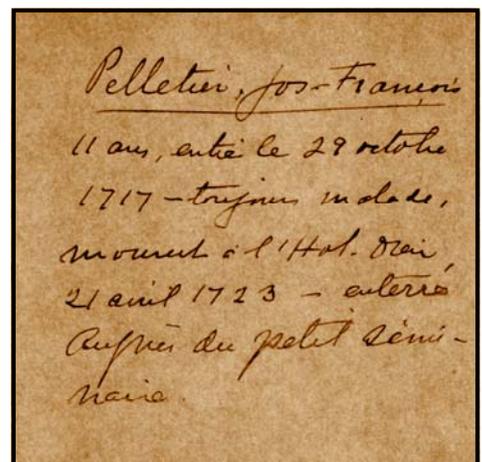
La surveillance est toujours étroite, car le temps des vacances est dangereux : dans la cour, les collégiens ne peuvent s'éloigner de l'oeil du Maître, à moins qu'ils soient trois.¹⁴

LA CÔTE DE LA CANOTERIE

Cette rue apparaît pour la première fois sur une carte de 1685, dessinée par Robert Villeneuve, l'ingénieur du roi à Québec de 1685 à 1693. On dit que c'est au pied de cette côte, sous le régime français, que les jésuites, habitant leur seigneurie de Notre-Dame-des-Anges, à l'est de Québec, attachaient leurs canots sur la rive de la rivière lorsqu'ils venaient en ville. De là le nom de «côte de la Canoterie». L'historien Jean-Marie Lebel, lui, affirme plutôt qu'au pied de la côte se trouvait une canoterie, propriété du Séminaire de Québec, utilisée pour l'entreposage et la fabrication de canots.¹⁵

FICHE D'ÉTUDIANT DE JOSEPH-FRANÇOIS PELLETIER

La fiche d'étudiant qui concerne Joseph Pelletier, fils de Charles Pelletier et de Marie Anne Soucy, indique qu'il est «**toujours malade**».



JOSEPH-FRANÇOIS PELLETIER

Fiche du séminariste Joseph-François Pelletier, fils unique de Charles Pelletier et de Marie Anne Soucy

Musée de la civilisation
Fonds d'archives du Séminaire
de Québec, fichier des étudiants

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Joseph décède le 21 avril 1723. L'acte de décès mentionne qu'il a 17 ans, qu'il est séminariste, originaire de St-Pierre I.O.

¹⁶L'acte de sépulture est ainsi formulé : le 21 ou 22 avril 1723. «*Joseph Peltier de l'Île d'Orléans, séminariste est entré malade à l'hôtel Dieu le 21^{ème} avril 1723 âgé de 17 ans, et y est mort le même jour, muni des derniers sacrements. Son corps fut enterré à la Paroisse* »

¹⁷L'HÔTEL-DIEU DE QUÉBEC

Les soins médicaux, prodigués aux habitants de Québec et à ceux des paroisses voisines, sont assurés par des chirurgiens, des médecins et les hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Québec. Jusqu'en 1654, l'hôpital ne comprend qu'un édifice en bois, étroit, « fort bas et sombre ». Entre 1654 et 1673, l'Hôtel-Dieu se fait construire deux nouvelles salles, pourvues d'une capacité maximale de 50 lits et permettant la ségrégation sexuelle des malades. Les officiers et les personnes plus à l'aise ont accès à une chambre à part, contiguë à la salle des hommes. À partir de 1719, les prêtres jouissent de leur propre salle érigée aux frais de l'évêque.

Le dossier conservé aux archives du Séminaire mentionne que Joseph fut enterré auprès du petit Séminaire.

LES CIMETIÈRES DE L'ÉPOQUE

1. CIMETIÈRE DE LA CÔTE DE LA MONTAGNE - De 1640 à 1670.

Le nombre total de sépultures dans ce cimetière se porterait à un peu plus de trois cents.

2. CIMETIÈRE SAINT-JOSEPH près de la Cathédrale - 1657

Lorsqu'on passe aujourd'hui sur la rue Buade, vis-à-vis la basilique, on ne peut s'imaginer qu'un cimetière a existé dans l'espace si restreint qui existe entre le trottoir et le mur de l'église.

La première chapelle de la basilique, du côté de la rue Buade, était dédiée à Saint-Joseph, patron du Canada. C'est pour cette raison que l'on donna à ce cimetière le nom de Saint-Joseph. Ce cimetière était de dimensions plutôt réduites et fut bientôt rempli. Les inhumations cessèrent donc dans cette partie du terrain de la Fabrique.

3. CIMETIÈRE DE LA STE-FAMILLE 1703 jusque vers les années 1800.

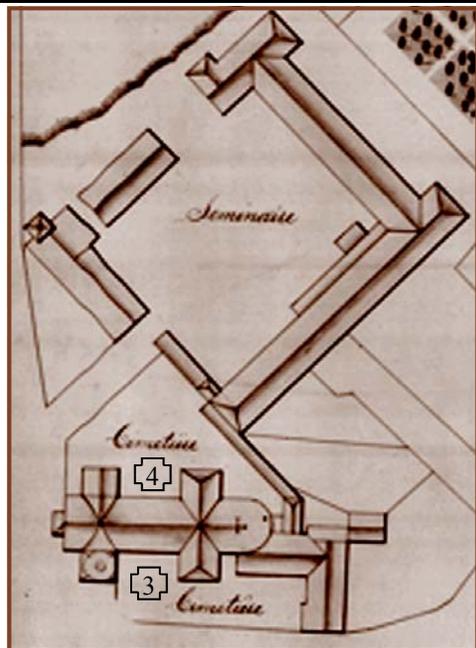
Du côté de la rue Buade, la Basilique avait deux chapelles ; une dédiée à St-Joseph et l'autre à la Sainte-Famille. Avec le temps, le nom de cimetière St-Joseph disparut et tout le cimetière fut connu sous le nom de cimetière de la Sainte-Famille.

Toutes les inhumations faites au cimetière de la Sainte-Famille sont entrées aux registres de Notre-Dame de Québec, mais, dans la plupart des cas, on a omis de mentionner le nom du cimetière.

4. CIMETIÈRE STE-ANNE

1691. En 1827, on enterrait encore dans ce cimetière.

Le cimetière Sainte-Anne se trouvait entre la cathédrale, aujourd'hui la basilique, et le séminaire de Québec. Le 21 février 1691, par acte passé devant le notaire Genaple, Mgr. De Saint-Vallier achète du séminaire de Québec 479 toises de terre en superficie au coût de sept mille livres.



LIEU D'INHUMATION DE JOSEPH-FRANÇOIS PELLETIER

Cimetière Ste-Famille (3) situé le long de la rue Buade et cimetière Ste-Anne (4) situé entre la Basilique et le Séminaire où fut inhumé Joseph-François Pelletier, fils unique de Charles Pelletier et de Marie Anne Soucy.

Le Séminaire s'engage à clôturer le nouveau cimetière, en bons pieux de cèdre appointés par le haut, avec une porte convenable fermant à clef. Il doit, de plus, faire transporter au moins deux pieds de terre sur tout l'espace vendu afin de permettre l'enterrement des corps.¹⁸

Il est plus plausible de penser que Joseph Pelletier fut enterré dans le cimetière Sainte-Anne que dans les trois autres cimetières étant donné la proximité des lieux avec le Séminaire et aussi la note au fichier d'étudiant qui mentionne que JOSEPH est enterré auprès du Séminaire. Comme il n'y a pas de nécrologe concernant ce cimetière, impossible de connaître les noms des personnes qui y ont été enterrées.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LES BÂTIMENTS ACTUELS

Entre 1675 et 1932, plusieurs édifices seront construits afin d'accueillir les prêtres, séminaristes et étudiants. Les anciennes facultés de l'université (théologie, médecine, droit et art) servent aujourd'hui d'école secondaire, et l'édifice Jean-Olivier-Briand (la résidence des prêtres) est occupé en partie par le Grand Séminaire.

L'Université Laval poursuit ses opérations au Séminaire de Québec jusqu'en 1959, année où elle déménage sur la cité universitaire nouvellement construite à Sainte-Foy. Par l'adoption d'une charte en 1970, officiellement en vigueur en 1971, l'Université Laval devient une composante autonome par rapport au Séminaire.

http://www.mcq.org/fr/complex/craf_fonds/craf_fonds.php?idEv=w390

Monique Soucy-Roberge

Note : Dans les années où Joseph fréquente le Séminaire il en coûte 300 livres pour la pension et l'entretien de l'élève. Au Canada, la livre valait seize sous et deux tiers soit SIX LIVRES POUR UNE PIASTRE.

Transcription :

«p' 8 pots 1/2 de vin fournis au petit peltier pendant sa Maladie 17 livres»

Archives Séminaire de Québec.
c5-0001-0203.jpg 1

«Pour fournitures faites a son fils qui a demeuré avec M. Maufils suivant le detail au petit livre rouge page 367 cy 52 livres»

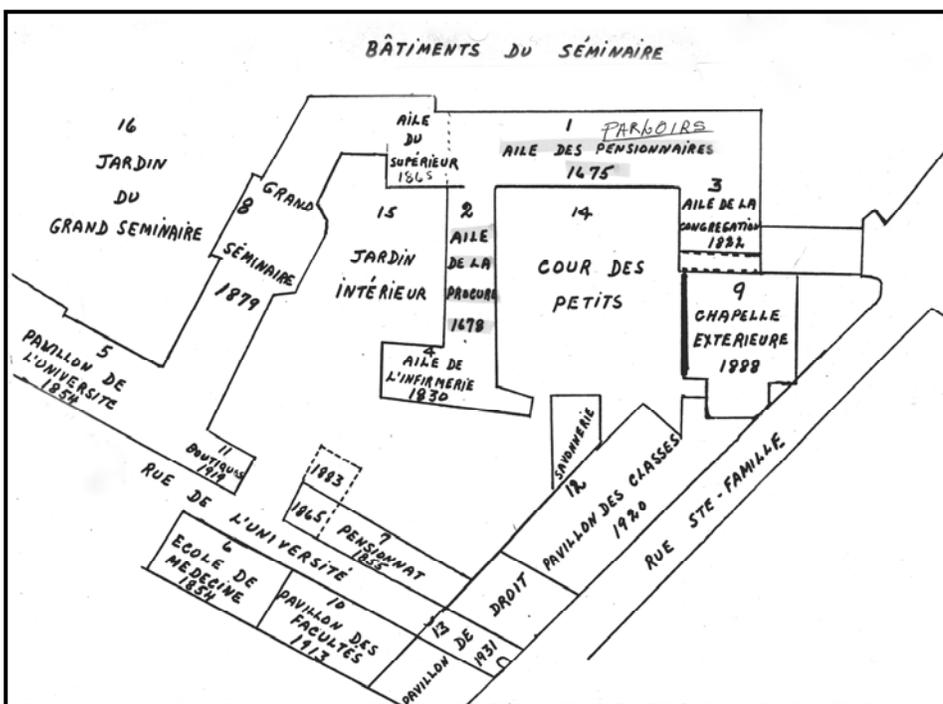
Archives Séminaire de Québec.
c5-0001-0203.jpg 1

«juin 4e payé à M. Brassard pr la sonnerie et la fosse p. le petit pelletier pour le service et Enterrement de peltier 375 livres 10/»

Archives Séminaire de Québec.
c6-0001-0393.jpg

RÉFÉRENCES:

- ¹ Musée de la civilisation, fonds d'archives du Séminaire de Québec SME 12.3/29/16).
- ² Le Séminaire de Québec sous l'épiscopat de Mgr. De Laval. Noël Baillargeon
- ³ Panneaux dans la cour intérieure du Séminaire
- ⁴ Histoire de la Ville de Québec, 1608 - 1871. John Hare, Marc Lafrance, David-Thierry Ruddel. Page 91.
- ⁵ Québec – Les images témoignent. Jocelyn Paquet. Jean Provencher.
- ⁶ Règles communes, art.2, p. 4
- ⁷ Journalier, p. 103.
- ⁸ ASQ (archives du Séminaire de Québec), Manuscrit 239, Préface, p.4
- ⁹ «Règles communes du Séminaire de l'Enfant Jesus », art. 1, p. 3. À l'avenir; règles communes.
- ¹⁰ La Potherie, Histoire de l'Amérique septentrionale, 11, p. 237. Voir aussi Latour, Mémoires sur la vie de M. de Laval, p. 196.
- ¹¹ A. Gosselin, l'Instruction au Canada sous le régime français, p.425
- ¹² Archives Séminaire de Québec Manuscrit 239, Préface, p. 4.
- ¹³ Coutumier, p. 118. Voir aussi Glandelet à Bouvart, 18 septembre 1699, ASQ, Lettres P, 13, p. 2.
- ¹⁴ Mythes et réalités dans l'histoire du Québec. Marcel Trudel.
- ¹⁵ «Il n'y a aucun lieu de douter que ce ne soit un usage du Séminaire depuis sa fondation, d'envoyer ses pensionnaires en vacances à St.-Joachim.» Transcripta, p. 34. Mgr de Laval lui-même, dans une lettre datée de Paris en 1685, dit que les écoliers sont toujours à Saint-Joachim au temps de la récolte du houblon. ASQ, Séminaire 5, 10, p. 13.
- ¹⁶ Microfilms des B.M.S conservés aux Archives Nationales du Québec.
- ¹⁷ Histoire de la ville de Québec. 1608-1871. John Hare, Marc Lafrance, David-Thierry Buddel. Page 92
- ¹⁸ Les cimetières de Québec. Pierre-Georges Roy



HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LA MAISON LA NORRAYE RÉSIDENCE DE MARIE ANNE SOUCY DANS LA BASSE-VILLE DE QUÉBEC

(PAR MONIQUE SOUCY-ROBERGE)

Vu les Fêtes du 400^{ième} anniversaire de la fondation de Québec, vu que l'arrondissement historique du Vieux-Québec est un des joyaux classés dans le patrimoine mondial par l'Unesco depuis 1985, et vu que j'avais comme but de localiser la maison où avait vécu Marie Anne Soucy, (3^{ième} enfant de Jean Soucy dit La Vigne et de Jeanne Savonnet), dans le but de vous faire partager mes découvertes lors de notre prochain rassemblement, j'ai joué au détective dans ma propre ville et je me suis rendue à Place Royale pour y faire ma petite enquête.

J'avais toutefois un indice : « *Sur la base des informations contenues dans le bail du boulanger Louis Boissy, nous nous sommes rendus sur la rue Notre-Dame au bas de la Côte de la Montagne* ». Réf : « La Source » Mai 2007, page 26.

Je savais que c'était Champigny, l'intendant de l'époque, qui avait érigé sur la place du marché un socle de pierre où trônait le buste de bronze de Louis XIV qu'il avait rapporté d'Europe, et que, par ce fait, il voulait ainsi donner une idée du Roy à quantité de sujets qui étaient privés de le voir. C'est ainsi, qu'à cette occasion, la place centrale avait été rebaptisée et était devenue la Place Royale. Réf : *Place Royale : quatre siècles d'histoire*.

Je savais que des fouilles archéologiques avaient été effectuées sur le site aujourd'hui appelé, « le Parc de la Cetière », (parc situé au croisement des rues Notre-Dame et Côte de la



LA FRESQUE DES QUÉBÉCOIS, PARC DE LA CETIÈRE, VIEUX-QUÉBEC

Montagne), mais je ne m'étais jamais attardée à lire le contenu descriptif des panneaux, bien plus attirée, comme la majorité des touristes, à admirer la colossale fresque en trompe-l'oeil, oeuvre réalisée par une douzaine d'artistes du Québec et de la France en 1999.

Alors, ces panneaux... Que m'ont-ils réservé comme information ? Rien sur la famille De Niort de la Minotière. De toute manière, comment aurais-je pu deviner que Philippe Nepveu et Jacques Loyer de la Tour avaient un lien direct avec mon histoire.

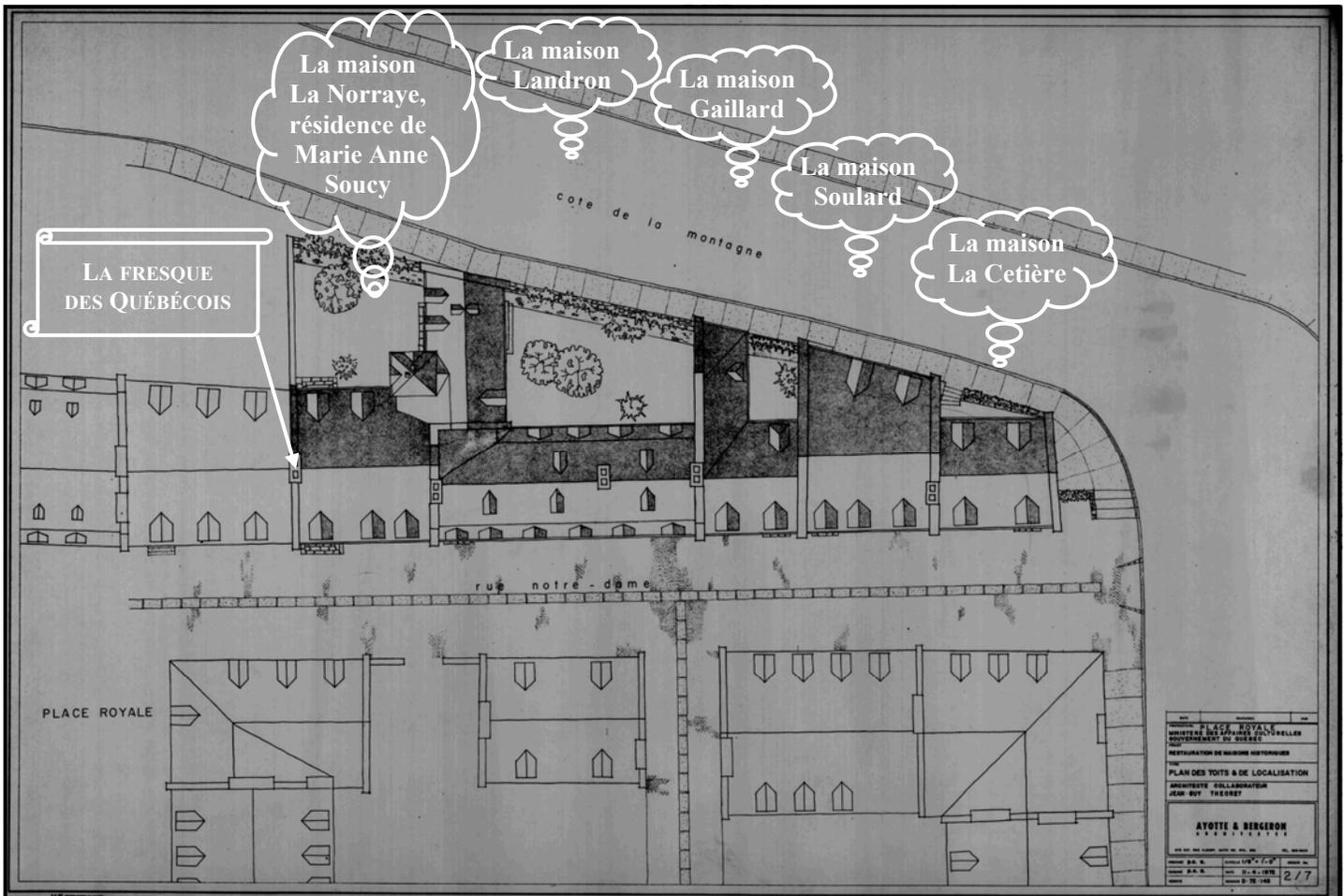
HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Voyant que mes recherches à Place Royale ne donnaient aucun résultat je me suis dirigée aux Archives Nationales du Québec. C'était un bel après-midi d'été, bien plus invitant à prendre une marche qu'à s'enfermer à l'intérieur d'une bâtisse. En questionnant la banque de données notariales j'avais bien déniché quelques nouveaux contrats qui concernaient les propriétaires à l'époque où notre Marie Anne vécut en ces lieux, mais je calculais que j'avais perdu mon temps, je me trompais. Un préposé au service d'aide, à qui j'ai exposé le but de mes recherches, m'a alors suggéré de rencontrer Monsieur Michel Gaumond, qui était d'ailleurs aux archives à ce moment-là, et que j'ai sim-

plement abordé en lui demandant si le nom de Pierre de Niort de la Minotière lui disait quelque chose...et, du tic au tac, il m'a répondu avec passion « *Mais c'est la maison La Norraye que vous cherchez* ». Je n'étais pas du tout convaincue et je ne voyais aucun rapport entre Pierre de Niort et la maison La Norraye. Je ne savais pas que Monsieur Gaumond avait travaillé sur le projet de reconstruction des maisons sises rue Notre-Dame et Côte de la Montagne, projet qui a malheureusement avorté pour faire place au Parc de la Cetièrre. Monsieur Gaumond est l'auteur de « *Place Royale, ses maisons, ses habitants* ». Plan présenté en 1972 par la firme Ayotte & Bergeron.

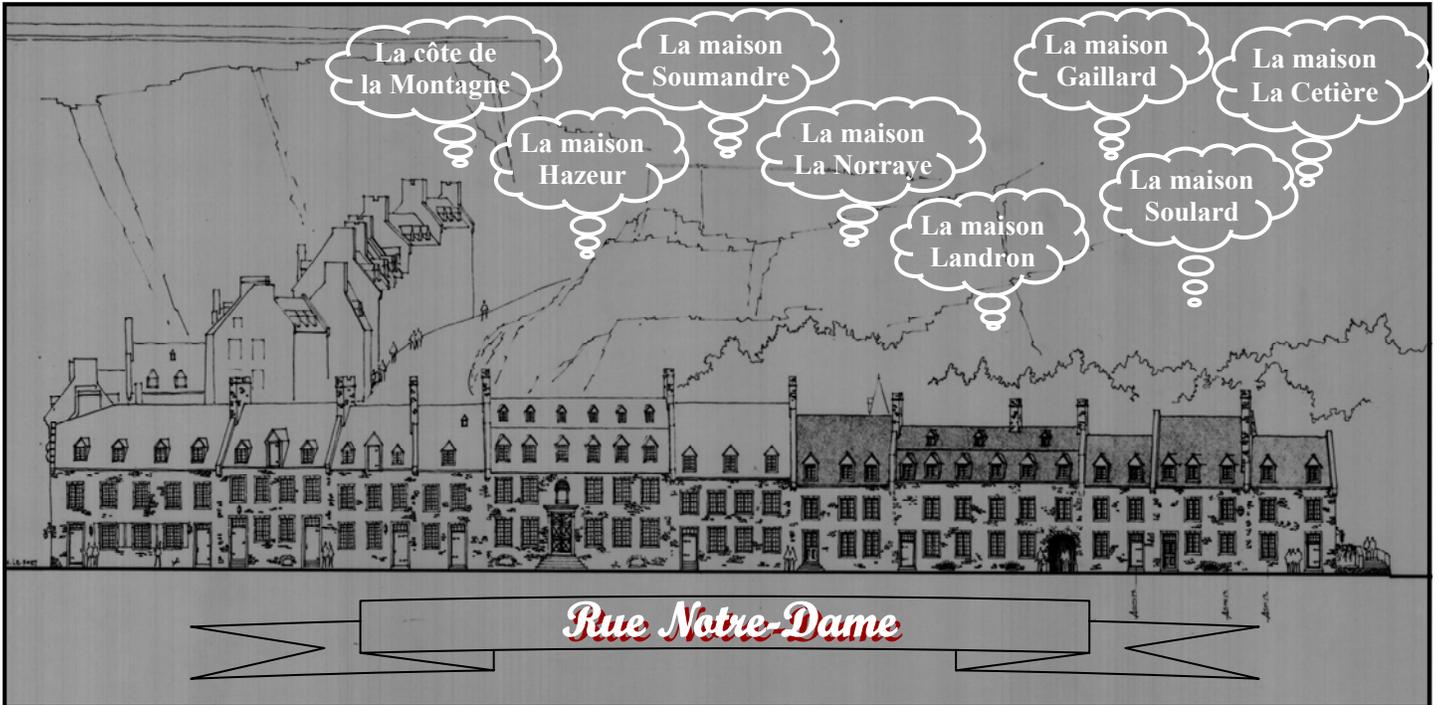
Ce contact m'a permis de consulter rapidement le dossier historique du lot cadastral numéro 2214 et ainsi pouvoir situer la maison La Norraye.

Pour bien vous faire comprendre l'évolution de la maison La Norraye à travers les personnages qui l'ont habitée au fil du temps, dont notre ancêtre Marie Anne Soucy, j'ai divisé mon texte en deux parties. La première partie raconte l'histoire de la bâtisse. Dans la deuxième partie, vous y découvrirez comment Pierre de Niort de la Minotière devient propriétaire des lieux.

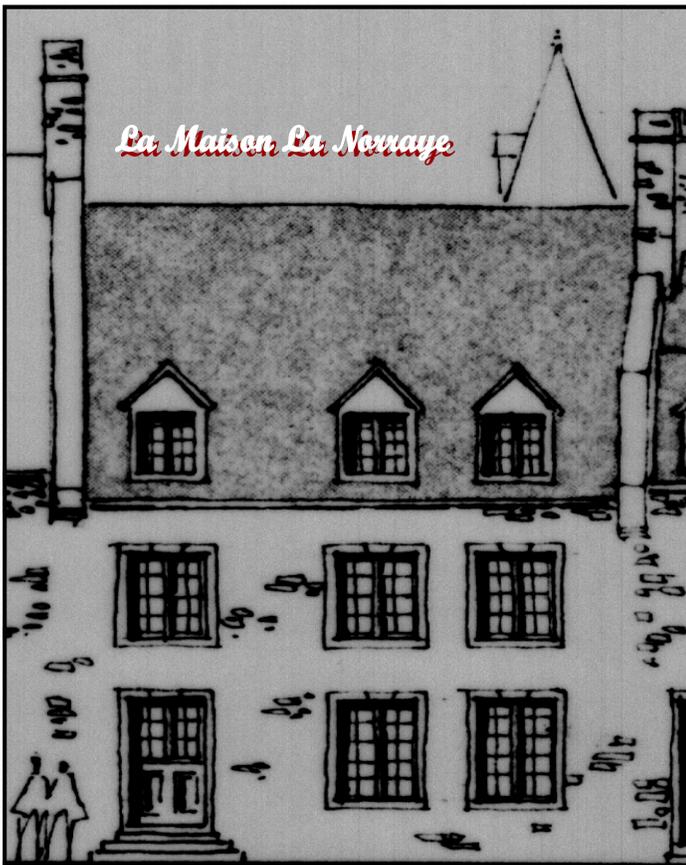


RÉFÉRENCE: AYOTTE & BERGERON, ARCHITECTES, BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, CENTRE D'ARCHIVES DE QUÉBEC

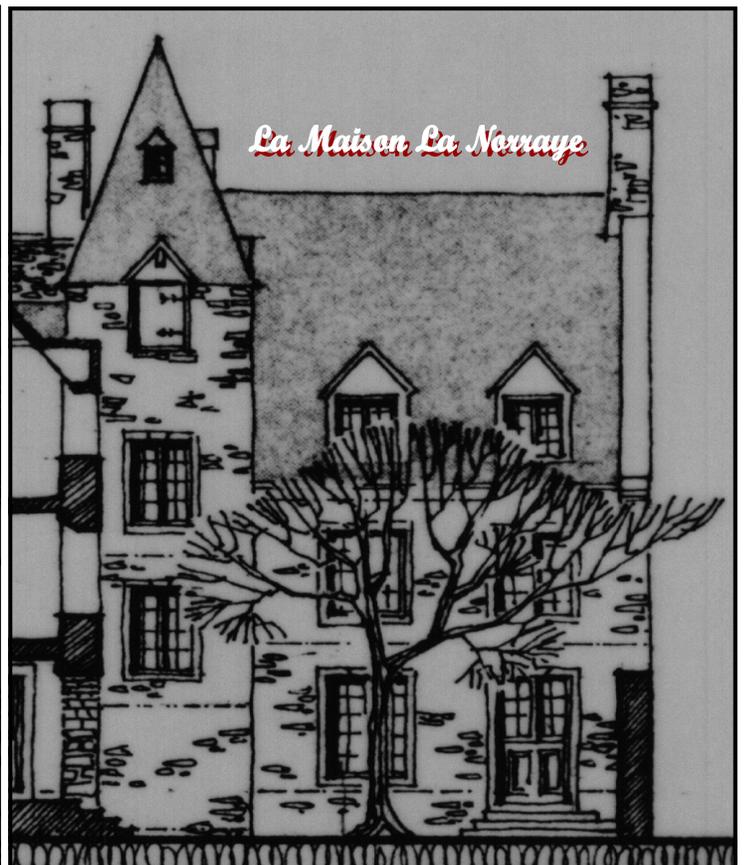
HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



RÉFÉRENCE: AYOTTE & BERGERON, ARCHITECTES, BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, CENTRE D'ARCHIVES DE QUÉBEC

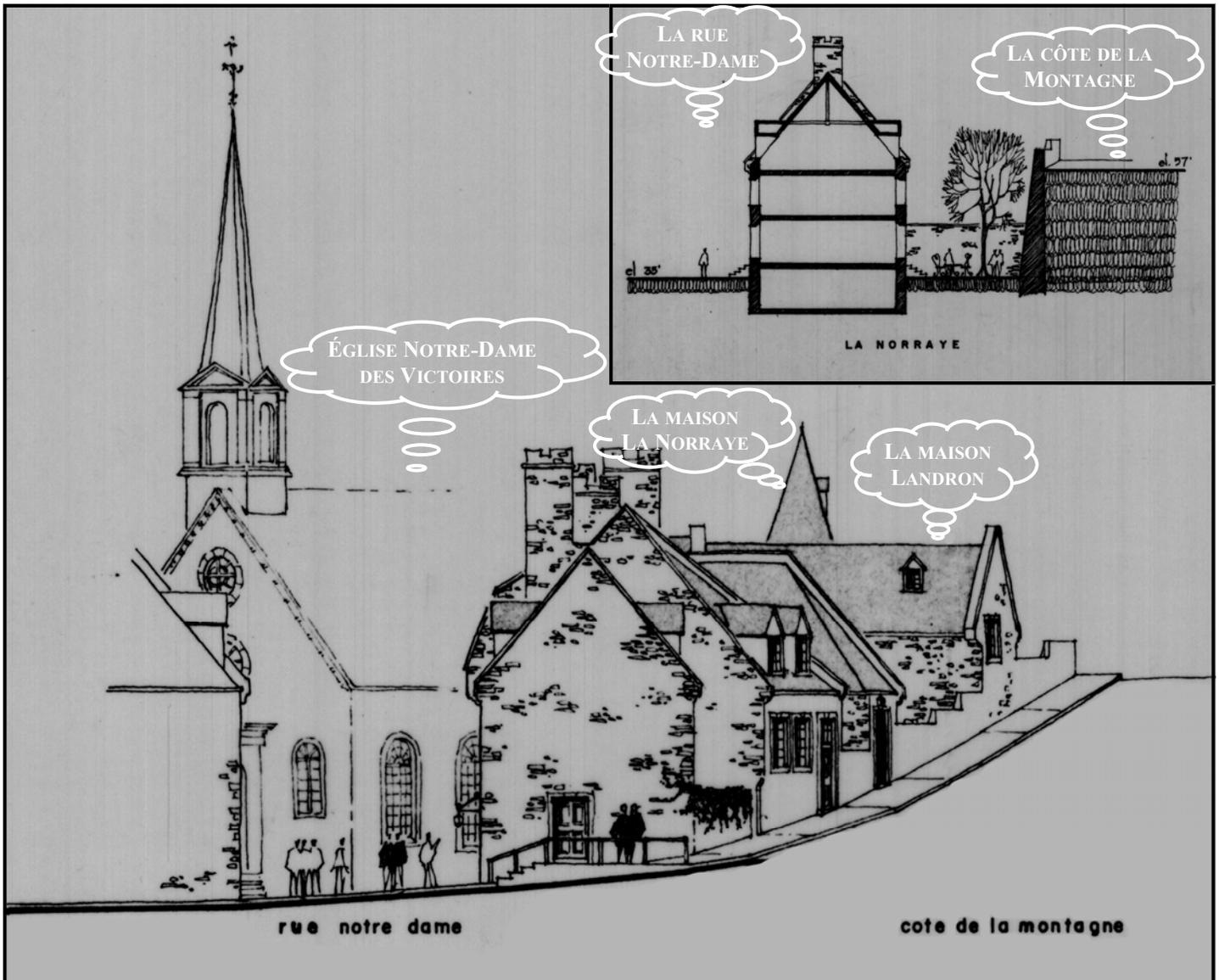


ÉLÉVATION DEPUIS LA RUE NOTRE-DAME



ÉLÉVATION DEPUIS LA COURS ARRIÈRE SITUÉE EN CONTREBAS
DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA CÔTE DE LA MONTAGNE

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

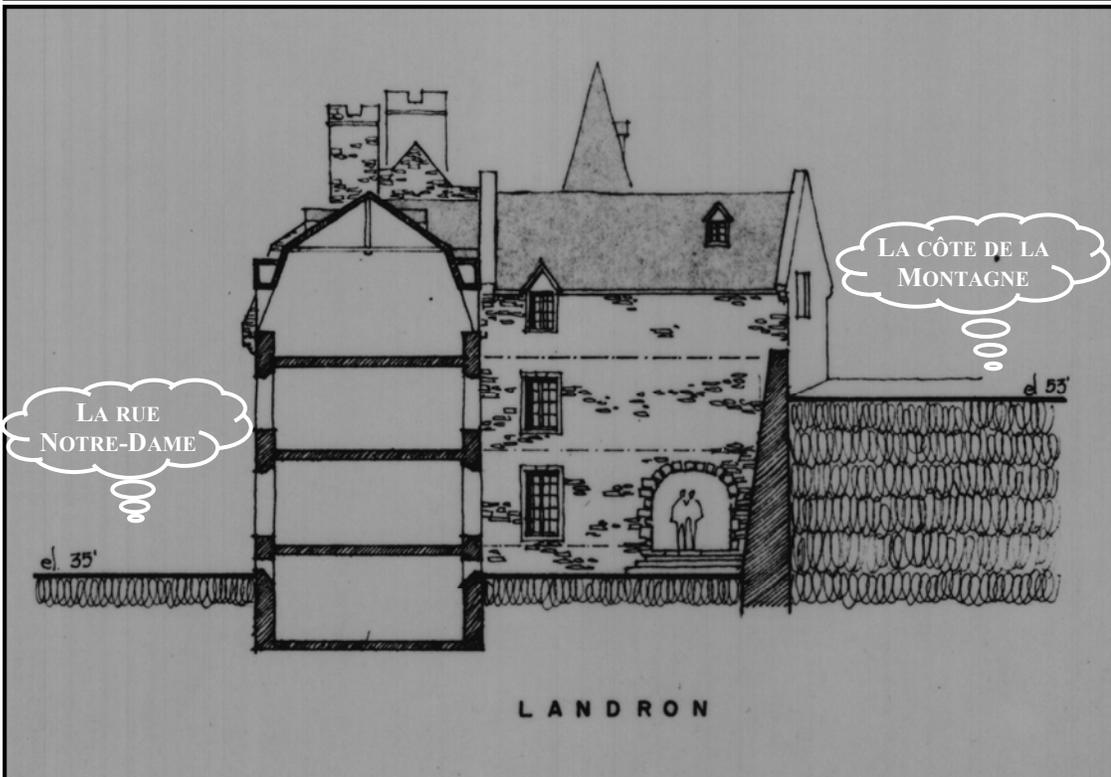
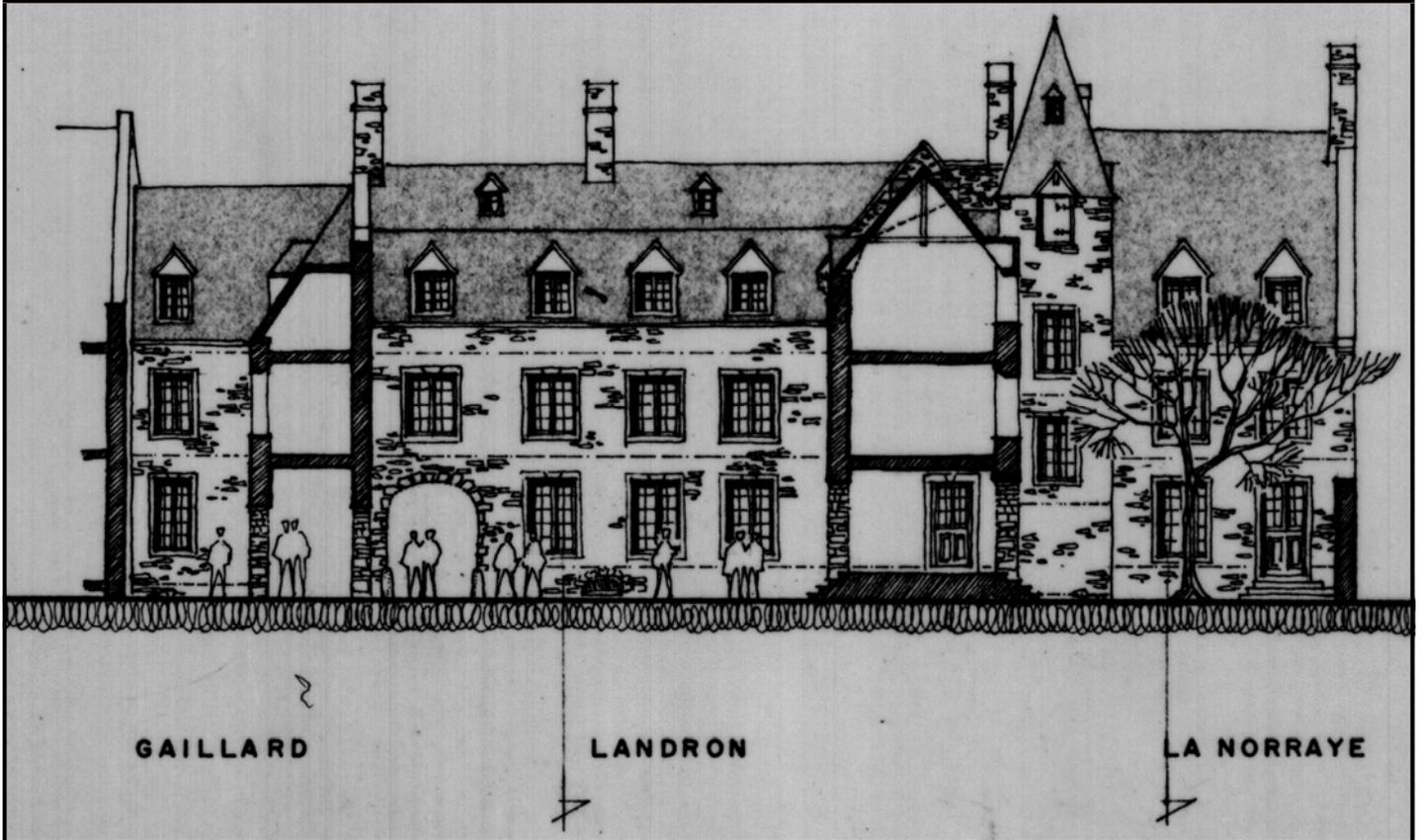


RÉFÉRENCE: AYOTTE & BERGERON, ARCHITECTES, BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, CENTRE D'ARCHIVES DE QUÉBEC



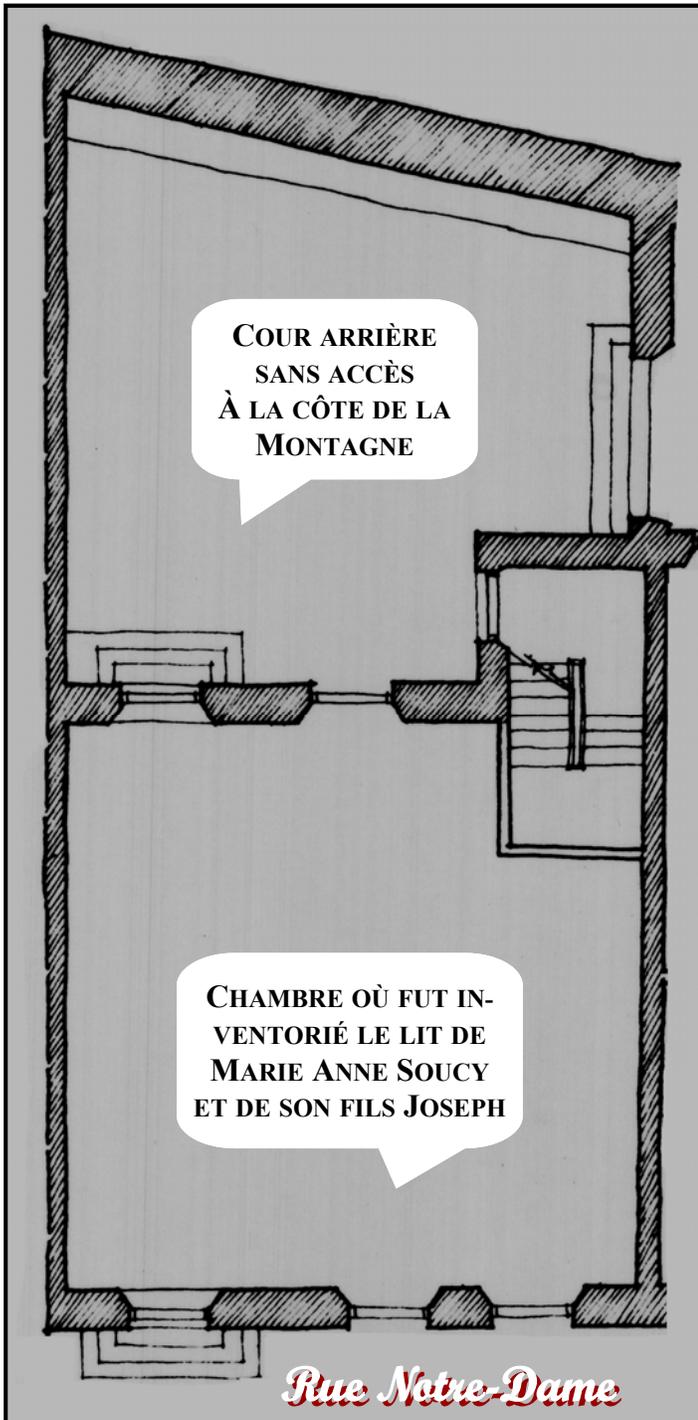
HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

COUPE LONGITUDINALE AVEC VUE EN ÉLÉVATION DEPUIS LES COURS EN CONTREBAS DU MUR DE SOUTÈNEMENT DE LA CÔTE DE LA MONTAGNE

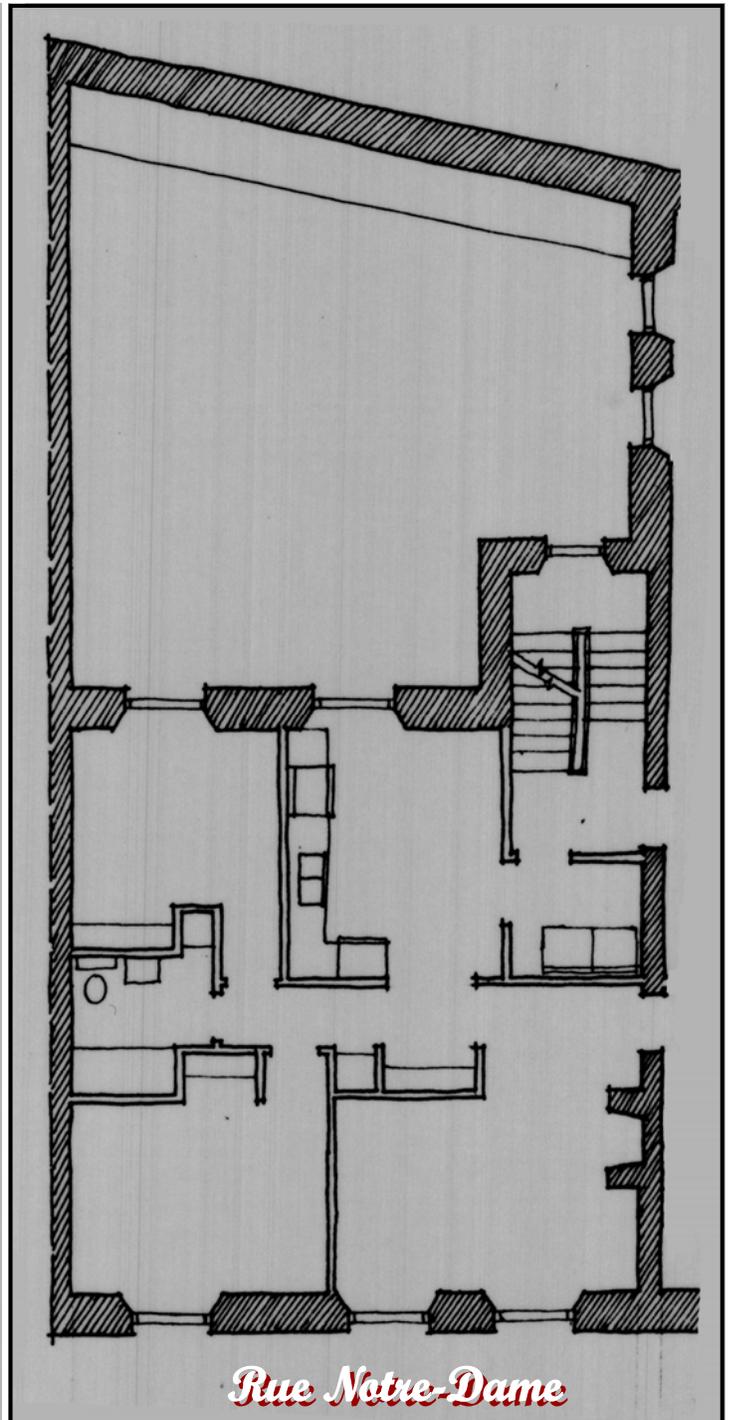


RÉFÉRENCE
AYOTTE & BERGERON,
ARCHITECTES,
BIBLIOTHÈQUE ET
ARCHIVES NATIONALES
DU QUÉBEC,
CENTRE D'ARCHIVES
DE QUÉBEC

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE



LA MAISON LA NORRAYE
PLAN DE RESTAURATION DU REZ-DE-CHAUSSÉE
L'INTÉRÊT DE CES PLANS DE RESTAURATION
EST DE MONTRER LE BÂTI ET LES OUVERTURES
DE LA MAISON ANCESTRALE LA NORRAYE
HABITÉE PAR MARIE ANNE SOUCY

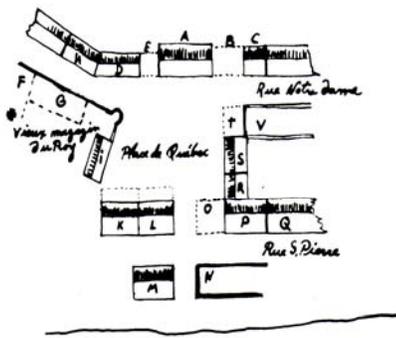


LA MAISON LA NORRAYE
PLAN DE RESTAURATION DU PREMIER ÉTAGE
CE PLAN DE RESTAURATION PRÉVOYAIT DES DIVISIONS
ET DES INSTALLATIONS DE COMMODITÉ CONTEMPORAINE
QUI ÉTAIENT ASSURÉMENT ABSENTES À L'ÉPOQUE
DE MARIE ANNE SOUCY

RÉFÉRENCE: AYOTTE & BERGERON, ARCHITECTES, BIBLIOTHÈQUE ET ARCHIVES NATIONALES DU QUÉBEC, CENTRE D'ARCHIVES DE QUÉBEC

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

1^{ÈRE} PARTIE HISTORIQUE DE LA MAISON LA NORRAYE



Fleuve ou Rivière S^{te} Laurence

- A Est la maison de M^e azur.
- B Est une place à bastin à m^e Pierre Soumandre.
- C Est une maison au S^d de la Norat.
- D aux S^{rs} Jomquet et de l'horremau.
- E place à bastin aux horitiers de M^e Vallon.
- F place où l'on propose le s^{er}ve Chapelle dans l'année 1686
- G Est la place pour la boutique.
- H Est la maison de M^e Robert Jore.
- I maison de M^e le marquis, Marchand de vin.
- K maison de M^e de Villersay.
- L maison de M^e de la Tasserie.
- M maison de M^e guyon.
- N maison de M^e Robert.
- O maison de M^e rajot qui a été brûlé et n'est pas resté.
- P Est une maison aud. rajot qui a été rebasté.
- Q maison de M^e madand quiel a été rebasté.
- R Est une autre maison aud. madand quiel a été rebasté.
- S maison de M^e picant.
- T Est une place à bastin appartenant à M^e Talon.
- V Est une maison brûlée à M^e Talon qui n'est pas resté.

10 novembre 1685 Villeneuve

La Place Royale. Ses maisons, ses habitants. Selon Michel Gaumond

L'espace A : la maison de M^e azur.
Ce nom correspond à François Hazeur, aujourd'hui le centre d'interprétation de Place Royale.

L'espace B : la maison Soumandre.
La fresque des Québécois est dessinée sur le mur de la maison Soumandre, lot 2215, (Pierre Soumandre en acheta le terrain en 1650). Cette maison est aujourd'hui transformée en boutique où l'on vend différents objets d'art.

L'espace C : est une maison au S^d de la Norat. Cette maison appartenait à la famille de Charles Sevestre, sieur de La Noraye.

1650 Première concession accordée à Charles Sevestre.

1662 Partage de la succession de Charles Sevestre: un grand corps de logis entre Jacques Loyer La Tour et Pierre Soumandre, avec 2 petits corps de logis sur le même emplacement.

1682 L'incendie. Dans la nuit du 4 au 5 août 1682, selon le procès-verbal des Grands-Voyers, un violent incendie rase complètement la basse ville. «...le feu était si grand et si impétueux que les deux tiers de la basse ville furent embrasés et consumés sans qu'il ait été possible de l'empêcher...le feu fut éteint au Cul-de-sac après l'embrasement de la maison de Jean Soulard...par lequel incendie cinquante-cinq corps de logis ont été brûlés. Le sinistre avait duré sept heures ». Il ne reste plus qu'une partie des fondements et un pignon. Le devis des travaux de maçonnerie indique qu'on reprendra les fondements jusqu'à 10' de haut au-dessus d'où étaient les anciennes poutres de la cave, qu'on fera à neuf le pignon sud à la même hauteur avec deux cheminées et que l'étage du haut sera de colombage. La cheminée d'en-bas aura 5'6". Le marché de menuiserie propose quatre planchers, une couverture en planches emboutées, des portes à queue d'aronde et frisées et des contrevents frisés. Avant de commencer les

travaux, La Norraye échange 13' de terrain avec Landron et son emplacement glisse d'autant vers le sud. Un bail nous informe que la maison aura 27'6" de front et trois étages.

1683 Automne – Les deux marchés précédents sont annulés mais dans un nouveau marché pour le bâtiment dans la cour, nous apprenons que la maison première est terminée.

1684 et 1685 Trois marchés nous renseignent sur l'allonge effectuée dans la cour. Le premier indique que les fondements ont 31' de long par 13' de large. La charpente appuyée sur ces fondements aura deux étages de chacun 7' sous poutres et quatre pieds d'exhaussement, avec son comble plein. Il y aura 6 fenêtres et 3 lucarnes en mortaises, le tout avec feuillure dedans et dehors. Trois portes compléteront les ouvertures et une cage d'escalier de 6' X 6' fera communiquer les deux étages. Pierre Gacien se chargera enfin de la couvrir de planches à joint carré dressées à la varlope recouvert de bardeaux de cèdre, de même que la cage d'escalier et les lucarnes. Différents baux nous indiquent en parité la disposition des appartements.

1685 à 1726 Cette maison, avec son pavillon, demeure jusqu'en 1726, moment où nous apprenons par le papier terrier que François Lemaitre Lamorille vient d'y construire une maison de pierre, à deux étages, avec greniers au-dessus, la cuisine derrière.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

1727	<p>Lamorille poursuit en construisant une deuxième maison sur la côte de la Montagne et l'alignement précise que l'escalier de la porte d'entrée donnant sur la côte de la Montagne n'aura que 1' 6'' de saillie. Un inventaire décrit la maison de la rue Notre-Dame comme ayant trois étages en pierre, cave, cour, grenier. 1^{er} étage : cuisine, chambre, petit magasin, cabinet 2^{ième} étage : cabinet, chambre. La même année, celle de la rue de la Montagne est éclairée de 9 fenêtres contenant 232 carreaux et 5 portes fermant à clef. La répartition des appartements est comme suit : caveau, rez-de-chaussée, 2^{ième} étage = 2 chambres dont une à feu, grenier.</p>	<p><i>«Par encan sera vendue, vendredi le 1^{er} mai prochain, sur les lieux, à Une heure après-midi, s'il n'en est pas disposé avant par vente privée. Cette excellente propriété dépendante de la succession de feu A. Libéral Dumas, consistant en une Maison en pierre à deux étages, sur la rue Notre Dame, près du Marché de la Basse ville, avec une voute dessous à l'épreuve du feu. – Aussi une autre maison y joignant, par une aile du côté Nord-Est, le long de la Maison de G. Symes, Esqr. Aussi en pierre à trois étages du côté de la cour, et aboutissant à la Rue La Montagne, d'un seul étage sur ladite rue, vis-à-vis la maison de Mr. Robert Cairns : Elles seront tous deux vendues en un lot. – Les termes de payments seront très faciles, les amateurs s'adresseront à Pierre Dumas, No. 33, rue St. Jean Québec, le 15 avril 1818»</i></p>	1880	<p>François s'associe à son frère et la raison sociale devient « Vallerand F.O. & Brother ». L'adresse civique, toujours pour la même bâtisse, change encore une fois pour 90-92 Mountain Hill et 33 Notre-Dame.</p>
1748 à 1760	<p>On ignore l'état des dommages encourus lors du Siègne de Québec.</p>	<p><i>N.B. La situation centrale de cette propriété est très bien connue, et peut répondre à toutes sortes de commerce, &c.</i></p>	1885	<p>François Olivier est seul inscrit comme propriétaire toujours aux mêmes adresses.</p>
1766	<p>Les deux maisons sont reconstruites.</p>	<p>1865 à 1890 Les deux maisons abritent le commerce suivant :</p>	1885	<p>« L'électeur » au 90-92 Mountain Hill. Le journal Le Soleil est issu du journal L'Électeur, organe officiel du Parti libéral du Canada et du Parti libéral du Québec, qui disparut en décembre 1896.</p>
1801	<p>L'emplacement a 22' de front sur la rue Notre-Dame, et 26' sur la côte de la Montagne. Il y a toujours deux maisons en pierre, l'une de deux étages sur la rue Notre-Dame et l'autre à un étage sur la rue de la Montagne.</p> <p><i>Réf : Centre d'archives de Québec de banq. Place Royale – lot 2214 (maison La Norraye) : dossier historique, archives officielles, relevés architecturaux.</i></p>	<p>1865 Le commerce est identifié sous le nom de «Vallerand, F.O. Stationer » et l'adresse civique est le 8 Mountain Hill»</p>	1885	<p>Journal « Le Soleil » situé au 90-92 Côte de la Montagne.</p>
1818	<p>La maison est à vendre, et voici un extrait publié dans la Gazette de Québec le 27 avril 1818.</p>	<p>1870 Le commerce appartient à François O. Vallerand. Il est situé au 6 Mountain Hill et au 14 rue Notre-Dame. La marchandise est ainsi décrite «coal oil, lamps & glassware »</p>	1885	<p>Vitrierie Hobbs, Mfg. Co. 90-92 Côte de la Montagne 29 Notre-Dame (entrée des marchandises)</p>
			1890	<p>Province de Québec, Ministère de la Santé.</p>
			1895	<p>Province de Québec. Secréariat de la Province. Service de Publicité. Réf : Annuaire Marcotte.</p>
			1900	
			à	
			1930	
			à	
			1930	
			à	
			1955	
			1960	
			1965	

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

21 Sept. 1967 Il n'y a plus de bâtisse et le terrain est vendu pour en faire un parc avec comme caractéristique «vestiges archéologiques».

1972 Le projet présenté par la firme d'architectes Ayotte & Bergeron est malheureusement mis au rancart pour faire place à l'horrible stationnement, tel qu'illustré sur la photo ci-jointe.

17 Oct. 1999 Ce n'est qu'en 1999 que la fresque des québécois « enjolivera » le mur de l'ancienne maison Soumandre.

Des fouilles archéologiques et un immense espace piétonnier a été aménagé autant pour laisser des traces du passé que pour fournir du recul à tous les touristes venus admirer cette œuvre en trompe-l'œil qui raconte quatre cents ans d'histoire.



**Incendie de 1930
« Édifice Le Soleil »
90-92 Côte de la Montagne**

Référence
Bibliothèque et Archives
Nationales du Québec
Centre d'archives de Québec
P372,D679,P2

**Incendie de 1930
À gauche de la bâtisse incendiée,
l'hôtel Mountain Hill.**

Référence
Bibliothèque et Archives
nationales du Québec
Centre d'archives de Québec
P372,D679,P1



Réf : Bibliothèque et Archives nationales du Québec, Centre d'archives de Québec, Underwriter de la Ville de Québec, juillet 1875, Insurance Plan of Quebec South Shore

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

2^{ÈME} PARTIE LES PROPRIÉTAIRES (1650 À 1817)

Voici la liste des propriétaires et comment, par des alliances, la maison LANORAIE est devenue la propriété de Pierre de Niort de La Minotière, où y vécurent Charles Pelletier, Marie Anne Soucy et leur fils Joseph de 1711 à 1716.

PÉRIODE	PROPRIÉTAIRES
1650 -1662	Charles Sevestre;
1662 -1670	1/2 Jacques Loyer, sieur de la Tour, & Marie-Madeleine Sevestre, 1/4 Etienne de Lessard, 1/4 mineurs de Guillaume Gauthier;
1670 -1683	1/2 Louis de Niort, Sieur de la Norraye et Marie-Madeleine Sevestre 1/4 Etienne de Lessard, 1/4 Ignace et Anne Gautier
1683 -1707	Louis de Niort et Marie-Madeleine Sevestre, veuve de Jacques Loyer
1707 -1716	Pierre de Niort de la Minotière;
1716 -1723	Louis de Niort de la Minotière;
1723 -1725	Eustache Lambert Dumont;
1725 -1767	François Lemaitre Lamorille;
1767 -1817	Liberal Dumas;

ASCENDANCE MATERNELLE DE PIERRE DE NIORT DE LA MINOTIÈRE

**ÉTIENNE-CHARLES SEVESTRE &
MARGUERITE PETITPAS**
(ARRIÈRE-GRAND-PÈRE ET
ARRIÈRE-GRAND-MÈRE)

**CHARLES SEVESTRE &
MARIE PICHON**
(GRAND-PÈRE ET GRAND-MÈRE)

**MARIE-MADELEINE SEVESTRE &
LOUIS DE NIORT DE LANOURAY**
(PÈRE ET MÈRE)

PIERRE DE NIORT

LA FAMILLE SEVESTRE

La famille Sevestre exerce le double métier de maîtres-imprimeurs-libraires à Paris. C'est en publiant une édition du troisième voyage de Champlain en Nouvelle-France que le goût de l'aventure les transporte à Québec. Nous sommes en 1636 et, Marguerite Petitpas, veuve de Etienne-Charles Sevestre, décédé en 1624, foule le sol d'une terre qu'elle ne connaît que par ses lectures, avec ses trois fils Jacques, CHARLES et Thomas.

Malheureusement, la maman Sevestre meurt en sa "cabane au Canada", quatre ans après son arrivée et, quelques mois après, Thomas se noie, lors d'une excursion de chasse aux îles de Montmagny. Jacques demeure célibataire. Charles fait sa marque dans l'administration.

Les Sevestre (Charles et Marie Pichon) se font éleveurs et cultivateurs, et, dès 1639, six des huit terres de la portion des hauteurs de Québec, comprises entre les remparts de la Citadelle et les tours Martello, appartiennent déjà à la famille Sevestre.

CHARLES cumulera diverses fonctions. Il sera tour à tour premier lieutenant-particulier civil et criminel de la sénéchaussée de Québec, juge prévôt de la seigneurie de Lauzon, commis général de la compagnie des Cent Associés. Est-ce pour une question d'affaire ou bien parce qu'il a le mal du pays mais, en 1653, il est à Paris et vit à Coteau Ste-Geneviève.

En 1657, il obtient une seigneurie de quatre arpents de front près de Berthier (réf: *Histoire de Lauzon*, p. 155). Il décède le 8 décembre 1657 à Québec (ref : *Histoire de Lauzon*, p. 189) Le 9 décembre 1657 il est inhumé sous son banc de la Basilique de Québec. (réf : *Tanguay, volume 1*, p. 548)

CHARLES SEVESTRE & MARIE PICHON

Charles naît le 20 novembre 1607 à Paris, en l'Île-de-France. Il épouse *Marie Pichon (veuve de Philippe Gauthier) à Saint-Étienne-du-Mont, Paris, en 1627. Le couple aura une nombreuse descendance par ses filles.

- Marie-Denyse, née en 1632, mariée à Antoine Martin et en secondes noces à Philippe Neveu ou Nepveu (voisin à la Place Royale)
- Marguerite, née en 1635 à St-Étienne-du-Mont, mariée à Etienne de Lessard le 8 avril 1652 à Québec
- Ignace, baptisé le 29 décembre 1636 à Québec et décédé le 24 juin 1661. (sieur Ignace Sevestre dit desrochers)
- Marie-Madeleine, née en 1639, mariée à Jacques Loyer, Sieur de la Tour, et en secondes noces à Louis de Niort de Lanoraie.
- Jeanne, née en 1641 à Québec et décédée le 5 janvier 1648 aussi à Québec.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

- Marie-Christine, née le 25 juillet 1644 à Québec, mariée à Louis Rouer, Sieur de Villeraie (écuyer et lieutenant particulier au siège de la Prévôté et Amirauté de la ville de Québec)
- Charles, né en 1646 et décédé en 1661.

*Les trois enfants du premier mariage de Marie Pichon avec Philippe Gauthier sont : Guillaume Gauthier de La Chesnaye, Charles Gauthier Boisverduin et Catherine Gauthier de La Chesnaye.

CHARLES SEVESTRE, SIEUR DE LANORAIE

Lanoraie, autrefois Agochanda, est construite sur un site des Wendats, tribu huronne appartenant à la grande famille iroquoise qui accueillit chaleureusement Jacques-Cartier en 1535.

Le 1^{er} décembre 1637, l'ingénieur-arpenteur et cartographe, Jean Bourdon reçoit la partie est d'Agochanda

qu'il nomme Autray et qu'il donne en héritage à Jacques, un de ses fils. Quelques temps après, mais toujours en 1637, Charles Sevestre, obtient la partie ouest qui gardera un certain temps le nom de Seigneurie d'Agochanda. Malheureusement, Jacques Bourdon, qui participe à la découverte du Mississipi avec La Salle, est massacré à Illinois. Comme Jean Bourdon ne laisse point de descendance, ses fils étant décédés avant lui et ses filles ayant pris l'habit dès leur jeune âge, le domaine sombre dans l'abandon. Ce n'est qu'en 1688 que le gouverneur Denonville réunit ces deux seigneuries et en fait concession aux héritiers de Charles Sevestre, soit ses filles Marguerite (Étienne de Lessard), Marie-Madeleine (Louis de Niort de Lanoraie), Catherine (Louis Rouer de Villeraie), Marie-Denise (Philippe Nepveu). Les autres co-seigneurs sont les enfants du premier mariage de Marie Pichon à Philippe Gauthier de LaChesnaye, et veuve en secondes noces de Charles Sevestre soit : Catherine Gaultier de Comporté (veuve de Denis Duquet) et Charles Gaultier de

Boisverduin. En 1698 et 1700, Louis de Niort de la Noraye (fils) achète les parts des autres cohéritiers sauf celle de Catherine Gaultier.

En 1717, le petit-fils vend la seigneurie à son cousin Jean-Baptiste Neveu qui possède déjà la partie est (D'Autray) depuis 1710. *Réf : Titres seigneuriaux, 1, 312, 313 ; P.-G. Roy, Inv. Des Concessions en fief et seigneurie, 111, 53,54.*

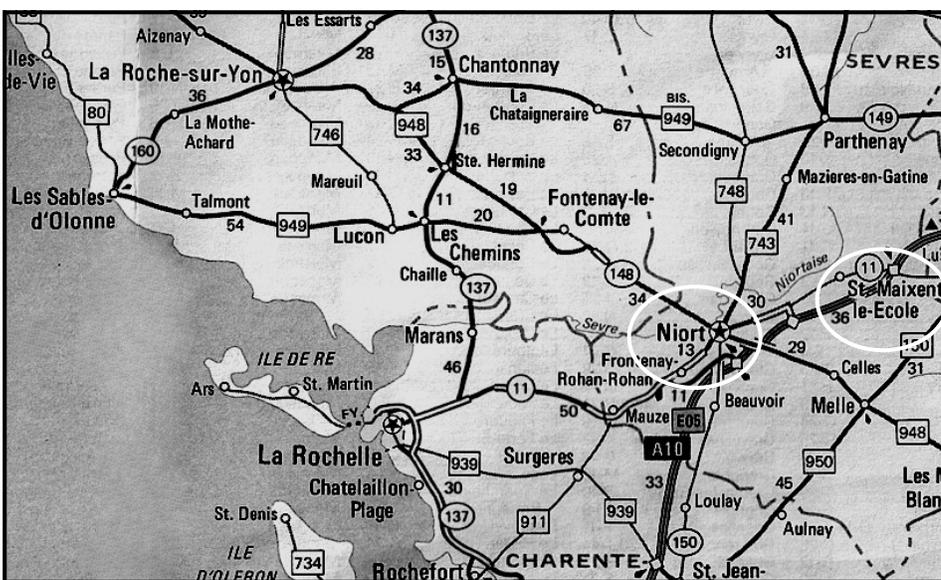
Les décès, les achats font que l'un des fils Nepveu, Jean-Baptiste, devient l'unique propriétaire des deux seigneuries. La seconde épouse de Jean-Baptiste Nepveu, Marie-Josephte LeGras, lui donnera quinze enfants, dont Philippe et François qui, co-seigneurs de Lanauraie, vendront le fief à James Cuthbert, premier seigneur Anglais de Berthier.

Les Niort de Lanauraie, enfants de Louis et de Marie-Madeleine Sevestre, ont donné leur nom à Lanoraie, mais ce sont les Nepveu qui l'ont développée.

LA FAMILLE DE NIORT

LOUIS DE NIORT DE LA NORAYE (1639-1708)

Parmi les officiers du régiment de Carignan qui s'établirent dans la Nouvelle-France, la campagne de 1665-1667 contre les Iroquois terminée, était Louis de Niort, sieur de la Noraye, descendant d'une ancienne famille de Saint-Maixent qui a donné à cette ville de nombreux échevins et plusieurs maires, et qui est probablement éteinte aujourd'hui. Beauchet-Filleau, dans son dictionnaire historique et généalogique des familles du Poitou, Poitiers, 1905, a trois pages (111, 69-71) sur une famille Deniort



SAINT-MAIXENT-L'ÉCOLE : CHEF-LIEU DE CANTON DES DEUX-SÈVRES
NIORT : CHEF-LIEU DU DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

(ou de Niort), de Saint-Maixent, qui est manifestement celle de l'ancien capitaine du régiment de Carignan. Il cite Aimery Deniort, comme échevin de Saint-Maixent en 1499.

Louis de Niort de la Noraye fut baptisé en 1639 dans l'église Saint-Saturnin de Saint-Maixent-l'École, évêché de Poitiers, en Poitou. Son père était Charles Deniort, sieur de la Nouray, comme il signait, sa mère, Marie Baugier (ou Bauger).

Réf: *Baugier (Beauchet-Filleau, 111, 69, et Bauger (Gilles Rageot, 20 fév.1672; Reg. N.-D., Québec, 22 fév. 1672).*

Louis de Niort embrassa la carrière des armes. Il devint capitaine d'une compagnie dans le régiment de Carignan et arriva en Nouvelle-France en 1665. En 1668-1669, Niort de la Noraye travaille sur une terre près de Québec. Il signe alors « De Lanouray ». Réf: *B.R.H., 1909, p.57; greffe de Claude Aubert, 22 mars 1669.* Plus tard il signera presque toujours : « Louis de Niort de Lanoray ». Il s'établit au pays et le 22 février 1672 il épouse à Québec Marie-Madeleine Sevestre, née à Québec, le 2 janvier 1639, fille d'honorable homme Charles Sevestre, lieutenant particulier en la juridiction de Québec (greffe de Gilles Rageot, 20 février 1672) et de Marie Pichon.

Réf: *Le cahier des dix. Gérard Malchelosse*

Comme la plupart de ses frères d'armes qui devinrent seigneurs dans la Nouvelle-France, Louis de Niort de la Noraye était pauvre. Mais sa femme avait du bien.

Réf: *Jugements du Conseil Souverain, 1, 224, 579, 675, 677, 685, 696, 699, 700; Édits et Ordonnances, 11,52; Greffe de Gilles Rageot, 3 juillet 1686.*

ASCENDANCE PATERNELLE DE PIERRE DE NIORT DE LA MINOTIÈRE

**CHARLES DENIORT &
MARIE BAUGIER (OU BAUGER)**
(GRAND-PÈRE ET GRAND-MÈRE)

**LOUIS DE NIORT DE LANOURAY &
MARIE-MADELEINE SEVESTRE**
(PÈRE ET MÈRE)

**PIERRE DE NIORT
DE LA MINOTIÈRE**

Outre une maison située en la basse-ville de Québec, elle lui apportait des biens-fonds contigus au châtelain de Coulonge, près de Sainte-Foy ; c'étaient :

1. La terre dite « La Noraye » comprenant 54 arpents en superficie, située sur la Grande Allée, allant de Québec au Cap-Rouge. Cette terre de la Noraye, réunie à la censive de la châtelainie de Coulogne par une ordonnance en date du 20 juillet 1668, avait d'abord été concédée en trois parties d'une quinzaine d'arpents chacune, en 1652 : une à Mathieu Amyot, une à Charles Sevestre et une à Benoit Ponsart. Seul Amyot s'établit sur sa terre. Jacques Loyer, sieur de Latour, époux de Marie-Madeleine Sevestre, achète la terre de Ponsart. À la mort de son beau-père Sevestre, en 1657, il hérite de sa terre. Loyer décède à son tour et les deux terres passent à Marie-adeleine qui achète celle d'Amyot l'année suivante (ct. Romain Becquet, notaire, 14 sept. 1670).
2. La prairie à Duquet, consistant en 9 arpents de terre, située au sud de la Grande-Allée
3. Le 3 novembre 1672, l'intendant Talon accorde un fief au sieur de la Nouraye sur la rivière Sainte-Anne (de-la-Pérade). Cette concession de 56 arpents de terre labourable et de

bois était faite en fief et seigneurie. (P.-G. Roy, *Inv. Des Concessions en fief et seigneurie, 111, 53,54*). C'est la première seigneurie du nom de La Noraye, qu'il ne faut pas confondre avec la seigneurie actuelle de Lanoraie, entre Berthier et Lavaltrie, que les Niort de la Noraye ont possédée de 1688 à 1717. Louis de Niort se trouve propriétaire des quatre cinquième de la seigneurie mais ne l'habitera jamais puisqu'à partir de 1674 jusqu'en 1679 il était au Cap-de-la-Madeleine.

Au recensement de 1681 la famille est établie sur une terre de l'île d'Orléans, comté de Saint-Laurent. Elle se répartit comme suit : Louis de Niort, 42 ans Marie Sevestre, sa femme, 42 ans Les enfants sont : Louis, 8 ans ; **PIERRE**, 5 ans ; Jean, 3 ans ; Marie, 1 an. Il s'était fait accorder conjointement avec deux associés, François-Jean-Baptiste Deschamps de la Bouteillerie et Étienne Landron, le 11 mai 1697, après une entente passée sous seing privé, les quatre îles appelées « Les Trois-Pélerins », pour y faire la pêche sédentaire du loup-marin. (*Titres seigneuriaux, 1, 440, 441*). Louis de Niort décède à la Sainte-Famille de l'île d'Orléans le 4 décembre 1708.

PIERRE DE NIORT DE LA MINOTIÈRE (FILS DE LOUIS DE NIORT ET DE MARIE-MADELEINE SEVESTRE)

Le recensement de 1681 établit que Marie de Niort, Jean de Niort, **PIERRE DE NIORT**, Sieur Louis de Niort de La Noraie et Marie-Madeleine Sevestre vivent chez Louis de Niort de Lanoraie à l'île d'Orléans (réf: *Recensement de 1681 en Nouvelle-France, référant au chapitre IV du livre Histoire des Canadiens Français de Benjamin Sulte*).

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

LES CONTRATS NOTARIÉS

Comme dans un film... La vie de Pierre de Niort de la Minotière se déroule sous nos yeux. En 1700, Pierre de Niort de la Minotière est établi comme cultivateur à l'île d'Orléans.

LE 1^{ER} MAI 1701

L'année suivante, Pierre de Niort de La Minotière, de l'île St Laurent, paroisse de la Ste Famille, achète de son cousin Louis Rouer d'Artigny sa part de la seigneurie de l'Isle-Verte, par acte passé devant Chambalon, notaire à Québec, moyennant une somme de 240 livres de rente annuelle à la constitution rachetable par la somme de 4,800 livres. Il devient le deuxième seigneur de l'Isle-Verte.

LE 31 AOÛT 1701

Il y a donation d'un reste d'emplacement situé en la basse ville de Québec qui fait face et joint le quai du Cul de Sac par Louis de Niort de La Norraye et Marie Sevestre à leur fils Pierre de Niort de La Minotière.

LE 12 AOÛT 1702 & LE 12 SEPTEMBRE 1702

figurent deux obligations de Pierre de Niort, seigneur de la Minotière et de l'île-Verte, demeurant en l'île Verte, obligations à ses parents et à Louis Rouer-Dartigny.

LE 27 SEPTEMBRE 1707

Constitution de rente annuelle et perpétuelle à Louis Rouer par Louis de Niort de Lanorais et Pierre de Niort de La Minotière, de l'île Verte, son fils.

LE 27 OCTOBRE 1707

Obligation de Pierre de Niort de La Minotière, seigneur et propriétaire de la seigneurie de l'île Verte, à Louis Rouer-Dartigny

LE 2 NOVEMBRE 1708

Quittance de Joseph Duquet, de la seigneurie de Bonsecours, à Pierre de Niort dit Lanorais, seigneur de l'île-Verte.

LE 21 MARS 1709

Transport d'une somme d'argent par Pierre de Niort de Lamignotière, seigneur de l'île-Verte, à la fabrique de la paroisse Ste-Famille-de-l'île-d'Orléans

LE 14 FÉVRIER 1711

Vente d'une terre située en l'île et comté St Laurent, paroisse St Pierre par Pierre de Niort de Lanoray

LE 2 JANVIER 1712

Marché de livraison de biscuits entre Louis Rouer-Dartigny et Pierre de Niort de Lanorais, bourgeois, de la ville de Québec, et Jacques Bernier, maître de barque, de la ville de Québec.

LE 11 MARS 1712

Engagement à vie de Charles Peltier et Marie Anne Soucy, son épouse, de la ville de Québec, à Pierre de Niort de La Minotière, bourgeois, de la ville de Québec.

Extraits : *après y avoir bien pensé et mûrement examiné ils ont cru et croient ne pouvoir et n'avoir pu mieux faire que se donner pour le reste de leurs jours à Pierre Deniort sieur de La Minotière bourgeois de cette ville qui a bien voulu les recevoir dès il y a plus d'une année et avec lequel ils se sont parfaitement bien trouvés.*

LE 8 JUILLET 1712

Marché de pilotage du bateau la Mannon entre Pierre de Niort de La Minotière et Louis Gautier de Comporté, écuyer de la ville de Québec.

LE 19 JANVIER 1713

Obligation de L.-J. Morel de Ladurantaye à Pierre de Niort de La Minotière, de la ville de Québec

LE 3 AVRIL 1713

Engagement en qualité de maître et pilote de Etienne Fontaine, navigateur, de l'île Saint Laurent, paroisse de Saint Jean à Pierre de Niort de La Minotière, marchande de la ville de Québec.

LE 8 AVRIL 1713

Engagement en qualité de matelot de J.-B. Plante, de l'île se Saint Laurent, paroisse de Saint Jean, à Pierre de Niort de La Minotière, marchand de la ville de Québec.

LE 5 MAI 1714

Obligation de François Lemoine, tonnelier, de la ville de Québec, à Pierre de Niort de Laminotière, de la ville de Québec.

LE 7 NOVEMBRE 1714

Pierre De Niort sieur de la Minotière **vivant** bourgeois et marchand de cette ville fait un testament olographe et ordonnance de dernières volontés qui est déposé pour minute en l'étude de Mtre Pierre Rivest notaire royal en la dite prévôté le vingt-cinq octobre de l'année dernière mil sept cent quinze.

AUTOMNE 1714

Pierre de Niort de la Minotière périt sur le navire le Saint-Jérôme sur lequel il s'était embarqué pour passer en France sans avoir laissé ni femme ni enfant.

LE 22 NOVEMBRE 1714

Vente de la moitié dans le ketch la Sainte Anne du port d'environ quarante tonneaux : par Pierre Perrot, marchand, de la ville de Québec, au

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

nom et au porteur du pouvoir de Pierre de Niort de Laminottière, marchand, de la ville de Québec.

LE 25 OCTOBRE 1715

Les exécuteurs testamentaires de défunt Pierre De Niort sieur de la Minottière déposent pour minute le testament olographe et ordonnance de ses dernières volontés daté du 7 novembre 1714 en l'étude de Mtre Pierre Rivest notaire royal en la dite prévôté.

LE 28 FÉVRIER 1716

Bail à loyer d'un emplacement situé sur la rue Notre Dame par Guillaume Gaillard, conseiller au Conseil supérieur de la ville de Québec et Louis Rouer de Villeray, écuyer et lieutenant particulier au siège de la Prévôté et Amirauté de la ville de Québec, au nom et comme exécuteur testamentaire de **défunt** Pierre de Niort de La Minottière à Louis Boissy, boulanger et Marie Dumareil, son épouse, de la ville de Québec.

LE 3 AVRIL 1716

Obligation de Marie-Reine Charpentier à la succession de défunt Pierre De Niort de Laminottière, marchand, de la ville de Québec.

LE 3 AVRIL 1716

Et le dernier acte notarié passé au greffe du notaire Chambalon le 3 avril 1716 est un accord portant quittance entre Luc Filiastre, récollet, de la ville de Québec, Guillaume Gaillard, seigneur de l'île et comté St-Laurent et Louis Rouer, au nom et comme exécuteur testamentaire de défunt Pierre de Niort de Laminottière, bourgeois et marchand, de la ville de Québec ; et Marie Anne Soucy, veuve de Charles Pelletier, tant en son nom que comme tutrice de Joseph Pelletier (10 ans) leur fils mineur.

LOUIS DE NIORT DE LA NORAYE SIEUR DE LA MINOTTIÈRE (FILS DE LOUIS DE NIORT ET DE MARIE-MADELEINE SEVESTRE ET FRÈRE DE PIERRE)

Louis naquit à Québec le 22 juin 1673. Il épousa en 1694 Marie-Sophie Vanneck, une hollandaise d'origine née en 1653, par conséquent de vingt ans plus âgée que lui. Elle est d'humeur changeante et fantasque à ses heures, lui est joueur et libertin.

La mésentente survient et le couple se sépare au bout de quatre années de ménage. Poursuivi en justice, il est condamné à payer à sa femme une pension annuelle de cent livres.

Louis de Niort porte le titre comme son père de Sieur de la Noraye mais lorsqu'il décide de retourner en France il s'intitule en 1716 « sieur de la Minottière, demeurant au lieu dit de la Minottière, paroisse de Benassay, en Poitou ».

Benassay, ou plutôt Benaissais comme on l'écrit de nos jours, commune du département de la Vienne, arrondissement de Poitiers, canton de Vouillé, sur la Boivre naissante ; pop. 1400 h. Cette localité, mentionnée dès le 1X^{ième} siècle, avait pour seigneur, sous l'ancien régime, le chapitre de Saint-Hilaire de Poitiers. *Réf : Niort de La Noraye Gérard Malchelosse Les cahiers des dix*

Le 25 mars 1717, il autorise Louis Rouer, sieur d'Artigny, à vendre pour lui et en son nom la seigneurie de Lanoraie dont il était propriétaire en 1700 et 1701.

Le 27 mars 1719, il signe une autre procuration à Louis Rouer d'Artigny (son cousin) pour vendre en son nom deux maisons qui lui appartiennent

« en la ville de Québec, l'une en la rue Notre-Dame, proche de la Place Royale, et l'autre à la fontaine de Champlain, au bout de la dite ville de Québec, pour le prix et somme de 12,000 livres ». Ces maisons lui venaient de sa mère. *Jugements du Conseil Souverain, 1, 682 IV, 191 ; V, 534 ; Greffe de Gilles Rageot, 3 juillet 1686.*

En 1726, « le sieur Louis de Niort de la Noraye » payait encore annuellement 5 livres, 1 sol et 3 deniers de rentes foncières à la succession de l'ancien gouverneur de la Nouvelle-France *Réf : (P.-G. Roy, Rapport de l'Archiviste, 1921-1922, p. 259).*

LA PLACE ROYALE AUJOURD'HUI

Selon un sondage effectué par l'office du tourisme de Québec, 1,26 millions de touristes visitent Place Royale chaque année et la proportion varie selon la saison: 18,5% en hiver, 14,6% au printemps, 32,2% à l'été et 27,9% à l'automne.

Comme notre objectif, lors de nos rassemblements, est de vous faire connaître et visiter des sites moins accessibles au public en général et, vu l'achalandage de touristes prévu à Place Royale durant le mois d'août prochain, j'espère que votre lecture de cette page de notre histoire poussera votre curiosité jusqu'à fouler le Parc de la Cetière...quand bon vous semblera.

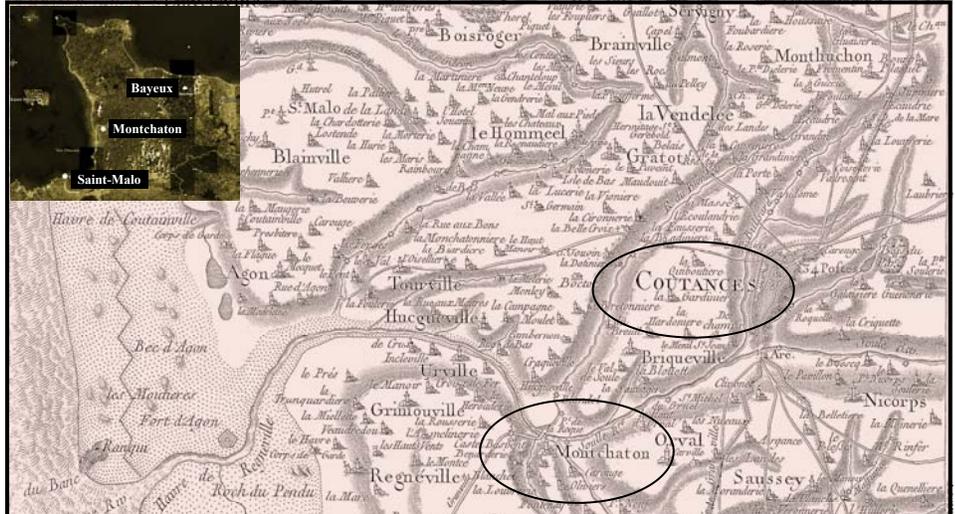
Monique Soucy-Roberge

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

JEAN-BAPTISTE SOUCY
LE MATELOT MALOUIN
TROUVÉ NOYÉ DEVANT QUÉBEC

UNE ÉNIGME RÉSOUE
(PAR Alain L. SOUCY)

Dans l'édition d'avril 2005, nous vous avons fait part de la découverte d'un acte de sépulture versé aux registres de la paroisse Notre-Dame de Québec faisant état d'un matelot Malouin trouvé noyé sur le rivage du Saint-Laurent, près de Québec, le 29 juin 1754. Ce matelot s'appelait «*Jean-Baptiste Soucy*» et pour peu que l'acte identifiait le noyé, on le disait «*matelot, natif de St-Malo, âgé de vingt-cinq ans*». Ces renseignements sont pour le moins troublants. Sur la base des informations contenues dans l'acte, force serait de reconnaître que notre ancêtre Jean Soucy n'aurait pas été le seul migrant porteur du nom à traverser en Nouvelle-France sous le Régime Français. Qui plus est, si le jeune homme devait être apparenté aux Soucy déjà établis dans la colonie, nous aurions là le tout premier indice parlant d'une origine possible de notre famille du côté de la Bretagne. Cet indice nous obligerait à regarder à l'ouest de la Basse-Normandie, et plus particulièrement à Saint-Malo. Règle générale, nous n'avons pas à douter de la véracité des renseignements contenus dans les registres. Toutefois, lorsqu'il s'agit d'une personne trouvée noyée sur le rivage, on peut garder une certaine circonspection. Il était donc primordial d'en connaître davantage sur les origines de ce matelot qu'on dit malouin tout en vérifiant toutes les possibilités que le jeune homme ne soit pas tout simplement issu de la descendance de Jean Soucy et de Jeanne Savonnet. Nous avons donc orienté la recherche sur Saint-Malo et fouillé les registres de Notre-Dame de Québec. Contre toute attente, le jeune homme allait lui-même nous révéler les premières pages de sa vie en Nouvelle-France.



EXTRAIT DE LA CARTE GÉOMÉTRIQUE DE LA FRANCE
PAR CASSINI (LEVÉS: 1760-1789)
MONTRANT LA COMMUNE DE MONTCHATON PRÈS DE COUTANCES (MANCHE)

Par le hasard d'une recherche dans les registres de la paroisse Notre-Dame de Québec, Jean-Baptiste refait surface le 29 janvier 1753 à l'occasion d'un mariage. Il est témoin au mariage de Gilles Le Mire, navigateur, demeurant à Québec, fils de Jacques Le Mire et de Marie Ancelin, ses père et mère «*de la paroisse de Monchaton diocèse de Coutances*». Il épouse Marguerite Cadoret, fille de feu Pierre Cadoret et de Marie Charlotte Maranda aussi de Québec. Par miracle, à travers cet acte concernant des étrangers, de prime abord sans aucun intérêt, une mention discrète «*Jean-Baptiste Soucy*», présent au mariage, qui se dit l'ami de l'époux. Il n'est pas possible que de telles trouvailles soient le fruit du hasard. Les généalogistes se plaisent à penser que les ancêtres guident la recherche et ouvrent ainsi la voie qui mène à la découverte.

Le document nous apprend que Jean-Baptiste ne sait pas signer. Cependant plusieurs parents et amis signent dont un dénommé Jean Mallet qui se dit lui aussi un ami de l'époux. Il est possible que Mallet ait aussi été un ami de Jean-Baptiste Soucy. Toutefois, ce Mallet demeure inconnu, peut-être était-il de passage dans la colonie.

Nous nous sommes donc intéressés aux amis cités pour tenter d'en savoir davantage sur Jean-Baptiste. Premier obstacle, il n'y a pas de Monchaton dans le diocèse de Coutances. Toutefois, en examinant la carte de Cassini de cette époque, dans tous ses recoins, il est apparu un lieu nommé Montchaton situé à 5 km au Sud-Ouest de la ville de Coutances. Nous ne sommes plus en Bretagne mais bien dans la Manche, un département de l'Ouest de la Basse-Normandie, à 60 km de Saint-Malo et à pareille distance de Bayeux, patrie des Soucy du pays du Bessin. Si Jean-Baptiste, comme il est dit, était natif de Saint-Malo, cette amitié avec Gilles Lemire a dû se créer lors de la traversée, Gilles étant un navigateur et Jean-Baptiste un matelot. Dès lors que la piste des amis nous éloigne de Saint-Malo, elle nous apporte rien de neuf. Nous avons donc gardé le cap sur Saint-Malo et sur les paroisses avoisinantes d'autant plus qu'il existe, à seulement 6 km Est-Sud-Est de Saint-Malo, un fief nommé «*Les Vignes*» qui n'est pas sans rappeler le surnom attribué à notre ancêtre Jean Soucy. Nous produisons en page suivante un extrait de la carte de Cassini montrant la ville portuaire de Saint-Malo et le fief de «*Les Vignes*».

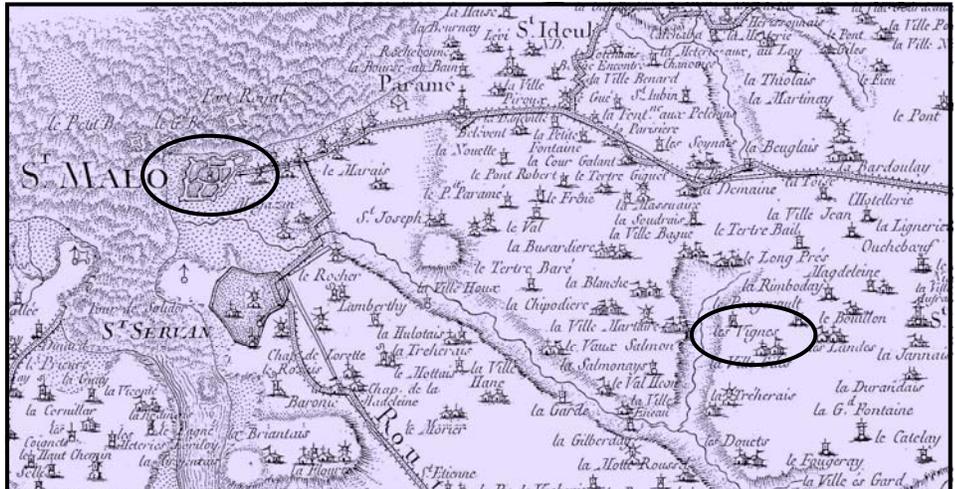
HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

Entre-temps, Jean-Baptiste se révélait également à Monique Soucy-Roberge lorsqu'elle fit la découverte d'un acte d'inventaire après décès qui ne laisse pas de doute sur l'identité du défunt «*L'an mil Sept Cent Cinquante quatre, le trois du mois de juillet du matin, nous Louis Balon procureur fiscal de la Juridiction de Beupré, ayant été informé du décès de Jean Baptiste Soucie âgé d'environ vingt cinq an, voyageur ou matelot decede il y a environ huit a dix Jour a quebec...*». La découverte est fortuite et Monique ne fait pas le lien avec notre matelot malouin. Mais de toute évidence, il est ici question de ce jeune homme trouvé noyé devant Québec le 29 juin 1754. Ce document d'archives fait remonter la noyade à la Saint-Jean-Baptiste, étrange hasard s'il en est un pour celui qui se prénomme Jean-Baptiste.

Ayant été informé de la noyade du jeune homme, le tribunal seigneurial de la Côte de Beupré prend l'affaire en mains et désigne son procureur fiscal, Louis Balon, ainsi que son greffier et son huissier, pour rencontrer le dénommé Joseph Gagnon de la Grève de Château-Richer chez qui Jean-Baptiste avait élu domicile.

JEAN-BAPTISTE SOUCY
AU SERVICE DE JOSEPH GAGNON

Jean-Baptiste s'était engagé au service de Joseph Gagnon et de Marie Angélique Perrault, sa femme, pour le salaire de cent Livres par année. Voilà un salaire de misère comparé aux six cents Livres par année accordées par le Séminaire de Québec au sieur Robert Gaulin. Mais la comparaison est boiteuse car Robert Gaulin était un homme qui possédait une maîtrise d'œuvre et des responsabilités de contremaître et de gestionnaire qui devaient faire défaut à Jean-Baptiste Soucy. Le jeune homme habitait chez son hôte depuis le 22 mars 1754 alors



EXTRAIT DE LA CARTE GÉOMÉTRIQUE DE LA FRANCE
PAR CASSINI (LEVÉS: 1760-1789)
MONTRANT LA VILLE DE SAINT-MALO ET LE FIEF DE LES VIGNES (BRETAGNE)

qu'il s'était mis au service de Gagnon. Depuis ce jour et jusqu'à la date de son départ, Jean-Baptiste avait accumulé des gages pour la somme de vingt-huit Livres quatre sols (28 L & 4 S) et cela pour le temps de trois mois et douze jours que le jeune homme était demeuré chez les Gagnon. Il appert qu'au moment de partir, Jean-Baptiste avait reçu de Gagnon une somme de vingt et une Livres et dix sols (21 L & 10 S) en guise d'avance sur ses gages gagnés tant et si bien que ledit Gagnon devait encore la somme de six Livres et quatorze sols (6 L & 14 S) à son employé, gages qui devaient revenir de droit aux héritiers de Jean-Baptiste. Or, à ce sujet, le greffier Crespin fait mention qu'on ne lui connaissait pas d'héritiers légitimes. En outre, les gages, les effets, les linges et les hardes laissés par le défunt étaient de si peu de valeur qu'ils ne couvraient même pas les frais de transport encourus par le procureur fiscal, son greffier et son huissier. Ces frais s'élevaient à quinze Livres et 10 sols (15 L & 10 S) à savoir six Livres (6 L) pour le transport du procureur fiscal, quatre Livres et 10 Sols (4 L & 10 S) pour le greffier plus une Livre (1 L) «pour son expédition» et quatre Livres (4 L) pour l'huissier.

INVENTAIRE APRÈS DÉCÈS
DE JEAN-BAPTISTE SOUCY
DU 3 JUILLET 1754

Avant de procéder à l'inventaire des biens ayant appartenu au défunt, le greffier voulu d'abord s'assurer que les Gagnon n'avaient pas dissimulé quoi que ce soit aux officiers. Aussi, Crespin fait-il prêter serment à Joseph Gagnon, à Marie Angélique Perrault sa femme, ainsi qu'à Marie Langlois veuve de Pierre Gagnon, la mère de Joseph, afin de s'assurer qu'aucun d'eux n'avait «*Rien détourné ny fait détourner directement ny indirectement aucuns Biens meubles hardes et autres effets appartenant audit défunt, lesquels dits gagnon et son épouse et Laditte marie Lacroix, ont Juré et affirmé en Leurs ames et Consciences citer La part qu'ils prétendent en paradis qu'ils n'ont rien (ce mot rayé) point détourné ny fait détourner aucun effets appartenant audit deffunt Soucie*». À l'époque où le péché dit mortel et l'hantise de l'enfer éternel avaient encore emprise sur les esprits, il n'en fallait pas davantage pour rassurer le greffier que tous les biens, meubles, effets, linges et hardes du disparu étaient bien là, sans aucun détourné, pour en dresser l'inventaire.

Que contenait l'inventaire après décès ? Le greffier Crespin nous en donne une description exhaustive sans toutefois en donner aucune évaluation monétaire tant, aura-t-il jugé, les biens trouvés n'en valaient pas la peine. Quelques effets personnels de bien peu de valeur et quelques hardes en étoffes du pays ou en toile de France dans un tel état d'usure qu'il n'en valaient pas la prisée. Tous les vêtements trouvés sur les lieux portaient la mention de vieux ou de fort vieux, d'usés, demi-usés ou de fort usés, de percés et au mieux de raccommodés ou de rapiécés. Certes, le jeune homme était un engagé, selon toute apparence sans fortune, pour ne pas dire démuné, et par conséquent, ce dont il avait besoin, ce sont des vêtements de travail, que dis-je, des vêtements pour la peine. Et s'il possédait quelques vêtements, dans un état plus neuf ou moins usé par la tâche, il les portait peut-être sur lui pour aller à la fête à Québec le jour de la Saint-Jean où il se sera noyé. D'aucuns pourraient penser que le jeune homme était issu d'une modeste famille de marins ou de pêcheurs dans sa Bretagne natale et que, pour gagner sa vie de peines et de misères, il s'était engagé à servir dans la colonie, pour un temps déterminé, à titre de matelot. La vérité est toute autre, nous allons le démontrer.

Venons-en d'abord aux faits. Le 3 juillet 1754, le procureur fiscal, son greffier et son huissier, de bon matin, se sont rendus à Château-Richer pour dresser l'inventaire. Crespin déclare :

« nous nous somme transporté en La demeure de Joseph Gagnon de la grève habitant de la paroisse du chateau Richer, ou ledit deffunt ettais engagé pour un an, accompagné du greffier et huissier de notre Jurisdiction, pour prendre Connoissance des effets, meubles, Linges et hardes appartenant audit deffunt Jean Baptiste Soucie ».

Dans une vieille poche de matelot, ils ont trouvé ce qui suit :

- *une vielle veste de droguet du pais rapiessé*
- *une vielle ditte de mazamet doublé de pinchinas toute Rapiessé*
- *une vielle paire de culotte de mazamet et une ditte d'Etoffe du pais le tout Rapiessé et percé*
- *un vieu gillet d'Etoffe du pais percé et Racommodé*
- *un petit gilet sans manche d'Etoffe du pais fort vieu*
- *trois vielles paire de culotte de toille forte vielle*
- *une vielle paire ditte d'Etoffe du pais*
- *deux vielles chemises de coton, percée et Raccomodé*
- *une ditte vielle de toille de france*
- *trois vielles paires de Bas fort (vieux: mot rayé) usés*
- *une ditte du pais a demie usée*
- *trois vielles mitaines*
- *une vielle ceinture de lenne noir*
- *un vieu chapeau de lenne*
- *une paire de mitaine de mazamet fort usée*
- *un (Beret : mot rayé) Bonet Rouge et Blanc a demie usé*
- *trois dit fort usé Rouge et Blanc*
- *une vielle chemise de coton*
- *un demie quarteron de tabac a fumer*
- *une vielle poche dans laquelle s'est trouve lesdits Effets et hardes cy dessus*
- *deux vieu couteau Bigalion*

PETIT LEXIQUE DU TEXTILE

Droguet: Tissu fait de chanvre et de laine
Mazamet: Molleton de laine fabriqué à Mazamet
Étoffe du pays: Laine feutrée par foulage en N-F
Ditte: Tissu peu souple bon pour les pantalons

JEAN-BAPTISTE SOUCY
ÉTRANGÉ OU APPARENTÉ ?

L'inventaire après décès rédigé par Crespin le 3 juillet 1754 nous apprend que Jean-Baptiste Soucy s'était engagé depuis déjà le printemps 1754 au service de Joseph Gagnon de la grève à Château-Richer. Mais par ailleurs, l'acte de mariage de Gilles Lemire nous apprend que Jean-Baptiste était déjà dans la colonie en janvier 1753, voire même depuis l'automne ou l'été 1752 si on considère la saison de navigation. Nous n'avons pas trouvé d'autres indications qui pourraient nous renseigner sur la date d'arrivée de Jean-Baptiste Soucy en Nouvelle-France. Mais pour l'heure cette question présente moins d'intérêt que de savoir si ce jeune homme venu d'ailleurs était apparenté à la lignée des Soucy qui était déjà établie dans la vallée du Saint-Laurent. Aux premiers abords, il ne semble pas y avoir de liens avec les descendants de Jean Soucy dont pas un demeurait sur la Côte de Beaupré. Et pourtant, il existe un lien tenu dont nous allons faire la démonstration et pour cela, nous devons introduire une bribe d'histoire de la vie de Guillaume Soucy, le fils cadet de Jeanne Savonnet mais auparavant, nous devons décliner l'identité du dénommé Joseph Gagnon de la Grève.

JOSEPH GAGNON DIT DE LA GRÈVE

Que savons-nous de cet embaucheur de matelot surnommé de la grève ? Ce dénommé Joseph Gagnon, qui habitait la paroisse de Château-Richer, est né à Château-Richer le 16 avril 1714. Joseph avait épousé Marie Angélique Perrault à la paroisse de la Sainte-Famille de l'Île d'Orléans le 12 février 1748. Afin de situer les événements, mentionnons que la paroisse de Château-Richer est située sur la Côte de

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-FRANCE

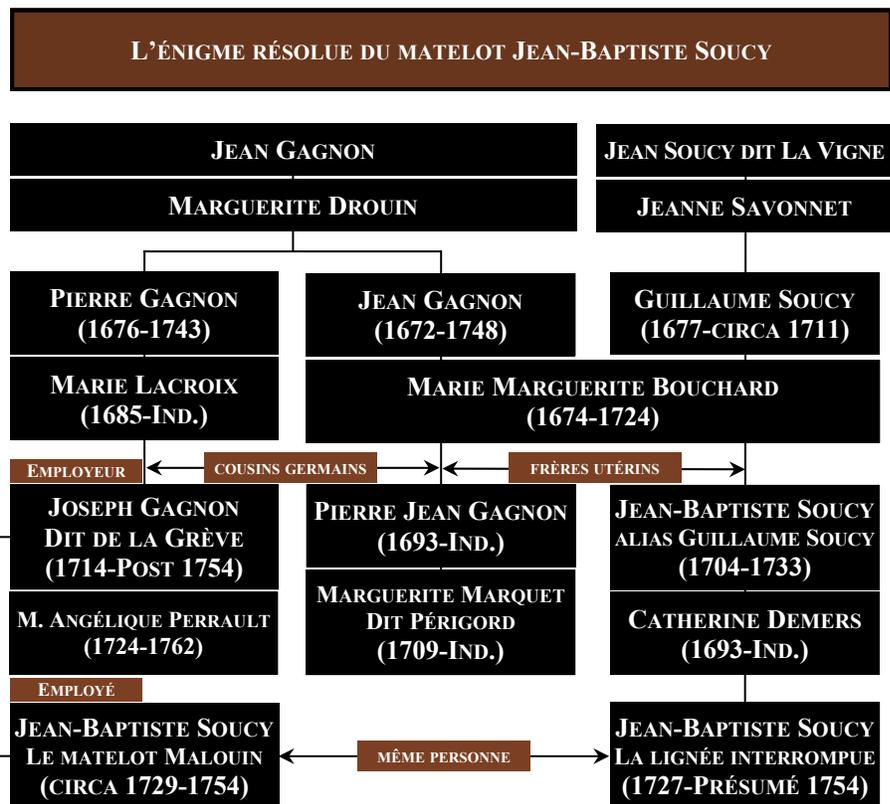
Beaupré vis-à-vis la paroisse de la Sainte-famille de l'île d'Orléans où était établie la famille Gaulin (voir biographie de Marie Anne Soucy dans le présent bulletin). Joseph était de la descendance de Jean Gagnon (1610-1670) et de Marguerite Cauchon, ses arrière-grands-parents originaires de Saint-Aubin de Tourouvre, arrondissement de Mortagne au Perche (Orne). Ses grands-parents, qui étaient déjà établis à Château-Richer, sont Jean Gagnon (1648-1687) et Marguerite Drouin. Les Gagnon-Drouin sont contemporains de nos ancêtres Soucy-Savonnet. Huit enfants naissent du couple Gagnon-Drouin dont Jean né en 1672, l'aîné, et Pierre né en 1676, le père de Joseph Gagnon de la Grève. Jean et Pierre sont les contemporains de Marie Anne Soucy née en 1675 et de Guillaume Soucy né en 1677. Jean et Pierre Gagnon sont ici les maillons de notre enquête.

Jean Gagnon, l'aîné, épouse Anne Marie Jeanne Mesny à Saint-François de l'Île D'Orléans, le 16 février 1699. Le couple aura douze enfants légitimes entre 1700 et 1724. Mais au tournant de sa majorité, Jean avait eu, hors mariage, un enfant dit naturel avec Marie Marguerite Bouchard, la fille d'un cabaretier de Québec. Cet enfant prénommé Pierre Jean, avait vu le jour à L'Ancienne-Lorette le 17 septembre 1693. Par ailleurs, Marie Marguerite Bouchard a eu un second enfant illégitime, prénommée Marie-Françoise, qui est née à Rivière-Ouelle le 19 octobre 1696. À cette époque, Rivière-Ouelle était au bout du monde et il appert que c'est là, ou chez les Indiens de l'Ancienne-Lorette, que Marie Marguerite mettait au monde les enfants du dés-honneur. Malgré sa condition de fille-mère, Marie Marguerite va prendre mari à la paroisse Saint-Joseph-de-la-Pointe de Lévis (Lauzon) le 29 juillet 1697. Elle épouse François Dutartre à

qui on attribue la paternité de Marie-Françoise. Un fils, François, verra le jour à Rivière-Ouelle, le 11 mai 1698, tout juste 9 mois et 13 jours après le mariage. Mais voilà que François abandonne femme et enfants, laissant l'infortunée Marie Marguerite seule avec sa misère à La Bouteillerie. Le père Archange Godbout rapporte qu'en 1709 François Dutartre était «absent de ce pays depuis 12 ans qu'il est passé à l'ancienne France». Abandonnée, la jeune femme se lie avec les membres de la famille Soucy déjà bien établis à Rivière-Ouelle et à La Pocatière. C'est ainsi que Pierre Soucy et Elizabeth Ursule Fouquereau lui font l'honneur d'être la marraine de leur premier enfant, Pierre, baptisé à Rivière-Ouelle le jeudi 9 février 1702. Marie Marguerite Bouchard (1674-1724) se lie par ailleurs avec Guillaume Soucy (1677-circa 1711), le frère cadet de Pierre. On attribue à Guillaume la paternité du troisième enfant illégitime de Marie Marguerite Bouchard né à Rivière-

Ouelle le 21 juillet 1704. L'enfant, qui fut baptisé à Rivière-Ouelle le 24 juillet 1704, reçu le prénom de Jean-Baptiste. L'histoire passionnante de Guillaume Soucy est déjà toute écrite mais elle devra attendre une prochaine édition, voire même plusieurs éditions, car tel n'est pas l'objet de la présente démonstration.

Résumons pour le moment les faits : Guillaume Soucy (1677-circa 1711) de Rivière-Ouelle et Jean Gagnon (1672-1748) de Château-Richer sont en quelque sorte liés par la même femme, Marie Marguerite Bouchard, qui a donné un fils à chacun d'eux alors qu'ils étaient célibataires. Dans les faits, Pierre Jean Gagnon, fils de Jean, et Jean-Baptiste Soucy, fils de Guillaume, étaient des frères utérins, autrement dit, ils étaient des demi-frères. Mais quel rapport y a-t-il avec Joseph Gagnon, l'employeur du dénommé Jean-Baptiste Soucy, le matelot soit disant originaire de St-Malo ?



Dans un état de légitimité scellé par le mariage qui officialise les alliances, Marie Marguerite Bouchard aurait été la tante de Joseph Gagnon et Guillaume Soucy aurait été le bel-oncle de Joseph Gagnon et le beau-frère de Pierre Gagnon (le bel-oncle est l'époux de la tante). En somme, les liens du sang sont tels que Pierre Gagnon ne pouvait pas ignorer que son frère avait un fils naturel, Pierre-Jean Gagnon, qui n'en était pas moins son neveu par nature. L'oncle Pierre Gagnon ne pouvait non plus ignorer que son neveu avait un demi-frère en la personne de Jean-Baptiste Soucy. À un autre niveau, peut-on penser que Pierre-Jean Gagnon ait ignoré son demi-frère dont il était l'aîné de dix ans ? Nul doute que Pierre-Jean aura eu quelques égards à l'endroit de son infortuné demi-frère et ce, d'autant que Jean-Baptiste est devenu orphelin vers l'âge de sept ans.

Étrangement, et nous le verrons de manière plus approfondie dans la biographie de Guillaume Soucy, Jean-Baptiste Soucy, l'enfant de la disgrâce, fut pris en charge par sa tante Marie Anne Soucy et ce, depuis le jour de son baptême le 24 juillet 1704. C'est dire que ni Marie Marguerite Bouchard, ni Guillaume Soucy, ont pris charge de cet enfant. C'est la tante Marie Anne Soucy alors qu'elle venait d'épouser Charles Pelletier depuis peu, le 24 novembre 1701, qui élèvera l'enfant depuis sa tendre enfance et jusqu'à ce qu'il ait atteint l'âge de onze ans et demi. Le départ du couple Soucy-Pelletier pour Québec à une date antérieure au printemps 1711 n'a pas eu lieu d'inciter les parents à garder leur enfant auprès d'eux à Rivière-Ouelle. Il appert que Jean-Baptiste aura grandi auprès de son cousin germain Joseph Pelletier né le 17 janvier 1706 dont il était l'aîné par seulement 1 an et demi. Mais voilà

qu'à la suite du décès de Charles Pelletier et du projet de remariage de Marie Anne Soucy avec Robert Gaulin prévu pour le 15 janvier 1716, Marie Anne fut semble-t-il amenée à confier Jean-Baptiste en adoption ce qu'elle fit le 24 janvier 1715, neuf jours après son mariage. On peut penser qu'en raison de son départ imminent pour l'Isle Jésus, Marie Anne Soucy fut forcée de se départir de l'orphelin en adoption puisqu'il ne lui aurait pas été permise de demeurer à la maison seigneuriale et presbytérale de l'Isle Jésus en compagnie de ses enfants. Si Joseph Pelletier fut placé au séminaire de Québec pour y faire des études, Jean-Baptiste fut confié aux soins du sieur René Cartier à Saint-Joachim près du Cap Tourmente. C'est dire que l'enfant de Marie Marguerite Bouchard fut envoyé sur la côte de Beaupré à seulement 15 kilomètres de Château-Richer où vivait son demi-frère Pierre-Jean Gagnon. Si Jean-Baptiste avait alors seulement onze ans et demi, Pierre-Jean venait d'avoir sa majorité (21 ans et 4 mois). L'aîné veillait-il sur le cadet ? Il est permis de le croire car nous avons maintenant la conviction que les enfants de Marie Marguerite Bouchard entretenaient des relations comme nous allons le démontrer.

Quelques années plus tard, Jean-Baptiste Soucy, fils de Guillaume Soucy et de Marie Marguerite Bouchard, épousa Catherine Dumais (Demers) le 18 juin 1726. Guillaume devint un intrépide navigateur bravant tous les dangers de la navigation sur la route de l'Ouest alors que la France marquait son emprise dans la région des Grands Lacs. Catherine lui donna un fils unique qui pris le nom de Jean-Baptiste Soucy. L'enfant vit le jour à Laprairie le 20 octobre 1727. Nous vous raconterons son histoire dans une prochaine édition de La Source.

À l'instar de son père, le jeune homme devint orphelin en bas âge et fut confié à son tour en adoption à Boucherville. Nous savons peu de chose de son enfance si ce n'est des conditions de son adoption. Tout porte à croire que Jean-Baptiste suivit les traces de son père et devint navigateur. Puis il disparu sans laisser de traces ni même de postérité. Mais pour l'heure, retenons que Jean-Baptiste Soucy, fils de Jean-Baptiste et de Catherine Dumais, petit-fils de Guillaume et de Marie Marguerite Bouchard et arrière-petit-fils de Jean Soucy dit La Vigne et de Jeanne Savonnet, est né à l'automne de 1727, le 20 octobre. À la date du 29 juin 1754, Jean-Baptiste était âgé de 26 ans, 8 mois et 9 jours.

Reportons-nous à Québec en cette journée du 29 juin 1754 alors que Charles Youville Dufrost porte en terre la dépouille d'un matelot trouvé noyé sur le rivage du fleuve. Dans son acte d'inhumation, le vicaire, qui ne connaît rien de ce jeune homme qui est né à l'autre bout de la colonie, tente une estimation de l'âge du décédé comme il est coutume et il lui attribue l'âge approximatif de 25 ans. Difficile à cet âge d'établir l'âge exact d'autant plus que le jeune homme fut trouvé noyé gisant sur le rivage après avoir séjourné un temps indéterminé dans les eaux froides du St-Laurent. Quoi qu'il en soit, les preuves circonstancielles sont telles que nous sommes d'avis que le jeune homme qui fut trouvé noyé à Québec est nul autre que le petit-fils de Guillaume Soucy et de Marie Marguerite Bouchard qui aura trouvé emploi chez son oncle naturel Joseph Gagnon. Il était le dernier enfant mâle de sa lignée, une lignée qui se serait ainsi éteinte dans les circonstances tragiques d'une noyade. La piste malouine n'en continue pas moins d'intriguer mais pour l'heure, les recherches restent vaines.

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-ANGLETERRE

ADELARD L. SOUCY
WOONSOCKET, RHODE ISLAND, USA

BY: RONALD M. BERNARD

Historians estimate that as many as 900,000 French-Canadians emigrated from Quebec to the United States between 1840 and 1930. This dramatic and remarkable exodus has shaped the destinies of both Quebec and the proximate New England region.

The story of Adelard L. SOUCY (1886-1931), representative to the Rhode Island legislature and mayor of that most French of all immigrant communities, Woonsocket, is probably the best example of the character, work ethic and pride of these special new Americans. They sought a better life and future for their families and were willing to sacrifice so much to attain it. At the same time they were determined to retain their culture and their dignity.

IMMIGRATION FROM QUEBEC TO NEW ENGLAND IN THE 19TH CENTURY

Starting in the 1840s towns and cities throughout New England were being industrialized and transformed into economic dynamos. There was a virtually unlimited need for factory labor. Nevertheless, native born Americans were turning away from such miserable, exhausting, dangerous and unhealthy work. Their places had to be filled by foreigners. Irish immigrants stepped in but soon they too abandoned it. After the Civil War the textile industry looked north to Quebec and found a large, dependable source of factory workers.

Meanwhile in rural Quebec the combination of population explosion and worn out, failing farmland, few non-agrarian opportunities, indebtedness,

and an indifferent government and elite class drove thousands into poverty and desperation. By the 1870s good rail service between Quebec and the New England states turned a trickle of immigrants into a flood. Beckoned by established family members and friends, the countryside and villages emptied of residents with their hopes for a better life albeit in a strange, alien urban America. Almost 600,000 made the trek by 1900, leaving behind ancestral farms and extremely close social, cultural and religious connections. It is estimated that as much as one-third of the entire population of Quebec departed, most permanently. Too late this was recognized as a social catastrophe for the Province with demographic consequences to this day.

Waves of poor French-Canadians settled into overcrowded ghetto tenements in major textile centers like Lewiston, Manchester and Nashua, Lowell, Lawrence, Fall River and Worcester, and dozens of others. They transformed sleepy Yankee communities into lively towns. They also brought the vibrant French culture of Quebec anchored by their strong Catholic faith: at least 250 new French parishes were established in New England in this period. In turn parish schools, infirmaries and even colleges were established. Despite 60+ hour work-weeks for adults and children under dreadful, unforgiving conditions and low wages – plus social discrimination and tension - our great-grandparents helped to create the foundation of our modern economy and comfortable lifestyle. I wonder if we, their grandchildren in America, can appreciate the legacy they left us—their family values, work ethic, selflessness, sacrifice and courage. I do wonder.



ADÉLARD L. SOUCY,
MAYOR OF WOONSOCKET, R.I.

THE RISE OF INDUSTRIAL WOONSOCKET AND THE ROLE OF ITS FRENCH-CANADIANS

Nowhere was the impact of 19th century Quebec French immigration more profound than and evident today than in the small northern Rhode Island city of Woonsocket (pop. 43,200), one of the earliest destinations. Before the American Civil War 117 “French” families settled in and around what had been a collection of six distinct “mill villages.” These evolved by 1888 into modern Woonsocket.

French-Canadian immigrant destinations tended to lure families from particular areas or parishes. One family attracted another. For example, in the case of Woonsocket 23 of the original 117 families came from the village of St.-Ours. This pattern eased economic, emotional and cultural burdens for the immigrants and assured homogeneous communities for them. There

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-ANGLETERRE

was even a term coined for their affinity to their language, traditions and culture: *la survivance*. Naturally at the time local populations did not generally 'appreciate' this social self-segregation by the French-Canadians. Not infrequently this resulted in unfortunate cultural misunderstandings and hard feelings. By 1900 French-Canadian families accounted for 65% of the population of Woonsocket, the highest proportion in any major industrial town or city in New England.

Woonsocket quickly became one of the largest industrial textile manufacturing centers in the United States. The boom produced a modern city with all the amenities including a convenient trolley system, excellent railroad connections, beautiful architecture and advanced public services and buildings such as libraries and auditoriums. But it would not last. By the 1920s while various other manufacturing forms continued to prosper, the cotton industry, mainstay of the city's economy, collapsed signaling the decline of textiles in New England and the end of immigration to the area by French-Canadians.

ADELARD L. SOUCY PUBLIC SERVANT

Probably the most beloved figure in Woonsocket in this period of immigrant transformation was Adelard L. SOUCY. Son of immigrants from St.-Felix parish in Valois, Quebec, Adelard SOUCY became at an early age one of the most prominent public figures to come from the French-Canadian community. In her historically important book, "The Beginnings of the Franco-American Colony in Woonsocket, Rhode Island", Woonsocket native Marie-Louise BONIER (1867-1927), published an extraordinary history (with the gene-

alogies of the original families) of the city and its relationship to the French-Canadians who played a major part in its development. She wrote it in French for the Franco-American community to help them understand their contribution and to foster pride in their accomplishments and in their new home.

In 1997 Claire QUINTAL, professor of French at Assumption College and head of the Institut Francais in Worcester, Massachusetts, expertly translated and edited the entire work into English, thereby opening a window to newer generations interested in their Franco-American heritage. We are grateful for this contribution.

Louise BONIER included the following (1920) biography of Adelard L. Soucy, someone she obviously knew and admired. He was mayor of Woonsocket, 1919-1926. Admitted to the bar as an attorney when only 21, he served in the Rhode Island General Assembly in 1914 at the remarkably young age of 28.

"Adelard L. Soucy is a prominent Franco-American and one of the most eminent citizens of the city. He did not wait to grow old before achieving success. His fellow citizens thought enough of him to elect him mayor of Woonsocket in the fall of 1918 with a resounding victory in all wards; he won with a 1285 majority of the votes cast.

He was born in Manville, R.I. on May 28, 1886, the son of Mr. Bruno Soucy and Miss Olivine Henault. He gave proof early in life of conceptual ability, unusual in a child. His first years in parochial school were notable for his steadfast docility, his passionate love of study, his precociously convinced piety and ex-

traordinary intelligence. The virility of his character and his aptitude for leadership resulted in his being named captain of the young Zouave Guards which he trained to be admirably disciplined. No ceremony took place at that time without the presence of these young boys who added dazzle to the events by their captivating maneuvers.

His parochial school teachers having noted his remarkable intelligence and the seriousness of his character, he was sent by his parents to the Joliette Seminary where he continued to distinguish himself in his course work. In June, 1910 he brilliantly completed his course of classical studies for the baccalaureate degree granted magna cum laude by Laval University. Soon thereafter, however, exhausted by having studied too intensely, he was obliged, with great regret on his part, to cut short his graduate studies. He then went out to the Canadian Northwest to regain his health.

In 1914, he became a journalist at the Canado-Americain of Manchester, New Hampshire, where his talents drew attention

He returned to reside in Woonsocket that same year where he became the manager of the Social Realty Company's business bureau.

He soon started his own real estate agency where he also sold insurance and became a notary public. His business has since grown by leaps and bounds, making him one of the most outstanding real estate agents in the city as of this writing.

His interest in public affairs and the working class being natural to him, it was only a question of time

HISTOIRE DES SOUCY EN NOUVELLE-ANGLETERRE

before he turned to politics. In 1914 he was elected to the General Assembly of Rhode Island. From this first political campaign of his, everyone was unanimous in recognizing his leadership qualities and a natural propensity to take on the task of defending the rights of the weak and the cause of the worker. He was re-elected in 1916. In his actions as mayor can be seen this same concern for justice for all classes of society, but especially for the weak and working men and women.

Mr. Soucy's already accomplished career is a wonder to all. But the future seems, nonetheless, to have even more brilliant successes in store for him.

He is a man of deep religious conviction, and his honesty is without reproach. He is a worker, a self-made man, an American with a clarity of vision regarding our country's destiny, a gentlemen of whom everyone is proud, and who will certainly continue to bring honor to his people and to be a factor in attracting to them in the future all the respect which is their due."

The above was written in 1920 while SOUCY was in his first mayoral term. He was re-elected several times ultimately serving longer in that office than any previous mayor. Sometime after 1926 he developed a serious illness which culminated in his death on July 14, 1931 at the untimely age of only 45.

Adelard SOUCY was not only a tireless champion for his community in his public role but he also served in numerous civic capacities including as a long-time trustee for the St. Louis church, a knight in the Papal Order of St. Gregory, and leading benefit ef-

forts. One can imagine that his proudest moment was his dedication of the fabulous Stadium Theater in 1926. He probably had used all his energy and powers to make the Stadium a reality for the people of Woonsocket. Lovingly restored as an Arts Center in 2001, it lives in testimony to the golden age of Woonsocket.

His funeral was a very impressive affair according to the *Woonsocket Call*. Hundreds of ordinary citizens as well as business, community, religious and political leaders paid their respects the evening before at his home which was directly across the street from the church. Every civic and religious organization sent a delegation. His large family and relatives from throughout New England as well as from St.-Hyacinth, Quebec attended. Although his life was short, SOUCY accomplished everything he had set out to do while also earning admiration and respect from the people. He was a brilliant, unusually gifted man who used his talents and prodigious energy to improve his fine city. Adelard SOUCY was truly a credit to his French-Canadian heritage and will be long remembered.

His family included four sons and two daughters and several of them had distinguished careers in Woonsocket. Like his father, Jean-Paul SOUCY (1921-2000) was an attorney with a 50-year career and served a term as mayor of Woonsocket (1957-58). He was also active in Woonsocket community service organizations. Adelard Jr. (1917-2003) and Rodrigue (c.1920-2007) managed the Soucy Insurance Agency founded by their father and operated today by grandson David SOUCY. This Soucy family from Woonsocket continues a proud tradition of community service and up-standing citizenship.

Proud of his Soucy family roots through his maternal side, Ron Bernard has been researching North American Soucy genealogies for 25 years and hopes to eventually complete the entire Soucy family tree. He is eager to correspond with any Soucy (ie) interested in the project or to share information. Contact Ron by email at Ronbernard@aol.com or write to him at P.O. Box 1288, Farmington, CT 06034.

References:

Bonier, Marie-Louise. *Debuts de la Colonie Franco-Américaine de Woonsocket, Rhode Island* (1920). Translated and Edited by Claire Quintal as *The Beginnings of the Franco-American Colony in Woonsocket, Rhode Island*. Worcester: Institut Français, Assumption College, 1997.

Brault, Gerard J. *The French-Canadian Heritage in New England*. Kingston and Montreal: University Press of New England, 1986.

McLoughlin, William G. *Rhode Island: A History*. New York: W.W. Norton Co., Inc, 1978.

Town web site: www.woonsocket.org
Woonsocket: My Home Town on the Web. Eric Eckilson (2008).

Belanger, Claude. "French-Canadian Emigration to the United States, 1840-1930." Marianopolis College, 2000. See:

www.marianopolis.edu/c.belanger/QuebecHistory/readings/leaving.htm

Special thanks to the American-French Genealogical Society in Woonsocket for their kind assistance.

Une version française de cet article sera publiée dans l'édition 2009

GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



FICHE DE FAMILLE

JEAN FRANÇOIS SOUCY & MARIE CLAIRE ROUSSEAU (FILS DE PIERRE SOUCY ET D'ÉLIZABETH URSULE FOUQUEREAU DITE URBAIN)

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES : ALAIN L. SOUCY ET MARCEL VALLÉE

Époux : **JEAN FRANÇOIS SOUCY** «*JEAN FRANÇOIS SOUCY*»

Naissance : 1712/02/14 Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Baptême : 1712/02/15 Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Parrain : «*François Houallet*»

Marraine : «*Marie Madeleine Bouchard*»

Décès : 1758/09/08 Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Sépulture : 1758/09/09 Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Âge déclaré au décès: «environ quarante trois ans»

Mariage : 1735/07/03 l'Islet, Québec, Canada

Conjointe : **Marie-Claire Rousseau**

: (feu Martin Rousseau & Marie Élizabeth Thibault)

Naissance : 1714/06/02 l'Islet Québec, Canada

Baptême : 1714/06/x8 l'Islet Québec, Canada

(registre partiellement détruit ne permettant pas de savoir si Marie Claire a été baptisée le 08, 18 ou 28 juin 1714. Le plus probable: le 8 juin 1714)

Décès : 1797/05/31 St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Bellechasse), Québec

Sépulture : 1797/06/01 St-François-de-la-Rivière-du-Sud (Bellechasse), Québec

1^{er} Enfant : **FRANÇOIS MARIE SOUCY** «*FRANÇOIS MARIE SOUCY*»

Naissance : Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptême : 1736/05/11 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Parrain : «*Michel Migné*»

Marraine : «*Marie Élizabeth Urbain*»

Décès : Date et lieu à confirmer

Sépulture : Date et lieu à confirmer

Mariage : 1763/01/10 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

Conjointe : **Élizabeth Judith Naud-Labrie**

: (Jean-Baptiste Naud-Labrie & Geneviève Gravelle)

Naissance : 1742/09/18 l'Islet Québec, Canada

Baptême : 1742/09/19 l'Islet Québec, Canada

Décès : Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Sépulture : 1782/05/15 Rivière-Ouelle, Québec, Canada

2^{ème} Enfant : **MARIE CLAIRE SOUCY** «*MARIE CLERE SOUSIE*»

Naissance : Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptême : 1738/01/19 Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Parrain : «*Louis Martin*»

Marraine : «*Marguerite Peltier femme de Michel Lagacé*»

Décès : Date et lieu à confirmer

Sépulture : Date et lieu à confirmer

GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



2^{ème} Enfant : MARIE CLAIRE SOUCY «MARIE CLERE SOUSIE» (Suite)

Mariage : 1785/07/26 Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Conjointe : **Joseph Dionne**
: (Jean Dionne & Madeleine Michaud)

Naissance : 1731/11/07 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

Baptême : 1731/11/08 St-Louis de Kamouraska, Québec, Canada

Décès : Date et lieu à confirmer

Sépulture : Date et lieu à confirmer

3^{ème} Enfant : JOSEPH SOUCY «JOSEPH SOUSIE»

Naissance : 1740/05/11 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptême : 1740/05/23 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Parrain : «Joseph Sousie»

Marraine : «Boucher». Omission du prénom de la marraine.

Note marginale: Saint-Roch

L'enfant a probablement été baptisé à St-Roch des Aulnaies

Décès : Date et lieu à confirmer

Sépulture : Date et lieu à confirmer



4^{ème} Enfant : BASILE SOUCY «BASIL SOUSIE»

Naissance : 1742/04/18 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptême : 1742/04/18 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Parrain : «Jacques Bois»

Marraine : «Marie Angélique Moreau femme d'Augustin Dionne»

Décès : 1742/04/29 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Sépulture : 1742/04/29 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Âge déclaré au décès: «onze jours»

5^{ème} Enfant : JEAN CHARLES SOUCY «JEAN CHARLES SOUSIE»

Naissance : Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptême : 1743/04/23 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Parrain : «Charles Peltier»

Marraine : «Marie Anne Sousie femme d'Augustin Dubé»

Note marginale: «Jean François Soucy»

Cette note suggère que l'enfant devrait porter le prénom de Jean-François

Décès : Date et lieu à confirmer

Sépulture : Date et lieu à confirmer



6^{ème} Enfant : MARIE CATHERINE SOUCY «MARIE CATHERINE SOUSIE»

Naissance : Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptême : 1745/08/10 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Parrain : «Ignace Martin»

Marraine : «Marie Brigitte Peltier femme de Bernard Migné»

Décès : Date et lieu à confirmer

Sépulture : Date et lieu à confirmer

GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



6^{ième} Enfant : MARIE CATHERINE SOUCY «MARIE CATHERINE SOUSIE» (Suite)

Mariage : 1775/01/16 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Conjoint : **Joseph Gagné**
: (Joseph Gagné & Marie-Ursule Ouellet)

Naissance : Date et lieu à confirmer

Baptême : Date et lieu à confirmer

Décès : Date et lieu à confirmer

Sépulture : Date et lieu à confirmer

7^{ième} Enfant : MARIE JOSEPHE SOUCY «MARIE JOSEPH SOUCY»

Naissance : Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptême : 1747/10/09 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptisée sous condition

Parrain : «*Joseph Hottin*»

Marraine : «*Marie Joseph Dechesne*»

Décès : Date et lieu à confirmer

Sépulture : Date et lieu à confirmer



Mariage : 1778/02/16 St-Pierre-du-Sud, Québec, Canada

Conjoint : **Alexandre Blanchette**
: (Jean Blanchette & Geneviève Rousseau)

8^{ième} Enfant : PIERRE SOUCY «PIERRE SOUSSY»

Naissance : 1750/10/27 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptême : 1750/10/28 Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Parrain : «*Pierre Lavoye*»

Marraine : «*Marie Geneviève Soussy*»

Décès : «*L'an mil sept cens soixante trois le corps de (bis) pierre soucy*»

Sépulture : 1763/—/— Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada
: Acte de sépulture non complété ni même signé par Porlier, prêtre
Le fait d'une épidémie ou d'un corps trouvé longtemps après le décès

9^{ième} Enfant : AMBROISE SOUCY «AMBROISE SOUSSY»

Naissance : 1752/10/29 Ste-Anne de la Pocatière, Québec, Canada

Baptême : 1752/10/30 Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Parrain : «*Joseph Dubé*»

Marraine : «*Angélique Miville*»

Décès : 1756/04/21 Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Sépulture : 1756/04/22 Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Québec, Canada



10^{ième} Enfant : CYRIAC SOUCY «CYRIAQUE SOUSSY»

Naissance : 1755/01/21 Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Québec, Canada

Baptême : 1755/01/22 Notre-Dame-de-Liesse-de-la-Rivière-Ouelle, Québec, Canada
«*Né la nuit précédente*»

Parrain : «*Louis Beaulieu*»

Marraine : «*Demoiselle marie françoise Boucher femme du Sr Coron, chirurgien*»

Décès : 1824.04.05 St-Henry-de-Lauzon

Sépulture : 1824.04.07 St-Henry-de-Lauzon

GÉNÉALOGIE DES SOUCY DU BAS-SAINT-LAURENT



10^{ième} Enfant : CYRIAC SOUCY «CYRIAQUE SOUSSY» (Suite)
 Mariage : 1786/01/09 Berther-sur-Mer, Québec, Canada
 Conjointe : **Marie Louise Marcoux**
 (Jean Marcoux & Apolline Mercier)
 Naissance : 1753/08/12 N-D-de-l'Assomption-de-Bellechasse (Berthier), QC, Canada
 Baptême : 1753/08/12 N-D-de-l'Assomption-de-Bellechasse (Berthier), QC, Canada
 Décès : Date et lieu à confirmer
 Sépulture : Date et lieu à confirmer

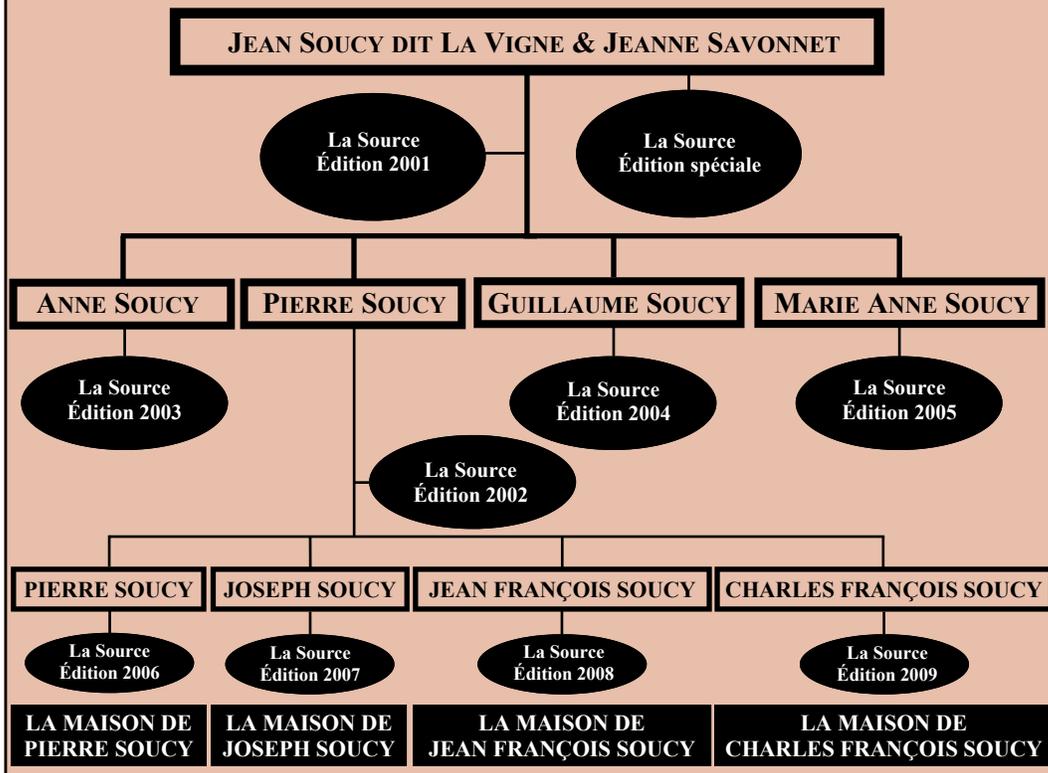
Mariage : 1795/08/17 St-Henry-de-Lauzon, Québec, Canada
Conjointe : Marie-Théotiste Isabel
 (Louis Isabel & Marie-Thérèse Moreau)
 Naissance : Date et lieu à confirmer
 Baptême : Date et lieu à confirmer
 Décès : Date et lieu à confirmer
 Sépulture : Date et lieu à confirmer



Références :

Archives Nationales du Québec à Montréal, Registres des baptêmes, mariages et sépultures
 Jetté, René, « Dictionnaire généalogique des familles du Québec, des origines à 1730 »,
 Les Presse de l'Université de Montréal.
 Desjardins Bertrand-PRDH, «Dictionnaire généalogique du Québec ancien des origines à 1765»,
 Gaëtan Morin, Éditeur.

GUIDE DE RÉFÉRENCE POUR LES FICHES DE FAMILLES



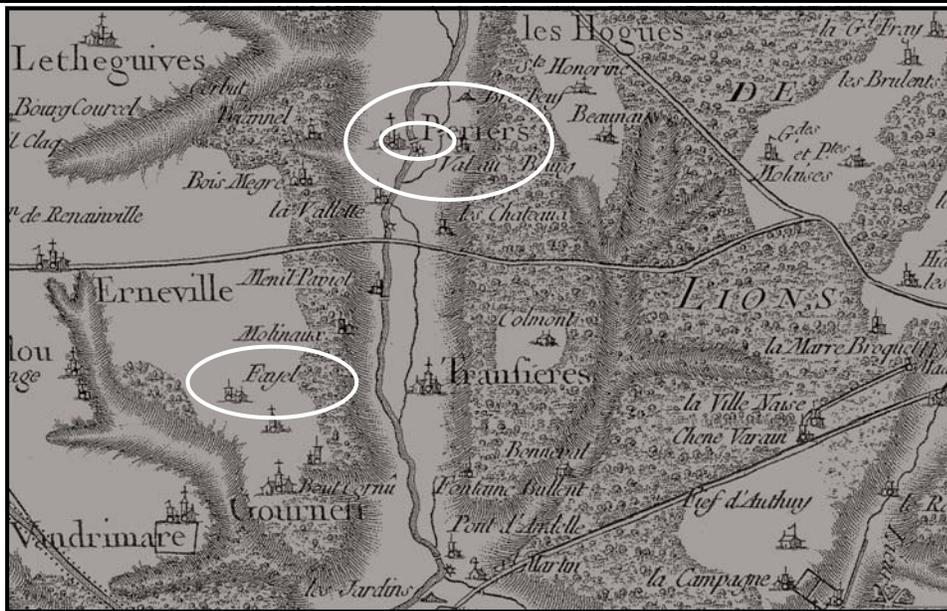
HISTOIRE DES SOUCY DE HAUTE-NORMANDIE

LE SUICIDE
DE MARIE MADELEINE SOUCY
LE VINGT-NEUF FRUCTIDOR,
AN DOUZE DE LA RÉPUBLIQUE

(PAR Alain L. SOUCY)

L'histoire tragique qui vous est ici racontée se passe dans l'ancienne commune de «Perriers» dans l'actuel département de l'Eure en Haute-Normandie. Le lieu est indiqué sur la carte de la France dressée par Cassini (ci-contre). Il s'agit en fait de la commune de Perriers sur la rivière Andelle qu'on désigne de nos jours sous le vocable Perriers sur Andelle.

Nous sommes à la fin de l'été, le 30 Fructidor de l'an douze de la nouvelle République française, c'est-à-dire le 17 septembre 1804. Le mois de Fructidor était le douzième et dernier mois du calendrier républicain. Il correspondait, à quelques jours près (selon l'année), à la période allant du 18 août au 17 septembre. Son nom lui vient « *des fruits que le soleil dore & mûrit d'août en septembre* ». Marie Madeleine aura attendu la fin de l'année révolutionnaire pour se suicider car on la trouva noyée la veille du dernier jour de cette année 1804. Le lendemain, son père, Pierre Soucy, se rend à la mairie de Perriers sur Andelle accompagné de deux témoins, le dénommé Deinoy, soi-disant marchand au Fayel, et ledit Delacroix aussi résident au Fayel. Le Fayel est la commune voisine de Perriers sur Andelle. Pierre Soucy habitait au Fayel et sa fille demeurait avec lui. Pierre était alors veuf de feu son épouse Marie Madeleine Le Bon. Depuis peu que la Révolution a commencé, les décès comme les naissances doivent être déclarés devant l'officier public. On y déclare que Marie Madeleine fut « *...trouvée noyée Le vingt neuf dudit mois dans la rivière d'andelle sur la Cme (e.g.:commune) de Periers au lieu ou est Le pont de Gribeauval...* ».



CARTE DE CASSINI MONTRANT LA COMMUNE DE FAYEL
AINSI QUE LE PONT DE LA COMMUNE DE PÉRIERS SUR LA RIVIÈRE ANDELLE
DANS LE DÉPARTEMENT DE L'EURE EN HAUTE-NORMANDIE PRÈS DUQUEL
MARIE MADELEINE SOUCY FUT TROUVÉE NOYÉE, LE 16 SEPTEMBRE 1804

Le décès fut consigné dans un «...procès verbal qu'en a dressé le juge de paix officier de police du canton de grainville, accompagné des Greffier et du Sre Bronier officier de santé (demt) En la Commune de pont Saint Pierre le vingt neuf fructidor sur le quatre heures apres midy...»

Le procès-verbal dressé par le juge de paix atteste que «...la mort a été causée par l'action de qui que ce soit et netoit que le fait du sujet luy meme déterminé par les motifs de maladie depuis plusieurs jours Ladite Soucy ayant été administrée lorsqu'elle fut trouvé de grand remord...»

Marie Madeleine est née au Fayel en l'année mille sept cent soixante dix et dès lors, nous savons par le procès-verbal rédigé au Fayel que Marie Madeleine était « *âgée de trente Quatre ans...* » au moment des événements. L'acte de décès porte la signature des deux témoins Deinoy et Delacroix contresigné par Noisseux, l'officier public «...Ce jourdhuy trente fructidor an douze...».

Le procès-verbal dressé par le juge de paix qui faisait fonction d'officier de police dans le canton de Grainville laisse entendre que Marie Madeleine Soucy était atteinte d'une maladie, une maladie qui la condamnait sans doute à brève échéance. Une maladie à ce point sérieuse qu'il appert que Marie Madeleine avait déjà tenté de mettre fin à ses jours alors que, ayant échoué dans sa démarche, et ayant été prise de remords, elle aurait alors reçu les derniers sacrements. Mais force aura été de constater que le désespoir de la jeune femme aura été plus fort que ses remords, tant et si bien qu'elle se rendit dans la commune voisine de Perriers sur Andelle pour se jeter dans l'Andelle au lieu-dit où se trouve le pont de Gribeauval. La carte de Cassini montre le lieu du pont à Perriers. Nous sommes durant la Révolution Française alors même qu'on utilisait un système portable de pontons inventé par le général Gribeauval permettant aux troupes de traverser les rivières. On imagine que le corps de la malheureuse Marie Madeleine aura été retenu par les pontons.

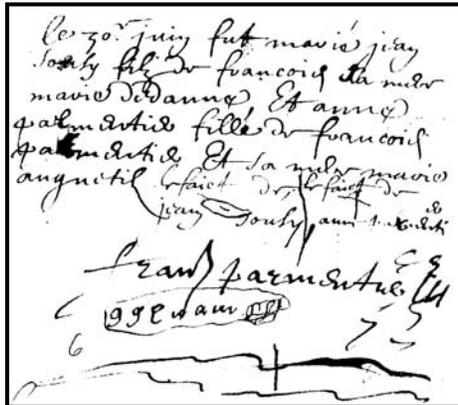
HISTOIRE DES SOUCY DE HAUTE-NORMANDIE

MOUVEMENTS MIGRATOIRES DES SOUCY DU PAYS DE CAUX

(PAR Alain L. SOUCY)

Nous débutons avec cette édition, la présentation d'une longue lignée généalogique du patrimoine des Soucy de Haute Normandie issus de François Soucy et de Marie De Danne, leurs lointains ancêtres. Au début du XVII^e siècle, ce couple vivait au Nord de la Seine dans ce coin de la Seine-Maritime que les cartographes de cette époque appelaient communément «Le Pays de Caux» (Carte de Johannes Le Clerc intitulée - *Description du Pais de Normandie* - publiée en 1620). De nos jours, ce pays ancestral des Soucy cauchois est identifié au pays du Caux Maritime et plus particulièrement aux cantons de Cany-Barville, de Saint-Valéry-en-Caux et de Ourville-en-Caux. Au fil des siècles, leurs descendants se sont établis dans le pays voisin des Hautes Falaises bordé par la côte d'Albâtre en bord de Manche et plus particulièrement dans les cantons de Valmont, Fauville-en-Caux et Fécamp. Certains d'entre eux, plus intrépides, ont traversé les pays voisins pour aller s'établir dans le pays du Vexin Normand dans l'actuel département de l'Eure où ils ont fait souche. Les départements de la Seine-Maritime et de l'Eure forment ensemble la région de la Haute-Normandie.

Il convient de rappeler que nous avons eu l'occasion de rencontrer plusieurs descendants de François Soucy et de Marie De Danne lors de notre traversée du pays du Vexin Normand et du pays du Caux Maritime à l'occasion de la Mission que nous avons menée en Normandie au printemps 2005. On pourra revoir notre récit de voyage dans l'édition 2006 de *La Source* (pages 10 à 20). Tous les Soucy que nous avons rencontrés dans l'étendue de ces deux pays appartiennent à la même lignée. Ils seront heureux de savoir qu'au fil de nos publications, ils pourront bientôt s'accrocher à une branche de ce grand arbre généalogique et remonter à leurs premiers ancêtres. On pourra d'ores et déjà retrouver l'ascendance complète d'Adrien Soucy dont nous racontions l'histoire dans l'édition 2007 de *La Source* (p.69). La descendance de François Soucy et de Marie De Danne s'étalera sur plusieurs éditions et elle sera accompagnée de cartes qui montreront les mouvements migratoires des Soucy à travers les pays du Nord de la Seine.



ACTE DE MARIAGE
JEAN SOUCY ET ANNE PARMENTIER
BARVILLE, HAUTE-NORMANDIE
LE 30 JUIN 1669

LE 30^E JUIN FUT MARIÉ JEAN SOUSY FILS DE FRANCOIS LA MERE MARIE DE DANNE, ET ANNE PARMENTIER FILLE DE FRANCOIS PARMENTIER ET SA MERE MARIE ANGUETIL

<i>LE FAICT DE (LA MARQUE DE JEAN) JEAN SOUSY</i>	<i>LE FAICT DE (LA MARQUE DE ANNE) ANNE PARMENTIER</i>
-----------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

FRAN PARMENTIER (PARAPHE)

SIGNATURE DU CURÉ (PARAPHE)



ACTE DE MARIAGE
JEAN SOUCY ET CATHERINE LE BOURC
BARVILLE, HAUTE-NORMANDIE
LE 24 AVRIL 1673

LE 24^E D'AVRIL FUT MARIÉ JEAN SOUSY FILS FRANCOIS LA MERE MARIE DE DANNE DE CESTE PAROISSE ET CATHERINE LE BOURC FILLE DE NICOLAS SA MERE ALIENOR DU LOT DE LA PAROISSE D'ANNEVILLE

<i>LE FAICT DE (LA MARQUE DE JEAN) JEAN SOUSY</i>	<i>LE FAICT DE (LA MARQUE DE CATHERINE) CATHERINE LE BOURC</i>
-----------------------------------------------------------	------------------------------------------------------------------------

SIGNATURE DU CURÉ (PARAPHE)
LE BOURC (PARAPHE)

LE PAYS DE CAUX LE PAYS DE TOUS LES ESPOIRS

Le pays de Caux jouit d'un accès à la mer et les Cauchois, héritiers des intrépides navigateurs Vikings qui ont abordé leur côte et colonisé les lieux, n'avaient crainte de s'aventurer sur les bancs de Terre-Neuve pour y faire la pêche à la morue. Ce pays a d'ailleurs fourni plusieurs braves colons à la Nouvelle-France et on peut dire qu'à l'origine, Rivière-Ouelle était une colonie cauchoise. Le seigneur Jean-Baptiste Deschamps sieur de la Bouteillerie était originaire de Cliponville alors que Robert Bérubé, époux en secondes noces de Jeanne Savonnet, était natif de Rocquefort au coeur du pays des Soucy (voir carte ci-jointe). Il ne serait donc pas étonnant que Jean Soucy dit La Vigne soit aussi originaire du pays de Caux. Enfin ! en l'absence de documents de preuve au Québec, il nous faut dresser l'arbre généalogique complet des Soucy de Normandie dans l'espoir d'y découvrir la lignée interrompue recherchée.

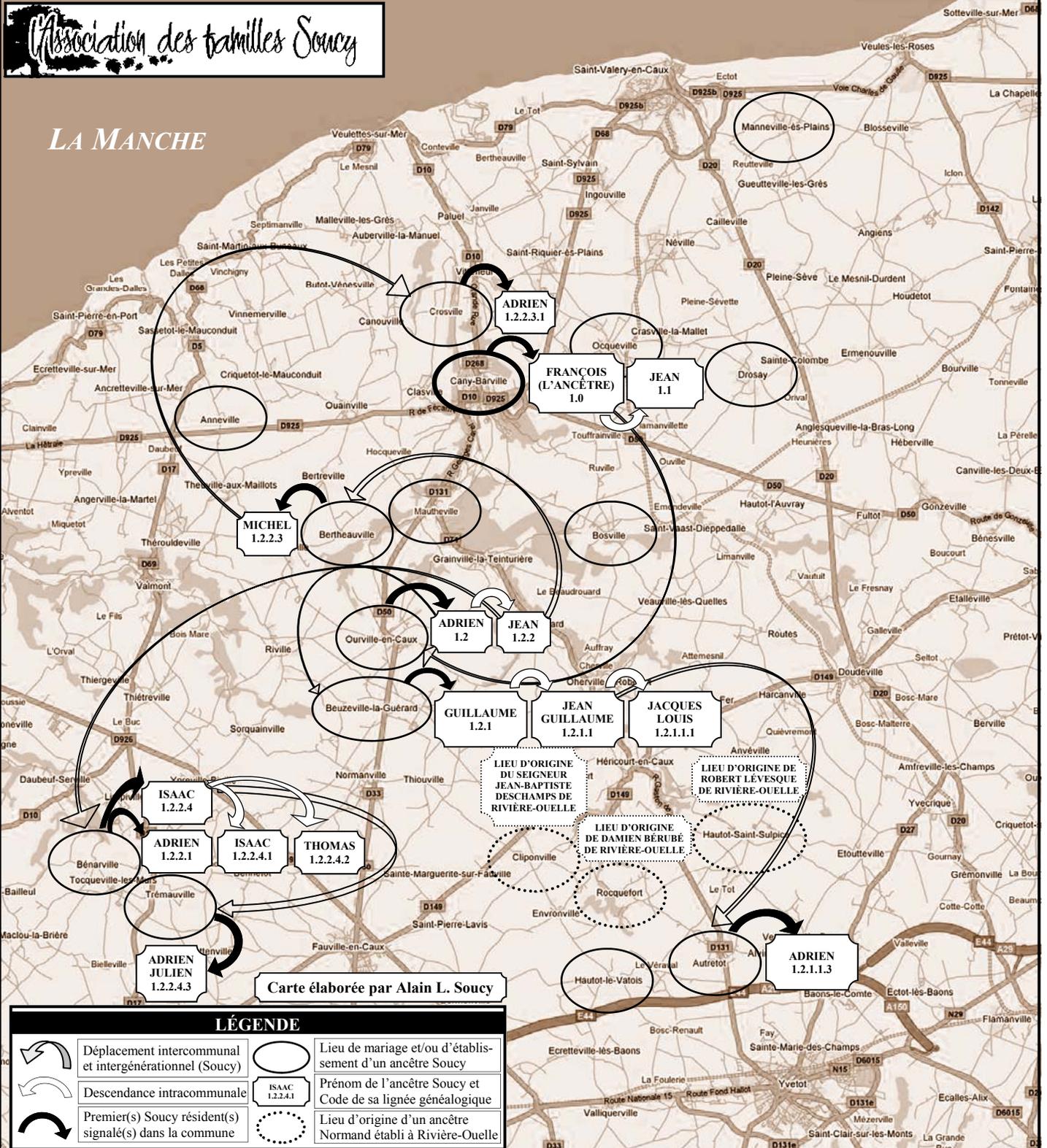
RELATIVEMENT À CET ANCÊTRE JEAN SOUSY DU PAYS DE CAUX

Quand, en l'année 2000, Pierre Ancel de Cany-Barville, m'a fait parvenir cet acte du 30 juin 1669 (ci-dessus) qui faisait état du mariage de Jean Soucy et d'Anne Parmentier, j'ai cru qu'il pouvait s'agir de nos ancêtres canadiens. Cette date était tout à fait dans le mille considérant que nos ancêtres étaient arrivés en Nouvelle-France apparemment mariés et assurément sans enfant. Le couple a eu un premier enfant le 5 septembre 1671, soit tout juste 2 ans après ledit mariage. Si on considère le temps de la traversée, le temps nécessaire pour bâtir maison et s'établir, l'hypothèse devenait plausible. En outre, Jeanne avait déclaré que sa mère s'appelait Thoinette Parmentier. Aurait-elle pu adopter le nom de sa mère au Canada ? Mais voilà qu'un autre acte de mariage du même Jean Soucy daté du 24 avril 1673 fait tout s'effondrer l'hypothèse puisqu'à la même époque, Jean et Jeanne étaient en Nouvelle-France.

HISTOIRE DES SOUCY DE HAUTE-NORMANDIE



LA MANCHE



Carte élaborée par Alain L. Soucy

LÉGENDE

	Déplacement intercommunal et intergénérationnel (Soucy)		Lieu de mariage et/ou d'établissement d'un ancêtre Soucy
	Descendance intracommunale		Prénom de l'ancêtre Soucy et Code de sa lignée généalogique
	Premier(s) Soucy résident(s) signalé(s) dans la commune		Lieu d'origine d'un ancêtre Normand établi à Rivière-Ouelle

CARTE DE LOCALISATION DES MARIAGES DES DESCENDANTS DE FRANÇOIS SOUCY ET MARIE DE DANNE
 ET DIRECTION DES MOUVEMENTS MIGRATOIRES À TRAVERS LE PAYS DE CAUX AUX XVII^e ET XVIII^e SIÈCLES
 CETTE CARTE QUI REFLÈTE L'ÉTAT ACTUEL DE NOS CONNAISSANCES ÉVOLUERA AU FUR ET À MESURE DES DÉCOUVERTES

GÉNÉALOGIE DES SOUCY DE HAUTE-NORMANDIE

DESCENDANCE DE FRANÇOIS SOUCY (1.0) ET DE MARIE DE DANNE UN COUPLE ANCÊTRAL EN HAUTE-NORMANDIE PAR ALAIN L. SOUCY

RECHERCHES GÉNÉALOGIQUES EN FRANCE: GÉRALDINE LEFEBVRE, PIERRE CANAL ET PIERRE ANCEL

1.1 **Jean SOUSY** Né avant 1650.

- Époux en premières noces de Anne PARMENTIER, fille de François PARMENTIER et de Marie ANQUETIL.
Mariage célébré à Barville, dimanche, le 30 juin 1669.
Reproduction et transcription de l'acte de mariage du couple en page 61
- Époux en secondes noces de Catherine LEBOURC, fille de Nicolas LEBOURC et de Alionor DU LOT
Mariage célébré à Barville, lundi, le 24 avril 1673
Reproduction et transcription de l'acte de mariage du couple en page 61

1.2 **Adrien SOUCY.** Lieu et date de naissance inconnus

Décédé à Ourville en Caux entre 1725 et 1751

- Époux de Marie HERON (parents inconnus)
Mariage célébré à Bosville, dimanche, le 18 janvier 1671

1.2.1 **Guillaume SOUCY** Né avant 1685

- Époux de Marie Madeleine OURSEL, fille de Martin OURSEL et de Susanne VADELORGE
Mariage célébré à Hautot le Vatoie, lundi, le 5 juin 1702

1.2.1.1 **Jean Guillaume SOUCY** Né après 1702

- Époux en premières noces de Susanne DUSSAUSSE,
Fille de Robert DUSSAUSSE et de Susanne PREUDHOMME
Mariage célébré à Beuzeville la Guérard, lundi, le 24 mai 1734. Sans postérité connue.
- Époux en secondes noces de Marie RABBY,
Fille de Charles RABBY et de Madeleine REQUIER
Mariage célébré à Beuzeville la Guérard, mardi, le 24 novembre 1739

1.2.1.1.1 **Jacques Louis SOUCY** (Date et lieu de naissance inconnus)

- Époux de Marie LAVENU,
Fille de feu Jean LAVENU et de Marie DESIRE
Mariage célébré à Beuzeville la Guérard, mardi, le 29 juillet 1788

1.2.1.1.2 **Jacques SOUCY** (Date et lieu de naissance inconnus)

- Époux de Marie Marguerite LEBRETON,
Fille de Nicolas LEBRETON et de Marie Marguerite DAmours
Mariage célébré à Fontaine sous Préaux, mardi, le 3 octobre 1775

1.2.1.1.3 **Adrien SOUCY** (Date et lieu de naissance inconnus)

- Époux de Marie Angélique Rose BARETTE,
Fille de Jacques BARETTE et de Marie Anne EUDE
Mariage célébré à Autretot, mardi, le 16 août 1774

1.2.2 **Jean SOUCY** (Date et lieu de naissance inconnus)

- Époux de Marie ROGER (parents inconnus)
Mariage célébré à Beuzeville la Guérard, dimanche, le 22 novembre 1705

1.2.2.1 **Adrien SOUCY** Né à Ourville en Caux, vendredi, le 5 novembre 1706

Nommé par Guillaume SOUCY et Anne LEFIEUX. Adrien est Journalier.
Demeurant à Bénarville en date du 12 juillet 1786, âgé de 79 ans et 8 mois
(D'après la tutelle d'Angélique et de Catherine Soucy, ses petites nièces)
Décédé à Riville, le 27 Pluviose an XIII, soit le 27 février 1805

1.2.2.2 **Marie Madeleine SOUCY** Né à Ourville en Caux, jeudi, le 5 juillet 1708

Parrain: Jean ROGER, Marraine: Marie Madeleine OURSEL
Décédée à Drosay, dimanche, le 20 avril 1755 à l'âge de 46 ans

- Épouse de Jean PESQUET (parents inconnus)
Mariage célébré à Manneville Es Plains, mardi, le 30 janvier 1731
Publication des bans de mariage à Ste-Colombe

1.2.2.3 Michel SOUCY

Né à Ourville en Caux, jeudi, le 19 septembre 1709

Nommé par Michel LESUEUR et Marie OUIN. Michel est domestique en 1751

Témoin cité au mariage d'Adrien Soucy et de Marie Rose Dubec, le 19 février 1787

Décédé à Crosville sur Durdent, vendredi, le 12 décembre 1788 à l'âge de 79 ans

- Époux de Catherine JOUETTE,

Fille légitime de feu Jean JOUETTE et Catherine OMOND

Mariage célébré à Bertheauville, mardi, le 26 février 1737.

Catherine est décédée avant le 19.02.1787

1.2.2.3.1 Adrien SOUCY

Né à Bertheauville à l'hiver 1745

Baptisé à Bertheauville, jeudi, le 11 mars 1745 (Parrain: Adrien Soucy)

Cultivateur, clerc de notaire et maître d'école

Décédé à Crosville sur Durdent, jeudi, le 11 mai 1820

- Époux de Marie Rose DUBEC,

Fille de feu Michel DUBEC et Marie Marguerite Élizabeth LELONG.

Mariage célébré à Crosville sur Durdent, lundi, le 19 février 1787. Témoins: Jean Renault, Charles Abraham Masnier, Marin Laurent Riout, Michel Soucy

1.2.2.3.1.1 Marie Rose Reine SOUCY

Baptisée à Crosville sur Durdent, samedi, le 5 janvier 1788

Marraine: Marie Catherine Soucy

- Épouse de Pierre Félix Aimable NEVEU,

Fils de Jean NEVEU et de Catherine Élizabeth MASSIF

Mariage célébré à Crosville sur Durdent, mardi, le 25 janvier 1820

- Épouse de Pierre Adrien GAILLARD, (parents inconnus)

Mariage célébré à Ocqueville, jeudi, le 14 mai 1829

1.2.2.3.1.2 Marie Louise SOUCY

Baptisée à Crosville sur Durdent, lundi, le 14 septembre 1789

Parrain: Jacques Levezier

1.2.2.3.1.3 Adélaïde Sophie SOUCY

Baptisée à Crosville sur Durdent, mardi, le 28 juin 1791

Marraine: Marie Rose Reine Soucy

- Épouse de Jean Parfait REQUIER,

Fils de feu Jacques REQUIER et de Marie Ange LANGE

Mariage célébré à Beuzeville la Guérard, mercredi, le 18 juin 1828

1.2.2.3.1.4 Rose Pélagie SOUCY

Née à Crosville sur Durdent, dimanche, le 25 août 1793

Fileuse

- Épouse de Pierre Léon Désiré POISSON,

Fils de Charles Denis POISSON et Marie Marguerite LETHEUX

Mariage célébré à Crosville sur Durdent, jeudi, le 6 février 1823

Témoins: Pierre Aimable Félix Neveu, Romain Riout,

Adrien Louis Isidore Soucy, Charles Denis Poisson

1.2.2.3.1.5 Adrien Louis Isidore SOUCY (Lieu et date de naissance inconnus)

Témoin cité au mariage de Rose Pélagie Soucy

1.2.2.3.1.6 Rose Ursule SOUCY

Née à Crosville sur Durdent, lundi, le 26 septembre 1796

1.2.2.3.2 Jean Michel SOUCY Né à Bertheauville, mardi, le 26 novembre 1737

Baptisé à Bertheauville, jeudi, le 28 novembre 1737 (Parrain: Jean Soucy)

1.2.2.3.3 Marie Catherine SOUCY

Baptisée à Bertheauville, dimanche, le 11 décembre 1740 (Marraine: Marie Soussy)

- Épouse de Marin Laurent RIOUT (parents inconnus)

Mariage célébré à Beuzeville la Guérard, lundi, le 26 novembre 1770

GÉNÉALOGIE DES SOUCY DE HAUTE-NORMANDIE

1.2.2.4 **Isaac SOUCY**

Né à Ourville en Caux, jeudi, le 17 septembre 1711

- Époux de Catherine DUPARC,
Fille d'Antoine DUPARC et de Catherine VAILLANT
Mariage célébré à Bénarville, mardi, le 5 mars 1737

1.2.2.4.1 **Isaac SOUCY** Né après 1737

Toilier demeurant à Bénarville le 12 juillet 1786

- Époux en premières noces de Marie Anne JOUANNE,
Fille légitime de Robert JOUANNE et de Marie LECARPENTIER
Mariage célébré à Bénarville, lundi, le 4 novembre 1765
- Époux en secondes noces de Marie Madeleine Rose TESNIÈRE,
Fille légitime de Jean TESNIÈRE et de Madeleine BURAY
Mariage célébré à Bénarville, mardi, le 27 juin 1797
- Époux en troisièmes noces de Anne Catherine DULOT,
Fille légitime de Michel DULOT et de Catherine GILLE
Mariage célébré à Bénarville, mardi, le 14 juillet 1807

1.2.2.4.2 **Thomas SOUCY** Né après 1737

Journalier demeurant à Bénarville le 12 juillet 1786

- Époux en premières noces de Marguerite Catherine RIGOULT (ou Rigout),
Fille légitime de Jean RIGOULT (ou Rigout) et de Marie LECHEVALIER
Mariage célébré à Bénarville, lundi, le 21 novembre 1763
- Époux en secondes noces de Marie Geneviève FILLASTRE,
Fille légitime de Pierre FILLASTRE et de Marie RESSE
Mariage célébré à Bénarville, mardi, le 17 janvier 1786
Résidence déclarée à Bénarville le 12 juillet 1786

1.2.2.4.3 **Adrien Julien SOUCY** Né après 1737

Tisserand de son vivant demeurant en la paroisse de Trémauville
Décédé avant le 12 juillet 1786 (Tutelle pour ses enfants mineurs)

- Époux en premières noces de Marie Anne DUBOSC,
Fille légitime de Jean DUBOSC et de Catherine AUTIN
Décédée avant le 13 octobre 1783 (Voir remariage d'Adrien Julien)
Mariage célébré à Vilmesnil, mardi, le 6 février 1770

1.2.2.4.3.1 **Angélique SOUCY** Née vers 1771

Âge déclaré: 15 ans en date du 12 juillet 1786

1.2.2.4.3.2 **Catherine SOUCY** Née vers 1773

Âge déclaré: 13 ans en date du 12 juillet 1786

À lire:

Article sur la tutelle des enfants mineurs d'Adrien Soussy
La Source, édition mai 2007, page 69

- Époux en secondes noces de Marie Anne BAILLEUL,
Fille légitime de Guillaume BAILLEUL et de Marie Anne DEHAIS
Mariage célébré à Bénarville, lundi, le 13 octobre 1783

∞ A SUIVRE ∞

REMERCIEMENTS

La collecte à distance des renseignements généalogiques concernant ce groupe familial s'est étalée sur huit ans. Cette compilation est le fait d'une longue recherche effectuée dans les Archives de la Haute-Normandie par des généalogistes Normands, précieux et patients correspondants, qui ont nourri ma passion pour la découverte et mon ambition de remonter aux origines les plus lointaines de notre famille. La volumineuse correspondance échangée, les documents d'Archives et les analyses de textes partagées sont conservés précieusement comme des trésors de notre histoire. Si vous lisez ces lignes et que vous possédez des informations complémentaires ou contradictoires, nous serons heureux d'échanger avec vous sur le sujet. En mon nom, et au nom de tous les Soucy d'Amérique, nous vous disons merci pour votre précieuse collaboration. alain.soucy@videotron.ca

RASSEMBLEMENT 2007 SAINT-ROCH DES AULNAIES

L'année du rassemblement 2007 restera dans les mémoires comme une rencontre bien spéciale. Suite à l'invitation de notre président Alain, nous attendons de la grande visite. François et Christine SAVONNET ont quitté la France avec leur fils Étienne pour rejoindre leur fille Marie, étudiante à Montréal, afin de visiter le Canada. Leur périple se terminera en notre compagnie. Ensemble, nous marcherons sur la terre où vécut notre ancêtre maternelle Jeanne Savonnet et nous irons rendre un hommage particulier à la mémoire de notre aïeule au cimetière de Rivière-Ouelle.

Nous sommes le 11 août et la journée promet d'être belle. Le soleil s'est levé du bon pied et l'herbe qui s'étend à perte de vue dans les champs qui nous entourent brille sous l'effet de la rosée. Comme le programme est chargé le comité organisateur s'est pointé de bonne heure au Manoir des Aulnaies. L'accueil qui nous est réservé est chaleureux, et le décor qui nous entoure est enchanteur. Ce sera avec une immense fierté que nous recevrons les 69 personnes qui se sont inscrites à cette activité axée sur l'histoire de la seigneurie et sur notre propre histoire. Vu la température et la beauté des lieux la décision est vite prise. L'accueil et la vente de nos objets promotionnels se fera à l'extérieur...et quelle bonne idée! La tentation de se balader dans les jardins et de prendre des photos est vite partagée par tous nos participants.

Les visites du manoir et du moulin banal sont prévues pour 10h00. Vu le nombre élevé de participants le groupe est divisé en deux et les visites du manoir et du moulin banal s'effectuent à tour de rôle.

Le manoir fut construit entre 1850 et 1853 par le seigneur Amable Dionne. L'extérieur frappe par sa symétrie et sa monumentalité. À l'intérieur, les pièces sont remarquables par leurs dimensions. Outre deux rotondes, celle de l'ouest qui servait de solarium et de salon de thé et la tour de l'est utilisée comme bibliothèque et bureau, le rez-de-chaussée comprend le grand salon, la salle à manger, la chambre du seigneur et la cuisine avec son magnifique poêle d'antan. Un grand escalier conduit à l'étage où se trouvent plusieurs chambres et boudoirs. Plus de seize pièces composent cet ensemble caractéristique du néo-classique.

L'extérieur du moulin banal, avec ses pierres grises, est impressionnant. Le meunier nous explique tout le processus de la transformation des grains en farine. Du grain qui tombe de l'étage supérieur dans une pyramide inversée appelée " trémie " avant d'être écrasé entre deux meules de pierre. Amenée par l'élevette dans le bluteau, la mouture passe dans un tamis rotatif qui la partage en farines de diverses qualités.

Autant la guide habillée d'une robe longue en taffetas avec col de dentelle que le meunier nous ont fait vivre le mode de vie dans la vallée du St-Laurent aux siècles passés.*

Déjà midi... Tout le monde est invité à passer dans la salle des censitaires pour un copieux repas qui se termine par un dessert sucré. Trois personnes en sont malheureusement privées. Est-ce un oubli des jeunes serveuses ou est-ce parce que vous n'avez pas tout mangé vos légumes Mesdames ? Ça se passait comme cela dans le bon vieux temps. « Pas de légumes, pas de dessert ».

Tout le monde est ragaillardisé et prêt pour l'après-midi. Et hop ! Tout un chacun a trouvé une place dans les deux autobus nolisés pour l'occasion. Afin d'éviter les fermetures de routes et les nombreux travaux de voirie dans la région, un parcours a été planifié par Bertrand Soucy. Deux guides, Ulric Lévesque et Hervé Voyer, ont aussi été mandatés pour donner de l'information sur la région et sur certains sites inscrits au programme.

Premier arrêt. La terre de PIERRE SOUCY. Qui avait lu l'article paru dans le bulletin « La Source » édition mai 2007, pages 36 à 45, qui explique avec moult détails l'histoire de cette concession, et qui avait pris le temps d'examiner les nombreuses photos qui accompagnent ce texte, se retrouvait en pays de connaissance. Le plaisir c'était de marcher sur une terre foulée des siècles passés par nos ancêtres et de partager ce bonheur avec toutes ces personnes portant le même patronyme.

Si nous pouvons vous amener avec certitude sur ce deuxième site, c'est qu'il a fait l'objet de recherches intenses de la part de notre président Alain, et, que des historiens comme Paul-Henri Hudon et Ulric Lévesque ont confirmé qu'il s'agit bel et bien de la terre où JEANNE SAVONNET, mariée en secondes noces avec Damien Bérubé, a élevé toute sa famille.

Monsieur Ulric Lévesque, historien et auteur du volume « Robert Lévesque et son époque – 1642-1699 » s'est joint au groupe pour nous livrer ses commentaires sur le territoire et sur cette région qu'il connaît bien. Monsieur Lévesque est historien et auteur du volume « **Robert Lévesque et son époque - 1642-1699** ». De plus, la terre de son ancêtre Robert Lévesque était proche voisine de celle de Da-

mien Bérubé puisque leurs terres n'étaient séparées que par le lot attribué à J.-Galleran Boucher. Avant de quitter les lieux, le moment devient plus solennel. Le président de l'association des familles Bérubé, André Bérubé, remet une poignée de terre symbolique à Monsieur François Savonnet. Et c'est un nouveau départ. Cette fois-ci pour visiter l'église Notre-Dame-de-Liesse, et rendre un hommage à notre ancêtre maternelle JEANNE SAVONNET au cimetière de l'endroit. Comme l'église Notre-Dame-de-Liesse de Rivière-Ouelle recèle plusieurs objets d'art religieux et que nous n'avons pas de guide, chacun y va de ses propres observations. Pour vous, voici quelques anecdotes colligées sur deux sites internet.

David Ouellet de Québec trace les plans de la quatrième église, FRANÇOIS SOUCY de Saint-Antonin en est l'entrepreneur pour la maçonnerie et le charpente alors que Joseph Dion de Saint-Hénédine est responsable de la menuiserie intérieure, de la peinture et de la dorure. L'église dite de 1877 est bénite le 10 novembre 1877, mais les travaux ne sont vraiment terminés qu'en 1880 (www.riviereouelle.ca/chapelle.html). Cette église possède un ex-voto qui compte parmi les plus importants au pays tant pour sa taille surdimensionnée, que pour son iconographie mystérieuse et singulière. Selon le spécialiste montréalais de costumes, Francis Back, ce tableau constitue un témoignage capital sur l'adaptation vestimentaire des premiers colons au climat nord-américain, humblement vêtus à la canadienne. Selon lui, c'est la meilleure représentation de personnages vêtus à la canadienne datant du régime français. Ce sont trois soldats français qui ont été attaqués lors d'une embuscade. La Vierge et l'enfant sont apparus au survivant des trois soldats; celui-ci a promis

qu'il offrirait un tableau qui représenterait son expérience à la première église qu'il rencontrerait sur son chemin et c'est à Rivière-Quelle qu'il est arrivé. Ce tableau est une huile sur toile de 250 cm par 189 cm; l'auteur est anonyme.
http://www.ccq.mcc.gouv.qc.ca/realisations/peintures/ex-voto_notre-dame.htm.

Entre l'église et le cimetière, il faut contourner de gros travaux d'excavation. On nous apprend que les fondations de la deuxième église viennent d'être découvertes par les archéologues lors des travaux d'aqueduc et d'égouts. Dès l'entrée au cimetière, un site commémoratif est réservé aux pionniers qui se sont établis à Rivière-Ouelle et à leur famille dont les Bois-Boies (Anne Soucy), les Bérubé, Lévesque, et JEANNE SAVONNET. Le Père Wilfrid-Lionel Soucy est à la hauteur de la situation, comme d'habitude. Après un petit discours de bienvenue viennent les prières d'usage et la séance de photos avec laquelle il se prête de bonne grâce. Le monument fut érigé le 22 août 2004 par l'Association des familles Soucy à l'occasion du 325^e anniversaire du remariage de Jeanne Savonnet avec Damien Bérubé. Il est en granite noir cambrien et la plaque commémorative est en bronze. C'est avec cette phrase inscrite sur le monument que nous quittons le cimetière. « J'ai semé dans ce pays et en chacun de vous les gènes d'un amour éternel ».

Nous sommes en retard sur notre cédule. Mille et une excuses Monsieur Lizotte. Georges-Henri Lizotte vit au 145 Chemin de la Pointe, dans un décor à couper le souffle. Nous sommes sur le lieu de la première pêche aux marsouins à la Pointe de la Rivière-Ouelle qui avait été concédée le 20 juillet 1707 à six habitants dont PIER-

RE SOUCY. Notre hôte est fier de nous montrer le texte de concession qui se termine ainsi « Nous autorisons l'union faite entre les sus-nommés pour faire la pêche du Marsouin dans la devanture de leur habitation ». Signé Raudot. Monsieur Lizotte a monté un petit musée avec différents artefacts qui concernent cette activité d'autrefois. Il conserve des ossements de différents mammifères qu'il a disposés à des endroits spécifiques sur son terrain. Une énorme croix de bois se mêle au décor de la plage. Bien évidemment la conversation bifurque sur la pêche à l'anguille et de fins connaisseurs, dont Claude P. Soucy et sa conjointe Thérèse, ont vite fait de nous rappeler la façon de prendre l'anguille et surtout la manière « d'achever » le poisson et de le faire cuire.

17H30. C'est le moment de se dire au revoir et à l'année prochaine. Chacun récupère sa voiture laissée sur le stationnement du Manoir des Aulnaies, et demain, la vie reprendra son cours normal mais, avec la tête pleine de beaux souvenirs. Pour les organisateurs cette journée restera comme une des plus réussies depuis les débuts de l'association. Merci pour votre présence et merci pour les encouragements que nous avons reçus par la suite.

Si le seigneur était obligé de construire un moulin à farine, le censitaire, lui, était tenu d'y faire moudre son grain, cette obligation s'appelait la **banalité. Le seigneur percevait alors un droit de mouture, qui équivalait à un quatorzième du grain moulu, pour payer le meunier et entretenir le bâtiment. Mais si le moulin restait en panne plus de quarante-huit heures, les censitaires pouvaient aller faire moudre ailleurs.*

Extrait de la brochure **La Seigneurie de Saint-Roch-des-Aulnaies**.

Monique Soucy-Roberge

RASSEMBLEMENT 2007 — SAINT-ROCH-DES-AULNAIES



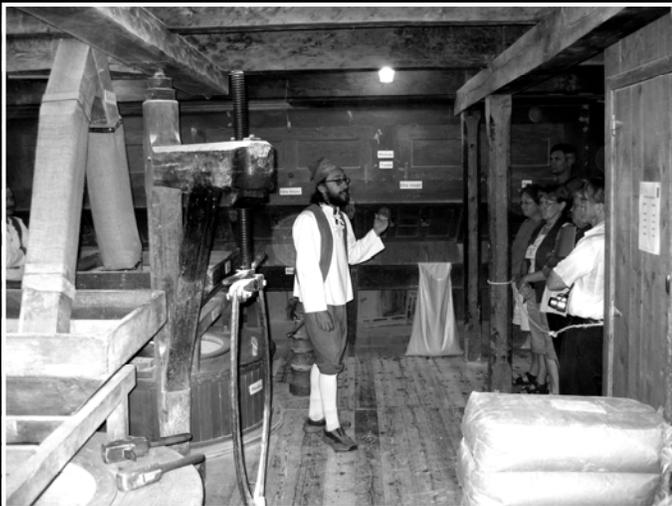
LE MANOIR SEIGNEURIAL

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



LE MOULIN BANAL

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



LEÇON DE MOULANGE

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



À L'ÉCOUTE DU MEUNIER

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



PIERRE ROBERGE, EUGÈNE MIVILLE, DOREEN MARIE SOUCY, ANDRÉ ET OLIVETTE BÉRUBÉ

PHOTO: CLAUDE SOUCY



FRANÇOIS SAVONNET, JEAN-FRANÇOIS SOUCY ET YVON SOUCY

PHOTO: CLAUDE SOUCY

RASSEMBLEMENT 2007 — SAINT-ROCH-DES-AULNAIES



FRANÇOIS, CHRISTINE, ÉTIENNE ET
MARIE SAVONNET VENUS DE FRANCE

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



LOUISE COMTOIS À L'ACCUEIL



PHOTO: PATRICK SOUCY



ANDRÉ BÉRUBÉ, MARIE, FRANÇOIS, CHRISTINE
ET ÉTIENNE SAVONNET ET ALAIN L. SOUCY

PHOTO:
LOUISE COMTOIS



CLÉMENCE SOUCY ET ALAIN L. SOUCY

PHOTO: LOUISE COMTOIS



EUGÈNE MIVILLE ET YVON SOUCY

PHOTO: CLAUDE SOUCY



RACHEL SOUCY, THÉRÈSE GOUBOUT-SOUCY, MONIQUE
SOUCY ET GAËTANE PELLETIER-SOUCY.....

PHOTO:
CLAUDE SOUCY

RASSEMBLEMENT 2007 — SAINT-ROCH-DES-AULNAIES



MARTINE SOUCY-BOUDREAU, FRANÇOIS-
RÉGIS SOUCY ET LAURETTE SOUCY

PHOTO:
CLAUDE SOUCY



LAURETTE ET BERTRAND SOUCY, LE PÈRE
WILFRID-LIONEL SOUCY ET PIERRE ROBERGE

PHOTO:
CLAUDE SOUCY



LOUISE COMTOIS ET ALAIN L. SOUCY

PHOTO:
CLAUDE SOUCY



LOUISE SOUCY, (MILLE EXCUSES)
ET HÉLÈNE BLANCHARD

PHOTO:
CLAUDE SOUCY



HÉLÈNE SOUCY, (MILLE EXCUSES) ET
CÉCILE CLOUÂTRE-SOUCY

PHOTO: CLAUDE SOUCY



GAËTANE PELLETIER-SOUCY, THÉRÈSE
GODBOUT-SOUCY ET MONIQUE SOUCY

PHOTO: CLAUDE SOUCY

RASSEMBLEMENT 2007 — SAINT-ROCH-DES-AULNAIES



RETOUR AUX SOURCES SUR LA TERRE ANCESTRALE DE PIERRE SOUCY À LA POCATIÈRE

PHOTO: PATRICK SOUCY



ALAIN RACONTE L'ANCÊTRE...

PHOTO: PATRICK SOUCY



SUR LES PAS DE L'ANCÊTRE PIERRE SOUCY PHOTO: ALAIN L. SOUCY



FAMILLES SOUCY ET SAVONNET RÉUNIS
DEVANT LE MONUMENT À JEANNE SAVONNET

PHOTO:
PATRICK SOUCY



LE PÈRE SOUCY EN COMPAGNIE DE FRANÇOIS,
MARIE, CHRISTINE ET ÉTIENNE SAVONNET

PHOTO:
PATRICK SOUCY

RASSEMBLEMENT 2007 — SAINT-ROCH-DES-AULNAIES



À L'ÉCOUTE DE L'HISTORIEN ULRIC LÉVESQUE SUR LA TERRE ANCESTRALE DE RIVIÈRE-OUELLE

PHOTO: PATRICK SOUCY



RENCONTRE HISTORIQUE DES FAMILLES
SOUCY, BÉRUBÉ ET SAVONNET

PHOTO:
CLAUDE SOUCY



L'HOMME SE NOURRIT DU FRUIT DES RÉCOLTES
ET DE L'ARBRE DES CONNAISSANCES

PHOTO: PATRICK SOUCY
TEXTE: ALAIN L. SOUCY



ENTRE CIEL ET TERRE, L'HORIZON DES HOMMES QUI S'ÉTIRE À L'INFINI À TRAVERS LES GÉNÉRATIONS

PHOTO: PATRICK SOUCY
TEXTE: ALAIN L. SOUCY

RASSEMBLEMENT 2007 — SAINT-ROCH-DES-AULNAIES



À LA POINTE DE LA RIVIÈRE-OUELLE, LE DÉPEÇAGE DES MARSOUINS A FAIT PLACE AUX ROSIERS RUSTIQUES PHOTO: PATRICK. SOUCY



L'HORIZON IMPERTURBABLE DU FLEUVE SAINT-LAURENT À LA POINTE DE LA RIVIÈRE-OUELLE

PHOTO: PATRICK. SOUCY



À LA POINTE DE LA RIVIÈRE-OUELLE, LA PÊCHE À L'ANGUILLE A REMPLACÉ LA PÊCHE AU MARSOUIN

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



MONIQUE SOUCY-ROBERGE REMERCIE GEORGES-HENRI LIZOTTE



GEORGES-HENRI LIZOTTE RACONTE LA PÊCHE AUX MARSOUINS À RIVIÈRE-OUELLE



ALAIN L. SOUCY REMERCIE L'HISTORIEN ULRIC LÉVESQUE FÈRU DE L'HISTOIRE DE LOCALE DE RIVIÈRE-OUELLE

RENCONTRE RÉGIONALE 2008—ST-ÉDOUARD DE LOTBINIÈRE



PHOTO: ALAIN L. SOUCY



PHOTO: PIERRE ROBERGE

PHOTO: ALAIN L. SOUCY



PHOTO: ALAIN L. SOUCY



PHOTO: ALAIN L. SOUCY



PHOTO: PIERRE ROBERGE



PHOTO: PIERRE ROBERGE

LES SOUCY DANS LES ARTS

HUGUES SOUCY

PAR ACHILLE SOUCY

Ma découverte de l'existence de ce cousin « ne sommes nous pas tous apparentés » aurait pu survenir plus tard si je n'avais eu l'idée par un jour de grand soleil, d'aller prendre le frais dans les galeries du Château Frontenac, vous savez le rez-de-chaussée qui donne sur la place Champlain, et où se retrouvent de bien belles boutiques. C'est dans la galerie d'Art que nous avons découvert mon épouse et moi, Hugues Soucy. Bien sûr il n'était pas là mais quelques unes de ses œuvres absolument renversantes y étaient, bien en évidence. Ce qui étonne à priori c'est l'utilisation dans une même œuvre de trois matières totalement différentes et tellement distinctes, comme des bois fins, des pierres et divers métaux. Le miracle c'est de retrouver ces matériaux apparaissant comme fondus dans des torsions inédites, créés par l'imagination sans limite et l'habileté peu commune de l'artiste. Ces œuvres magistrales inattendues et absolument inédites sont désignées comme étant des « intégrations » dont Hugues Soucy est devenu un maître incontesté.

Dans sa biographie on constate que Hugues Soucy est né au Saguenay en 1955. Il faut préciser ici que c'est sa mère Marie-Paule Ouellet, qui avait alors souhaité accoucher tout près de sa propre famille dans cette région. Ses premières années se sont toutefois écoulées à la ferme de son père à Dégelis dans Témiscouata. Pour les généalogistes, mentionnons que le nom de son père était Omer Soucy, lequel est malheureusement décédé alors que Hugues n'avait pas encore 5 ans. Notre « cousin » sculpteur, est un au-



*Première femme
Par Hugues Soucy*

todidacte qui a commencé très jeune à produire avec son couteau de poche, des formes diverses sur les bouts de bois se trouvant sur son chemin. Après avoir découvert son goût et son talent évident pour les arts visuels, en somme ce qui allait devenir sa véritable vocation, il a alors suivi des cours de formation professionnelle en moulage et en fonderie d'art. Pendant plus de vingt cinq ans de pratique de la sculpture, Hugues Soucy a récolté de très nombreux prix, bourses et reconnaissances de toutes sortes mais au delà de tout cela, il est un rare artiste qui a le bonheur et la satisfaction de vivre uniquement de ses œuvres depuis maintenant vingt ans, et de cela il en est très fier.

Hugues Soucy réside à Saint-Étienne de Lauzon avec sa petite famille, son épouse Lucille Goupil et ses trois enfants Daniel, Jean-Michel et Véronique. Ceux qui souhaiteraient avoir un peu plus de détails à son sujet peuvent visionner son site internet :

www.HuguesSoucy.com Vous y admirerez surtout plusieurs œuvres qui démontrent beaucoup mieux que n'importe quelle description pourrait le faire, l'incroyable mariage de bois précieux, de pierres et de différents métaux sculptés et harmonieusement intégrés dans des formes inédites et époustouflantes.

Pour admirer de près et « palper » de ses œuvres, on peut se rendre à la Galerie d'Art du Manoir à Pointe-au-Pic et aussi à celle du Château Frontenac de Québec comme déjà mentionné. Ces œuvres vont plaire à tout connaisseur de sculptures et collectionneur. De plus, et cela constitue une importante partie de la production de Hugues Soucy, il se consacre beaucoup à la création de sculptures remises en prix d'excellence, et destinées à des organismes prestigieux qui récompensent ainsi des récipiendaires méritants de manière périodique, ou annuellement selon le cas.

LES SOUCY DANS LES ARTS

Mentionnons entre autres le prix Carrière et Réalisations de l'École Nationale d'Administration Publique « ENAP », le prix Design urbain de l'Association des architectes paysagistes du Québec « AAPQ », le prix Droits de la personne du Québec, le prix Mérite Desjardins etc.etc...

En cette année du 400^e anniversaire de la ville de Québec, le gouvernement du Québec a récemment confié à Hugues Soucy, le soin de créer la sculpture symbolisant le prix d'excellence de l'Office Supérieur de la Langue Française, lequel est destiné à un récipiendaire pouvant provenir de partout en Amérique.

La famille Soucy a compté et compte toujours de nombreux artistes soit en arts visuels, musique et autres disciplines. Je suis certain que vous serez heureux d'ajouter à ceux que vous connaissez déjà, le nom de Hugues Soucy, surtout si vous avez l'occasion un jour d'admirer de ses œuvres.

Achille Soucy



*Phoenix bronze
Par Hugues Soucy*



*Espace intérieur
Aluminium Labradorite
Par Hugues Soucy*



*Frissons
Par Hugues Soucy*



*La Ballerine
chêne
Par Hugues Soucy*

LES SOUCY DANS L'ACTUALITÉ

LA FONTAINE DE TOURNY

(PAR NORMAND SOUCY)

Dans le cadre des préludes aux célébrations de son 400^e anniversaire, la Ville de Québec inaugurerait, le 3 juillet 2007, la Fontaine de Tourny. Installée devant le Parlement de Québec, ce cadeau historique a été offert par Peter Simons pour les 400 ans de la Ville de Québec. La réalisation de cette fontaine, qui remonte à la seconde moitié du 19^e siècle, fait l'admiration de tous ceux et celles qui ont eu l'occasion de la voir ou qui auront le bonheur de l'admirer, et ce, pour des années à venir.

Il est intéressant de savoir que la réussite de l'application des techniques utilisées pour la synchronisation et les jeux de l'eau qui font de cette fontaine monumentale une oeuvre si vivante est une réalisation de membres de la famille Soucy, de Québec. En effet c'est en 2005 que l'on confia à monsieur Normand Soucy, président de Piscines Soucy, le soin d'ajouter l'élément essentiel à cette oeuvre d'envergure : l'eau. Ayant déjà à son actif d'autres réalisations comme l'oeuvre *fontaine Place de la Gare*, de Charles Daudelin, à Québec et l'oeuvre *fontaine La joute*, de Jean-Paul Riopelle installée à Place Jean-Paul-Riopelle, à Montréal, Normand Soucy avait l'expertise pour réussir à donner vie aux personnages et aux figures de Mathurin Moreau, sculpteur animalier auquel on avait commandé des ornements pour l'exposition universelle de Paris en 1855. Normand Soucy pouvait compter sur son fils François pour la réalisation technique d'agencement de centaines de tuyaux de circulation de l'eau et des contrôles électroniques pour obtenir les effets recherchés. De



LA FONTAINE DE TOURNY
DEVANT LE PARLEMENT DE QUÉBEC

plus, il fallait aussi assurer le contrôle des jets selon les vents par l'installation d'un anémomètre, appareil servant à mesurer la vitesse du vent pour adapter les jets de façon à éviter que les passants ne soient éclaboussés ou que de la glace se forme sur les pavés.

« La base composée de quatre grandes statues (un homme et trois femmes) donne toute la force et le sens à cette grande fontaine qui emprunte sa symbolique aux fleuves et aux rivières. Ces statues sont groupées autour d'un piédestal octogonal qui est surmonté d'une large vasque également octogonale. Mascarons, attributs marins et poissons allégoriques ornent les huit côtés de cette vasque, de laquelle s'élèvent, quatre figures d'enfants symbolisant la navigation et la pêche. Ce groupe est lui-même surmonté d'une dernière vasque circulaire, au milieu de laquelle est placé, un vase orné de mascarons marins. »

Si Normand et François Soucy sont inscrits dans la nouvelle vie de cette fontaine à Québec, l'histoire de cette fontaine née à Bordeaux, a commencé au 19^e siècle dans la fonderie d'art de Barbezat. Signés par Mathurin Moreau maîtres sculpteur brillant de son époque, les figures et les personnages sont accompagnés de décorations attribuées au sculpteur animalier Alexandre Lambert Léonard.

Le 30 mars 1857, la commission des Travaux Publics de la ville de Bordeaux, afin d'accueillir l'arrivée des eaux de source, présenta au Conseil Municipal, le grand projet d'installer deux fontaines d'aspect à la fois élégant et grandiose qui orneraient les extrémités des Allées de Tourny. Les fontaines jumelles choisies lors de l'exposition universelle de Paris de 1855, vinrent agrémenter les Allées de Tourny au grand plaisir des promeneurs.

LES SOUCY DANS L'ACTUALITÉ

Jusqu'en 1960, la fontaine orna donc les Allées de Tourny à Bordeaux. Ensuite remplacée, elle a été oubliée jusqu'à ce que Peter Simon décide de la rapatrier de France en pièces détachées pour être ensuite entreposée à l'Île d'Orléans. Des artisans spécialistes ont procédé à sa restauration et à sa remise en forme. Le mercredi 2 mai 2007, son dernier grand voyage a commencé, alors que l'on déplaçait les personnages symbolisant les dieux et déesses de la mer et de la terre qui supportent la grande vasque. Puis, cette fameuse grande vasque composée de huit pièces de plusieurs tonnes chacune, a été traversée jusqu'à la Colline Parlementaire, un matin de mai 2007.

Toute la préparation technique pour recevoir cette fontaine et pour mettre en place le système qui allait l'alimenter avait été fait au cours des étés 2005 et 2006. Le branchement complexe de la canalisation de l'eau a été ensuite supervisé par Normand Soucy et exécuté par son équipe en mai et juin, juste avant l'inauguration officielle. Des moments d'inquiétudes et deux années de travail rapidement récompensées par l'admiration des citoyens et des visiteurs qui peuvent, en s'y attardant, lire le textes de Marie Laberge figurant sur la plaque commémorative.

Source : www.fontainedetourny.ca et notes de Normand Soucy

LE SYSTÈME HYDRAULIQUE
DE LA FONTAINE DE TOURNY

*L'eau venue du fond des temps
Du tréfonds de la terre
Du sommet des glaciers millénaires
L'eau du fleuve et des rivières
Forge notre pays*

*Nous sommes d'ici, Hurons-Wendat,
Innus, Cris, Abénaquis et tous nos frères,
Nous sommes de France, d'Écosse, d'Irlande,
d'Angleterre et de plus loin encore*

*Depuis 400 ans,
L'eau coule dans nos mains ouvertes
Ces mains qui porteront le Québec
D'aujourd'hui à demain*

*Ici, le passé croise l'avenir,
Ici, le présent jaillit puissamment
Ici, le Québec s'affirme
Loyal et fier
Fort d'hier
Courageux pour toujours
Et déterminé à ne jamais mourir.*

Marie Laberge



LE TABLIER DE GRAND'MÈRE

Te souviens-tu du tablier de grand-mère ?

Le principal usage du tablier de Grand'Mère était de protéger la robe en dessous, mais en plus de cela, il servait de gant pour retirer une poêle brûlante du fourneau; il était merveilleux pour essuyer les larmes des enfants, et à certaines occasions, pour nettoyer les frimousses salies.

Depuis le poulailler, le tablier servait à transporter les oeufs, les poussins à réchauffer, et parfois les oeufs fêlés qui finissaient dans le fourneau. Quand des visiteurs arrivaient, le tablier servait d'abri à des enfants timides; et quand le temps était frais, Grand'Mère s'en emmitouflait les bras.

Ce bon vieux tablier faisait office de soufflet agité au-dessus du feu de bois. C'est lui qui transbahutait les pommes de terre et le bois sec jusque dans la cuisine. Depuis le potager, il servait de panier pour de nombreux légumes. Après que les petits pois aient été récoltés venait le tour des choux. En fin de saison il était utilisé pour ramasser les pommes tombées de l'arbre.

Quand des visiteurs arrivaient de façon impromptue, c'était surprenant de voir avec quelle rapidité ce vieux tablier pouvait faire la poussière. A l'heure de servir le repas, Grand'Mère allait sur le perron agiter son tablier, et les hommes au champ savaient aussitôt qu'ils devaient passer à table. Grand'Mère l'utilisait aussi pour poser la tarte aux pommes à peine sortie du four sur le rebord de la fenêtre pour qu'elle refroidisse, Il faudra de bien longues années avant que quelqu'un invente quelque objet qui puisse remplacer ce bon vieux tablier qui servait à tant de choses.

MES ANCÊTRES

**Ils se multiplient tous en remontant les ans
S'évanouissent ensuite dans la nuit des temps.
Leur nombre exponentiel me donne le vertige.
Ils forment une branche, un rameau, une tige,
De plus en plus petits, de plus en plus lointains.
Mais que serait mon arbre sans cet apport sans fin ?
C'est dans cette abondance qu'il vient puiser sa sève,
Dans cet aspect touffu qu'enfin prend corps mon rêve.**

**Avant de s'en aller, hélas, à tout jamais,
Ils ont pleuré, dansé et ils se sont aimés.
Ils ont connu des joies, des drames, des souffrances,
La famine, le froid, le bonheur, les errances,
Les invasions, la guerre, le progrès et la paix,
Ont manié la fourche, la quenouille ou l'épée,
Se déplaçant à pied, à cheval, en carrosse,
Restant près du clocher ou bien roulant leur bosse.**

**A travers les époques, les coutumes, les lois,
Avec des empereurs, des présidents, des rois
Du fabricant de drap au maréchal ferrant
Du pauvre journalier au riche paysan,
Ils ont forgé l'Histoire et laissé leur empreinte
Sur une vaste fresque que chacun d'eux a peinte.
Sans se douter, qu'un jour, sur un ordinateur
Leur existence enfin serait mise à l'honneur !**

**Sans cette chaîne humaine, sans ces précieux maillons
Qu'ils soient en beaux atours ou qu'ils soient en haillons,
Sans ces vies, ces naissances, ce cycle interminable
Qui n'était pas pour eux toujours très charitable,
Sans ce fil qu'ont tissé maintes générations,
Avec persévérance, avec obstination,
Je ne serais pas là pour leur dire merci.
Oui, ce sont mes ancêtres !
Peut-être les vôtres aussi ?**

Annie ARMAND-NOUVEL

Pierre LeMoyne d'Iberville



Œuvre de Elzéar Soucy

Postes Canada
Numéro de convention 40069967 de la Poste-publication
Retourner les blocs adresses à l'adresse suivante:
Fédération des familles-souches du Québec inc.
C.P. 10090, Succ. Ste-Foy, Québec (Québec) G1V 4C6
IMPRIMÉ-PRINTED PAPER SURFACE
ISSN: 1499-6928, DÉPÔT LÉGAL:
Bibliothèque Nationale du Québec (2002)
Bibliothèque Nationale du Canada (2002)

Mémoire de Bronze
Les statues de la façade de l'hôtel du Parlement
Iberville Pierre Le Moyne, Sieur d'
(1661 - 1706)
Sculpteur: Elzéar Soucy

ASSOCIATION DES FAMILLES SOUCY INC
C.P. 10090, SUCCURSALE SAINTE-FOY
QUÉBEC (QUÉBEC)
G1V 4C6